

Chanoine P. MÉGNIEN

Champanne

S
YONNE

hier et

AUJOURD'HUI

R. Bouilly

Chanoine P. MÉGNIEN

Un village du Sénonais :
Champigny-sur-Yonne
hier
et aujourd'hui

*Au presbytère de Champigny-sur-Yonne
et chez l'auteur à Sainte-Colombe-lès-Sens*

*A ma mère,
née Mathilde LORILLON.*

Aux temps de la Préhistoire et de la Protohistoire

Une dizaine de villages de France portent le nom de Champigny. C'est pour le distinguer des autres que le nôtre fut dit, dès le 14^e siècle : *Champigny-sur-Yonne* (1).

Il est situé dans le Sénonais, à 93 kilomètres de Paris et 20 de Sens, au bas des collines qui, face au nord, bordent la vallée où serpente l'Yonne dans son cours inférieur, à une quinzaine de kilomètres avant son confluent avec la Seine, à Montereau-faut-Yonne.

Le territoire de la commune s'étend des rives de l'Yonne, bordées de peupliers, jusqu'au haut de ces collines onduleuses couronnées par les bois et, plus loin encore, sur le plateau que ces bois recouvrent en majeure partie. Soit 480 hectares de plaine, 912 de côte crayeuse, 735 de plateau boisé.

La différence de niveau entre le point le plus bas : 56 m au-dessus du niveau de la mer, et le plus élevé, 191 m, est de 135 m. Vers la place de la mairie l'altitude est de 74 m.

Ultime prolongement méridional de la Champagne pouilleuse, dont le plateau va s'inclinant jusqu'aux bords de l'Yonne, toute cette petite région naturelle où s'insère notre village fait, au delà de la vallée, vers le sud, transition avec le Gâtinais français.

C'est pendant l'ère secondaire, disent les géologues, que, sous la mer qui recouvrait tout l'actuel Bassin parisien, s'est élaboré le fond crayeux du sol, lequel atteint plus de 450 mètres sous le niveau de la vallée et repose sur 400 m de sable et d'argile du Crétacé inférieur, puis sur 900 m de calcaires du Jurassique. Quant au sol cristallin, il n'a pu être encore

atteint par les sondages pétroliers, mais on sait qu'il doit se trouver à plus de 2 000 m.

Cette craie blanche de Champagne du Crétacé supérieur ne montre dans cette région que son étage terminal : le Campanien (2). Elle se présente soit en poudre, soit en minces plaquettes qui se délitent facilement, soit en couches régulières avec lits de silex. La surface de ce dépôt crayeux, modelée par l'érosion en dômes, creux et cuvettes remplies par des dépôts tertiaires, enfouie dans la vallée et sur le sommet sous des masses de sédiments, est toujours sous-jacente et prête à paraître.

En se résorbant au début de l'ère tertiaire, cette mer et le lac qui lui succéda, le lac de Beauce, laissèrent sur leurs rives des dépôts que l'on repère un peu avant l'orée des bois et qui recouvrent tout le plateau d'un manteau d'épaisseur variable (3).

Les premiers de ces terrains tertiaires datent de l'Eocène inférieur, des niveaux sparnacien et cuisien, et se présentent sous forme de sable, de sable argileux, d'argile, de grès, spécialement de *grès cliquarts*, blocs erratiques de 2 à 3 m³, très durs et de forme anguleuse. On ne trouve ces sédiments que dans la partie sud du territoire de Champigny et au delà, surtout à Fossoy, Fontenelle, Saint-Sérotin.

Les autres dépôts tertiaires appartiennent à l'Oligocène. Ce sont des sables siliceux et des grès de l'étage stampien : sables de Fontainebleau et blocs de grès parfois énormes, pouvant avoir jusqu'à plus de 100 m³, et assemblés en chaos. On trouve ces dépôts étalés par bandes au nord d'une ligne allant approximativement de Pont-sur-Yonne à La Bonneau, donc dans les bois de Champigny, de Chapitre, des Usages. Les amas rocheux les plus pittoresques se voient à l'ouest des carrières, sous les pins et au milieu des bruyères et des fougères.

Dans ces carrières, au climat de La Tournelle, fut exploité un dépôt de calcaire du Stampien supérieur, pétrifié par les eaux siliceuses et rougi par les infiltrations d'oxyde de fer. Cette couche de 350 m de longueur et de 8 à 15 m de profondeur, reposant sur un lit de sablon blanc, a livré une pierre meulière propre à la construction. Même dépôt, mais mal visible actuellement, aux « Quatre loups », dans le bois des Usages.

Au quaternaire enfin, drainant les eaux du Morvan et des plateaux de Bourgogne, un fleuve trouva son lit définitif dans la large vallée qu'il s'était creusée par stades successifs. Les terrasses qui bordent le thalweg sont les témoins de cette longue et profonde érosion fluviale. Il y déposa alors, sur une épaisseur de 10 m, des sables, des graviers, des galets qui font aujourd'hui l'objet d'une intense exploitation.

Longtemps marécageuse, sillonnée de noues, recouverte de prairies

naturelles, aujourd'hui drainée et mieux mise à l'abri des débordements du fleuve, cette plaine, recouverte assez inégalement d'un riche limon, est devenue, en majeure partie, propre à la culture céréalière.

Le lit de l'Yonne cependant fut longtemps incertain, en recherche constante, dans ses méandres, d'un profil d'équilibre que viennent encore troubler dragages et sablières.

Tel est le donné géologique qui devait fournir à l'homme, lorsqu'il prendrait possession de ce territoire, les ressources naturelles pour sa vie et le cadre de ses activités.

Les observations relevées jadis par Mlle Hure, la détection des sites archéologiques par avion (4), et surtout les fouilles scientifiquement dirigées de nos jours par MM. Parruzot, Coudray, Carré, Prampart, aidés sur place par MM. Picot et Morgalet, permettent de constater que cette région de la Basse-Yonne a été habitée sans discontinuité depuis l'arrivée des premiers hommes et que là se sont rencontrés les courants de civilisation et d'échanges commerciaux les plus anciens.

Sans doute on n'a pas trouvé ici de site archéologique aussi privilégié que les grottes de Saint-Moré et d'Arcy-sur-Cure, dans l'Avallonnais, où l'homme de Néanderthal a fait, lors de la dernière glaciation, de cavernes calcaires ses lieux de culte ou de refuge. Pas non plus de station comparable à celle de Pincevent, à Varennes-sur-Seine, où l'on a découvert intacts, quoique vieux de 7000 ans, les campements des hommes du renne, les Magdaléniens, et leurs ateliers — encore qu'on ait repéré de tels sites de plein air un peu partout dans la région et récemment encore à Ville-neuve-sur-Yonne. Pas non plus de découverte sensationnelle, comme, à Villethierry, celle faite en 1969 d'un millier d'objets de l'époque du bronze et des champs d'urnes, enfouis en terre : épingles, bagues, rouelles, fibules en bronze etc.

Mais une simple exploration de la surface a depuis longtemps permis de recueillir sur les coteaux et dans les bois, aux *Rochers* surtout, en plaine aussi mais plus sporadiquement, un nombre assez abondant d'outils faits de silex taillés : bifaces, lames, pointes, grattoirs, percuteurs, etc. dénonçant la présence des hommes à l'époque très ancienne du Paléolithique. Comme il s'agit de pièces isolées on ne peut cependant parler de *station* proprement dite. Il semble que les lieux n'aient pas permis à cette époque la plus lointaine, une installation importante.

A partir de 4000 ans avant J.-C. commença, avec une nouvelle race d'hommes semi-sédentaires, cultivant le sol, domestiquant les animaux — les premiers paysans — une nouvelle ère préhistorique : le Néolithique,

caractérisé par l'emploi d'outils en matériaux divers, par celui de la pierre polie et par les monuments mégalithiques.

Nombre d'outils de cette époque ont été trouvés sur notre territoire, spécialement à la *Vente-de-l'Eglise* — clairière dans les bois, près de la route qui conduit à Chapitre — où l'habitat repéré peut être qualifié de petite station. Toute une bande de terrain allant de *Rachais*, le long des *bois des Usages*, jusqu'à la *Vente-de-l'Eglise*, en passant par le site des *Rochers*, semble assez riche en matériel paléolithique et néolithique (5).

Le Néolithique a été reconnu aussi en plaine, en particulier aux *Grahuches*. Ce climat situé près de la voie de Chemin de fer et en bordure du chemin qui sépare Champigny de Chaumont, s'est révélé riche en histoire.

Une première fouille, en 1956-57, mit à jour des habitats et des sépultures néolithiques : cabanes avec outils de silex, meules, céramique, accusant une nette influence danubienne (6), et dans le sol de chaque cabane, une sépulture à inhumation. Quatre de ces sépultures ont été explorées ; l'une d'entre elles contenait un très beau collier en perles calcaires.

Une seconde fouille, en 1963-66, fit apparaître l'existence d'une cabane néolithique à trois nefs, de 45 m sur 10, originale pour nos pays.

En fait de monuments mégalithiques, dolmens, menhirs qu'on trouve en notre région à l'état sporadique — dolmen en forme d'allée couverte à Vinneuf, sépultures sous roche à Villemanoché et Michery — Champigny a conservé un polissoir dans les bois, au dessus de La Chapelle, près du chemin de *la Roche-qui-Cogne* (7). Le lieu-dit *la Roche à l'Eguemelle* laisse supposer l'existence ancienne en cet endroit d'une pierre à aiguiser ou polir. Enfin, un acte de 1541 mentionne sur le territoire de Champigny un menhir appelé *la Roche-qui-tourne* (8). Un climat conserve son nom. Mais par contre il serait imprudent de prendre pour des monuments mégalithiques ces nombreuses roches qui ont donné leur nom à plusieurs autres climats, comme : *la Roche à Bénard*, *la Roche à Gallot*, *la Roche à Miraut*, *la Grosse Roche*, *la Roche ébranlée*, etc. Quant à *la Roche marquée*, l'inscription qu'elle porte y est assez récente (1790 ?).

A l'âge de la pierre succéda vers 2000 avant J.-C. l'âge des métaux, celui du cuivre d'abord — une pièce en cuivre sous forme d'alêne a été découverte à Chaumont-Champigny — puis celui du bronze, chez nous vers 1500 avant notre ère. Ce sont les sépultures et les objets qu'elles contenaient qui témoignent surtout de la présence, en la région, des hommes de l'âge du bronze (9).

Naguère Mlle Hure ne comptait que 8 nécropoles dans le Sénonais. On en connaît maintenant beaucoup d'autres à inhumation ou à incinération, appartenant à l'époque du bronze et gauloises, à Courlon, Vinneuf,

Villemanoche. Tout récemment de telles sépultures, à inhumation dans une enceinte circulaire, ont été découvertes à Pont (Beaujeu). La prospection aérienne a révélé qu'il en existe un certain nombre, non encore fouillées, sur le territoire de Champigny, dans la plaine, entre La Chapelle et Villemanoche, et sur les coteaux, entre les hauts de la rue des Caves et de la rue des Fourneaux — enceinte carrée — et sur la crête, au *Moulin*, en direction de Chaumont — enceinte carrée et circulaire (10). On a trouvé également, appartenant à l'époque du bronze moyen, au *Portillon*, dans une sablière, une épingle qui laisse supposer l'existence près de là d'une sépulture à inhumation et peut-être d'une nécropole (11).

On subdivise l'âge du fer en deux périodes : l'Hallstatt et la Tène. L'Hallstatt, environ de 750 à 400 ans avant J.-C., a vu le développement considérable de la nouvelle population venue du nord-est, les Celtes. Ainsi à Villeneuve-la-Guyard un grand ensemble a été révélé (12).

La Tène est la période gauloise. Dans la plaine, à Villemanoche, des habitats isolés de cette période ont été repérés. Mais là aussi ce sont les nécropoles, petits cimetières familiaux, avec enceinte carrée ou rectangulaire, à inhumation et à incinération, que découvrent les archéologues à Villeperrot, Pont, Villemanoche, Serbonnes, Courlon, Vinneuf, Villeneuve-la-Guyard, etc. Aux *Grahuches* encore fut découverte en 1955 une tombe gauloise avec son mobilier : épée de fer, poignard, pendeloque, qui permit de la dater entre 200 et 100 avant J.-C. Au même lieu furent mises à jour des sépultures avec ustensiles, fibules et tessons de céramique celtique (13).

Après la conquête de la Gaule en 59-52 par Jules César, qui utilisa à plusieurs reprises la *cité des Sénons* comme lieu de concentration de ses troupes et comme plaque-tournante de ses opérations militaires, la civilisation romaine s'implanta dans la Gaule, devenue province romaine en 98. Entre Gaulois et Romains s'établit une pacifique et durable collaboration qui aboutit à une civilisation gallo-romaine fort brillante. Agedincum (Sens) devint alors une très grande ville, capitale de la 4^e Lyonnaise ou Sénonie, en 385, tandis que la riche plaine de l'Yonne voyait se multiplier les villas gallo-romaines.

A Champigny plusieurs emplacements gallo-romains ont été reconnus. L'un, entre Champigny et La Chapelle, avait été coupé par le remblai de la voie ferrée, au lieu-dit *Derrière-le-Buisson-au-Lièvre*, à 100 m de l'ancienne voie romaine conduisant d'Agedincum à Condate (Montereau). Six pièces de cette maison ont pu être mises à jour et, en dessous, parurent les traces d'une construction antérieure. On trouva dans ses fouilles des restes d'enduit peint, des éclats de marbre, un fût de colonne et de nombreux objets (14).

Puis, en 1968, près de la route nationale, dans sa déviation à La Chapelle, au climat de *Malvoisine*, a été découvert un mur romain de 0,65 m de large repéré sur une longueur de 15 mètres. Des tessons de poterie, des pièces de monnaie, trouvés à cet endroit et dans les environs immédiats, semblent indiquer une importante implantation gallo-romaine, en prolongation de celle constatée à Villemanoché.

Après la chute de l'Empire romain d'Occident, en 476, qui marqua la fin de la Gaule romaine, la période française de notre histoire commença avec les Francs, Germains entrés en Gaule comme alliés de l'Empire romain et qui choisirent leurs chefs dans la famille de Mérovée.

A l'époque mérovingienne, qui recouvre trois siècles à partir de 448, un village au moins, qu'on n'a pas encore pu localiser précisément, existait sur notre territoire. On n'en connaît que le cimetière qui fut fouillé en 1948 et put être daté de la fin du VII^e siècle (15).

Au climat de *la Pannetière* en effet, situé sur la pente du terrain qui descend en éperon de Beaumont jusqu'aux tournants de la route de La Chapelle à Champigny, là où déjà en 1850 on avait trouvé un sarcophage de pierre blanche, 61 tombes ont été explorées. Creusées dans la craie, orientées en général dans la direction ouest-est, quelques-unes intactes, d'autres réutilisées et d'autres systématiquement violées, elles n'ont livré que des ossements d'une destruction très avancée, quelques fragments de sarcophages et d'auges en plâtres et un petit nombre d'objets.

D'autres cimetières mérovingiens ont été découverts dans la région, à Dollo, Villethierry, Villeneuve-la-Guyard, Villemanoché, Sergines, etc. montrant une certaine densité de la population à cette époque.

Les découvertes archéologiques faites à Champigny, encore modestes, doivent être mises en rapport avec toutes celles faites dans les environs immédiats, souvent plus importantes. Toute la région, d'Armeau à Montereau, de Sergines à Villethierry, apparaîtra alors, dans une synthèse à l'heure actuelle prématurée, comme vouée depuis les temps les plus lointains à la fois au passage des hommes, à leur rencontre et à leur accueil.

On a pu dire que, depuis le VI^e avant notre ère, Villemanoché était un village peuplé sans discontinuité. Les fouilles archéologiques faites aux *Grahuches* permettent de le dire encore mieux de Champigny et d'envisager une occupation continue de ces lieux dès le Néolithique. Les découvertes toutes récentes, dans une sablière de Vinneuf, près de l'écluse de la Noue, de cimetières et de deux villages néolithiques montrent bien par ailleurs la densité du peuplement antique dans cette vallée (16).

Continue dans le temps, cette occupation de notre territoire s'est, au cours des siècles, localisée en des points préférentiels. Il semble que

l'on puisse dire en gros que les hommes du Paléolithique, vivant de la chasse, aient préféré les clairières des bois, ceux du Néolithique, déjà éleveurs et cultivateurs, et après eux les Celtes, la plaine. C'est dans la plaine aussi, près de la voie romaine, que s'établirent les riches villas gallo-romaines. Enfin plus tard, pour se regrouper en village, les hommes de l'époque mérovingienne choisirent les pentes de ces coteaux, moins humides que la plaine, où ils pourraient planter la vigne.



Au cours du Moyen Age

Champigny n'entre dans l'histoire proprement dite que bien tardivement. C'est dans un manuscrit sénonais du début du IX^e, le *Liber Sacramentorum*, conservé à la Bibliothèque de Stockholm, qu'on lit pour la première fois son nom, en latin : « *Campaniacum* ». En 872, on le retrouve avec cette variante : « *Campiniacum* », puis, en 1272, orthographié ainsi : « *Campigniacum* ».

A l'origine du mot il peut y avoir un gentilice, un nom d'homme : *Campanius*, combiné avec le suffixe gaulois : *acum*, fréquemment accolé aux noms de lieux et qui aboutit à la désinence « *ac* » dans le midi et « *y* » dans le nord : *Champagnac*, à côté de *Champagny*. Mais il dérive plutôt du mot *campania* qui, en bas latin, désignait une étendue de champs, spécialement de terres sèches et nues dont le sous-sol est formé de calcaire et de craie. En France, six grandes régions portent le nom de *Champagne*. On connaît 27 mots ayant la même racine. L'étymologie proposée naguère par *campus*, le champ, et *ignis*, le feu, est à rejeter entièrement.

Dans ce manuscrit du IX^e, Champigny figure sur la liste des paroisses du grand archidiaconé de Sens (1), au nombre par conséquent des paroisses organisées, ayant leur église, leur pasteur et les revenus suffisants à leur existence. Un concile en effet, tenu à Orléans, en 532, avec saint Léon de Sens, avait interdit de fonder de nouvelles paroisses sans que fussent assurées les ressources nécessaires pour l'exercice du culte et la vie du prêtre. Ce qui laisse entendre qu'au début du VI^e il s'était produit une sorte d'inflation dans la création des paroisses, surtout dans le milieu rural, récemment évangélisé sous l'impulsion de saint Martin de Tours. Et le fait que cet apôtre des campagnes soit le patron de cette paroisse peut permettre de supposer que celle-ci remonte au temps de la christianisation des campagnes, au V^e peut-être.

Quant au premier groupement d'habitations qui précéda la paroisse proprement dite, on peut l'imaginer avec vraisemblance installé près d'un vieux chemin qui, entre la Ruelle et le Vau, montait de la vallée dans les bois, où il se prolongeait par le sentier de la Messe. C'est de ce côté du bourg que se trouverait donc le berceau de Champigny. Et c'est là, puis autour de l'église et à la Croix-Brossée (dite *Cré p'chée*) qu'on trouvait les plus vieilles maisons.

La paroisse de Champigny figure dans le document cité comme ayant été fondée et étant desservie par le clergé séculier, et donc dépendant au spirituel de l'archevêque de Sens ; alors que les paroisses voisines de Chaumont et de Courlon relevaient du clergé régulier et avaient à leur tête un religieux, curé-prieur.

Le diocèse de Sens était par ses dimensions le plus considérable de France. Il couvrait en partie cinq départements actuels, englobant au nord Etampes, Melun, Provins, Fontainebleau. On y comptera, en 1753, 5 archidiaconés, 767 curés et 29 succursales. Champigny faisait partie de l'archidiaconé de Sens, qui recouvrait l'ancien *pagus senonensis*, et du doyenné de Marolles. Il en sera ainsi jusqu'en 1790.

Mais Sens était aussi *métropole*, siège d'un archidiocèse constitué dans les limites territoriales de l'ancienne province romaine et qui comprenait les diocèses de Paris (jusqu'en 1622), d'Orléans, de Chartres, de Troyes, de Meaux, d'Auxerre et de Nevers.

Le rôle des archevêques de Sens fut considérable. Après l'effondrement de l'Empire romain d'Occident, partout les évêques prirent le relais de l'autorité civile défaillante. Sous les rois mérovingiens, qui avaient une *villa* à Málay, les archevêques de Sens, repoussant à la tête des armées les invasions barbares, furent les *défenseurs de la cité* et, avec le titre de comtes, administrèrent toute la Sénonie. Sous les Carolingiens ils furent associés à l'administration impériale. Le prestige du siège fut tel que l'un de ses titulaires, Willicaire, fut en 769 qualifié d'*Archevêque des Gaules* et qu'un autre, Anségise, reçut en 876 le titre et la fonction de *Primat des Gaules et de Germanie*. On les voit sacrer, couronner les rois de France, bénir leur mariage, les représenter auprès du pape. L'installation des comtes laïcs, en 941, diminua leur rôle politique et en 1055 ils durent se contenter de quatre baronnies — Briennon, Nailly, Villeneuve-sur-Yonne et Saint-Julien-du-Sault — et du titre de vicomtes de Sens, acquis en 1280 de Pierre des Barres et de ses héritiers (2).

Les hommes de notre région se sont donc trouvés pendant ces années du haut Moyen Age au centre même de la vie de l'Eglise de France, comme un peu plus tard, lors du séjour du pape Alexandre III à Sens, en 1163-64, ils seront au cœur même de la Chrétienté.

Sur le plan politique également, Champigny, suivant le sort du Sénonais, se trouva placé en un lieu particulièrement chaud, au cœur de rivalités.

Cette province fut en effet pendant tout le haut Moyen Age objet des convoitises des Burgondes d'abord, puis des grands vassaux, particulièrement des ducs de Bourgogne qui la possédèrent pendant 58 ans, de ses comtes particuliers et des rois de France.

Finalement le Sénonais fut annexé définitivement à la couronne en 1055 par Henri I^{er}. Philippe-le-Bel le rattachera à la Champagne en 1285.

A ces luttes politiques, à ces conflits féodaux s'ajoutèrent les invasions des Normands et celle des Hongrois qui firent le siège de Sens, dévastant les faubourgs et les environs, les premiers en 886 et les seconds en 938.

Comment nos premiers paysans se reconnurent-ils en ces jeux de princes ? Comment purent-ils même vivre et survivre ? N'est-ce pas parce qu'ils avaient trouvé au sein de l'Eglise, autour de leur clocher, près de leur curé, sécurité et continuité ?

Cette sécurité ils la trouveront aussi dans l'administration royale, quand celle-ci se sera mise en place. La justice du roi, concurremment avec celle de l'évêque et celle du seigneur, s'exercera directement sur eux par un agent du pouvoir central, lieutenant du roi, le bailli, chargé d'administrer, juger, percevoir les impôts. Précisément c'est à Sens, en 1190, que fut créé par Philippe-Auguste l'un des quatre premiers grands bailliages royaux ; il aura sous sa dépendance, au XVIII^e, jusqu'à 26 bailliages ordinaires.

Quant au seigneur, s'il exerçait un droit de justice sur ses sujets et jouissait à leur encontre de privilèges rémunérateurs, c'est parce qu'il était pour eux un protecteur, un défenseur armé. Comme autour de l'église la paroisse, autour du château se constituera la commune, dite alors *communauté*.

« Au XII^e et surtout au XIII^e, a-t-on écrit, l'histoire de chacun de nos villages se confond avec celle de son seigneur ».

A cette époque, Champigny était l'un des nombreux fiefs que possédait dans le Sénonais l'illustre famille des Barres (3).

Guillaume I^{er}, seigneur d'Oisery, près de Dannemarie, avait épousé Hélisende, dame de Chaumont, vicomtesse de Sens, veuve de Pierre de Guérin, vicomte de Sens.

Leur fils, Guillaume II (4), né à Chaumont selon B. Taveau, épousa Anne, veuve du comte de Rochefort, comtesse de Leicester et de Rochefort-en-Yveline. Ce fut un personnage de légende, principal héros de la *Philippide*,

poème de Guillaume le Breton. « Beau de corps, supérieur à tous par la force, rempli de toutes les qualités du cœur », il fut surnommé « le brave des braves », « l'Achille de son temps ». Philippe-Auguste, qu'il avait accompagné à la Croisade en 1190, l'appelait son « bon chevalier », pour avoir été sauvé deux fois par lui. Une première fois à Gisors en 1195, quand Guillaume revêtit la cotte d'armes de son roi pour se faire faire prisonnier à sa place, quitte à être renvoyé sans rançon par Richard-Cœur-de-Lion, touché de ce dévouement chevaleresque. Une deuxième fois à Bouvines, le 27 juillet 1214 (le jour même où Pont-sur-Yonne fut consumé par le feu du ciel), quand notre héros saisit par le cou l'empereur Othon, lequel n'échappa que grâce à la vitesse de son cheval. Il pénétra ce jour-là si avant dans les lignes anglaises qu'il eut été pris ou tué si Thomas de Val-lery ne l'eût délivré.

Il mourut à Chaumont en 1234, après avoir pris l'habit religieux de l'ordre de Fontevault. Il n'est pas sûr qu'il ait été inhumé au prieuré de Montbéon, à Saint-Agnan qui fut pourtant le Saint-Denis de la famille des Barres (5).

Mais le véritable fondateur de la lignée des seigneurs de Chaumont fut le demi-frère de Guillaume II : Eudes des Barres, fils de Hélisende, veuve en 1^{re} noces du vicomte de Sens et première dame de Chaumont.

Leur seigneurie s'étendra sur de nombreuses terres mais il n'y avait un château que sur celle de Chaumont et celle de Brannay. Champigny, La-Chapelle-Malvoisine n'étaient donc que des terres. C'est le château de Chaumont que les des Barres choisirent pour en faire leur résidence habituelle.

Ces premiers seigneurs, Eudes 1^{er}, sa femme Héloïse et leur fils Pierre, instituèrent différentes fondations en faveur d'établissements religieux proches, comme l'abbaye de Preuilly, fondée en 1118 et où Eudes reposera, le prieuré de Montbéon, le Chapitre de Sens, qui bénéficia en 1218 de la terre et des bois de Chêne-Evrard.

Mais on retiendra surtout que c'est à Héloïse des Barres et à son fils Pierre que les serfs de Champigny durent leur affranchissement en 1245.

Pour comprendre l'immense progrès que représente au Moyen Age ce bienfait généralisé, il faut se rappeler qu'après la conquête romaine, c'est l'esclavage qui régla les rapports entre propriétaires et paysans. Les Francs ne firent que partager avec les colons romains les terres et les hommes. L'idée chrétienne amena les maîtres à remplacer l'esclavage par le ser-vage, régime qui ne donnait pas la liberté mais concédait aux manants

famille, maison, terres. L'affranchissement, inauguré et patronné par l'Eglise, substitua de nouveau à ce régime celui des contrats, ou *chartes*, par lesquels étaient réglées entre le seigneur et ses hommes leurs obligations réciproques.

C'est en respirant les premières bouffées de liberté qui émanent de ce texte — écrit en latin et dont voici les principaux passages — que l'on mesurera toute son importance (6).

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, nous, Pierre, official de la cour de Sens, donnons notre salut dans le Seigneur. Nous faisons savoir que, en présence de notre mandataire, maître Adam de Grès, clerc juré de la cour de Sens, ...noble femme Héloïse, dame de Chaumont, et Pierre des Barres, chevalier, son fils, ont reconnu qu'ils affranchissent pour toujours tous leurs hommes de toute servitude corporelle et de toutes autres exactions, comme tailles, prélèvements, prestations et corvées, à condition que chaque homme (chef de famille) verse chaque année, en quelque lieu qu'il soit, 12 deniers tournois, le lendemain de la Toussaint, à la dame, à son fils, à leurs héritiers... S'il se met en retard pour payer ces douze deniers tournois, il aura une amende de 5 sous tournois... Les hommes pourront marier leurs fils et leurs filles où et avec qui ils voudront. S'ils désirent faire entrer leur fils dans la cléricature, ils pourront le faire sans la permission du seigneur. Mais au cas où ce novice se marierait et déposerait son habit de clerc, il serait tenu à verser les 12 deniers à la date indiquée... Si un duel avait lieu entre hommes libres, les témoins du vaincu paieraient 112 sous. Si quelqu'un trouvait dans les bois des seigneurs, des chevaux ou des bestiaux, il devrait les mener au prévôt seigneurial. Dans le cas où un animal est entré dans le bois, mis en fuite par des taureaux ou piqué par des taons, le propriétaire n'aura pas d'amende à payer, si le gardien peut jurer qu'il n'a pas été maître de le retenir ; mais si le troupeau est trouvé là au vu et au su du gardien, le propriétaire aura une amende de 4 deniers par tête et de 1 denier par brebis... Les hommes du pays s'entendront pour élire des gardes-messiers qui veilleront sur leurs biens et leurs récoltes et qui promètront sous serment aux seigneurs et à leur prévôt de veiller fidèlement à la protection des récoltes et des biens, de faire connaître au prévôt les délits punissables et de lui amener les prises qu'ils auront faites. S'il ne leur plaît pas d'élire des gardes-messiers, ils jureront aux seigneurs qu'ils veilleront individuellement à la protection de leurs biens et de leurs récoltes, révéleront les délits au prévôt et lui apporteront leurs prises. Celui-ci imposera réparation au coupable ; si le délit ne lui est pas soumis, les gardes-messiers imposeront des gages au coupable qui leur remettra un denier pour leur fonction. Aucun homme ne s'en ira en expédition (militaire), à pied ou à cheval, ni à une convocation sans qu'il puisse, s'il le veut, revenir le jour même chez lui ; cependant s'il lui arrive de passer la nuit ou d'avoir un plus long retard, les seigneurs seront tenus de pourvoir raisonnablement à ses besoins. Chacun devra avoir une armure, en conformité avec ses ressources. Les habitants auront droit de pâture dans les bois des seigneurs pour leurs brebis, leurs bestiaux et leurs chevaux, mais après la cinquième feuille. Personne, homme libre ou sujet, ne sera arrêté et détenu s'il peut donner caution qu'il se présentera en justice quand il y sera appelé. Si quelqu'un est détenu par la faute du seigneur, celui-ci devra l'indemniser ; si c'est par sa faute à lui, le seigneur le libérera à ses dépens ».

Le même acte, daté de mars 1247, au dimanche de *Lætare*, affranchissait en même temps que les serfs de Champigny, ceux de La Chapelle, de Chaumont, de Villeneuve-la-Guyard, de Diant et de Villemanoche.

Notons que les mêmes seigneurs, trois ans plus tard, accorderont semblable lettre de franchise aux habitants de Brannay, à peu près dans les

mêmes termes. On lit cependant ceci qui ne figure pas dans la charte nous concernant :

« En temps de guerre et par crainte des pillards, les hommes de Brannay se réfugieront, avec tout ce qu'ils possèdent, dans le château fort de leur pays ; mais en retour de l'asile qu'ils y auront, ils en devront curer les fossés quand cela sera nécessaire » (7).

L'explication de cette omission est qu'il n'y avait pas de château fort à Champigny.

Donnée un siècle après celle accordée aux bourgeois de Sens, mais assez tôt pour nos campagnes, cette charte d'affranchissement reçut en 1269 confirmation par Thibault, roi de Navarre et comte de Champagne, et en 1402 par le roi de France Charles VI (8).

Un arrêt de Saint Louis, en 1266, maintint la dame de Chaumont, née Alix de Saint-Vérin et veuve de Pierre des Barres, dans la justice de Champigny et de Beaumont et dans son droit de pêche et de garenne (9). Le bailli de Sens ayant, quelques années après, poursuivi Eudes des Barres à propos de ces mêmes droits et privilèges, Philippe III le confirma dans sa « propriété de basse et haute justice à Champigny, depuis la *Fosse-des-Lices* jusqu'aux *Pierres de Villemanoche* » (10). Ce droit d'exercer la justice jusqu'à la peine de mort se concrétisait au Moyen Age par l'implantation d'un gibet, fourche ou potence.

Le droit de garenne, garanti par l'autorité royale au seigneur de Chaumont sur la terre de Champigny, provoqua en 1387 un tragique incident qui faillit dégénérer en émeute (11). On était alors à la période la plus sombre de la guerre de Cent Ans, quand le premier problème était de survivre à tous les maux. Les paysans de Champigny, affamés et furieux de voir les lapins du seigneur manger leurs récoltes, allaient « à la chasse à connins (lapins) avec bâtons et fuyrons (furets) » dans la garenne du seigneur. Et ils ne cessèrent de le faire malgré les avertissements et le procès engagé contre eux. Un vendredi d'octobre, Jean des Barres envoya le commissaire nommé pour cette circonstance par le Parlement et son propre fils Huguenin, avec une petite troupe, sur les lieux où ils surprisent nos manants armés cette fois de lances, glaives et arcs. Un combat s'engagea au cours duquel deux habitants trouvèrent la mort. Comme le tocsin s'était mis à sonner au clocher « moult effréement », les gens du seigneur battirent en retraite, craignant un nouvel « effroi » de cette mini-jacquerie, 30 ans seulement après la grande. Chose curieuse, quoique ayant été en service commandé, les coupables du meurtre furent mis en danger d'être bannis du royaume si le roi n'eut voulu « grâce préférer à rigueur de justice » et pour ce qu'ils étaient « de bonne fame et renommée ».

Un arrêt du Parlement, le 29 mai 1389, reconnut officiellement au

seigneur de Champigny ce droit de garenne que lui contestaient « les habitants de Champigny et autres ayant héritages ès environs de la garenne du Vau de Lilas ». Cet arrêt fut suivi le 6 août 1389 d'une transaction par laquelle lesdits habitants reconnaissaient et le droit du seigneur et l'amende qu'ils mériteraient en chassant ses lapins (12).

Le 27 avril 1446, Guillaume des Barres, qui était entré avec Jeanne d'Arc à Orléans, et sa femme Catherine de Quincampoix vendirent, comme on le verra plus bas, à Jacques du Croiset la terre et seigneurie de Champigny ainsi que celles de La Chapelle-Malvoisine, de Villemanoche et de Plénoche — seigneurie enclavée entre le domaine de Brannay, la terre de Saint-Sérotin et la baronnie de Nailly.

Quant à la seigneurie de Chaumont elle passa par le mariage de Claude des Barres, en 1479, à Denis de Buffévant qui ne tarda pas à dissiper tout ce qui lui venait des biens de sa femme.

Les de Buffévant seront dans la suite pour les habitants et les seigneurs de Champigny des voisins difficiles. A commencer par dame Claude elle-même et ses fils, Louis et Jean de Buffévant.

Un arrêt du Parlement du 15 juillet 1516 (13) fait savoir en effet qu'ayant eu à « souffrir certains excès » de la dame de Chaumont et de ses fils, Etienne de Bernard, procureur de Jean, seigneur de Champigny, avait porté l'affaire devant le bailli de Sens. Mais quand le sergent royal vint notifier à la dame son ajournement, celle-ci le fit jeter en prison, disant qu'elle avait toute justice en sa seigneurie et que les appels ressortissaient non du bailliage de Sens, mais de celui de Meaux.

L'implication de toutes les justices, au Moyen Age et sous l'Ancien Régime, se révélera encore cause de conflits à l'occasion de la rédaction de la coutume de Sens, en 1555. Les deux seigneurs s'affrontèrent de nouveau, Nicolas de Buffévant soutenant que la « terre et seigneurie » de Champigny était gouvernée par la coutume du bailliage de Sens et Jean de Bernard déclarant qu'elle était bien du bailliage de Sens mais de la coutume de Lorris. Ce point fut tranché par le Parlement de Paris à l'occasion d'une procédure engagée par Jean de Bernard contre messire Nicolas Aucourt, établissant que Champigny était bien de la coutume de Lorris (14). Une copie du XVI^e de cette *coutume de Lorris* (recueil de coutumes et usages du Gâtinais ayant force de loi) se trouve dans un dossier des de Bernard aux Archives départementales.

Pour en finir avec les Buffévant, disons qu'en 1541 les deux frères Louis et Nicolas de ce nom, coupables d'avoir tué trois enfants de Chaumont, furent condamnés par contumace (ils étaient à Turin, au service du roi) à être décapités, « leurs corps mis en quatre quartiers seront portez et

pendus à deux potences, les testes mises et affixées en haut de deux lances... dressées sur les deux principales portes de Chaumont ». A leur place, leur père, Jean, dut payer amende au roi et aux parents des victimes (15).

Enfin un dernier héritier vendit en 1613 son château et sa seigneurie à Henri de Bourbon, prince de Condé, déjà seigneur de Vallery.

JACQUES DU CROISSET avait donc acquis, par acte du 27 avril 1446 (16), de Guillaume de Barres la terre et seigneurie de Champigny, avec « haute justice, moyenne et basse, ...les terres labourables, bois, prés, saulcaies, aulnaies, isles et grèves, édifices, mesures et tous autres droits appartenant à ladite terre et seigneurie dudit lieu de Champigny, sans rien excepter, laquelle seigneurie est contiguë d'un côté à la terre et seigneurie de Chaumont, d'autre part à la terre et seigneurie de La Chapelle-feu-Payen, au bout d'en haut, à la terre et seigneurie de Vallery, et, par delà, à la rivière de l'Yonne ». Le tout moyennant 300 écus d'or.

300 écus d'or, à l'époque, ce n'était pas tellement cher. Mais, au sortir de la guerre de Cent Ans tous ces pays se trouvaient dévastés, abandonnés. Vers 1425 Jean Chartier écrit : « Les terres, nul ne les tient... On n'y labore point depuis la guerre... Soit baillé à qui pourra ! ». Les seigneurs féodaux, ruinés par les Croisades et par cette guerre de Cent Ans, ne tirent plus de revenus suffisants de leurs immenses domaines et ne peuvent entretenir plusieurs châteaux. Alors ils choisissent l'un d'eux avec ses terres et bradent le reste.

Les acheteurs, ils les trouvèrent facilement dans une classe nouvelle de la société. Jacques du Croiset, « élu sur le faict des Aydes dans l'Election de Sens », était un *notaire* et *secrétaire* du roi Charles VII ; son genre et successeur à Champigny sera lui aussi notaire du roi, et il est frappant de voir combien sont nombreux à l'époque ces fonctionnaires royaux qui investissent leur argent dans l'achat de ces terres que, grâce au travail des paysans à qui il les bailleront à ferme, ils contribueront à remettre en valeur.

La noblesse d'épée a passé la main à la noblesse de robe.

Jacques du Croiset s'était déjà constitué à Sens, par son mariage avec Martine Petitpas, par héritages et par acquisitions successives, un vaste domaine, « maisons, couvert, jardin, pourpris », qui s'étendait d'une part de l'église Saint-Pierre-le-Rond à la Poterie, d'autre part de l'ancien *Fief d'Autun* à la rue du Cheval Rouge (l'actuelle rue Rigault) (17). Damoiselle Catherine, sa fille et unique héritière, l'apporta en dot, le 12 décembre 1465, ainsi que la seigneurie de Champigny, à « honorable et saige maistre

Jehan Legoux », notaire et secrétaire du roi Louis XI, et plus tard élu du fait des Aides de Sens et garde-sel de la Prévôté de Provins (18).

C'était un grand personnage que ce JEAN LEGOUX, propriétaire à Sens de deux maisons qui lui venaient de son père, Thibault Legoux, et dont l'une, rue de l'Écrivain, devint sa résidence habituelle.

L'histoire rapporte à son sujet qu'il se trouva très incidemment mêlé, en 1472, à une affaire qui, de plaisante qu'elle était au départ, faillit avoir des conséquences funestes pour la ville de Sens. Voici comment on l'a racontée (19).

Au mois d'août, un jour de fête, quelques habitants de Sens s'étaient rassemblés près du Puits de Saint-Romain et jouaient à la *tacquemain* (notre *main-chaude*). Un certain Odot Bocquot, apothicaire, en passant frappa sur la main de Gabriel Croullant, tonnelier, qui avait la tête cachée, comme il se fait à ce jeu. S'étant fait prendre la main, notre apothicaire eut dû offrir la sienne à tacquer. Mais craignant sans doute que sa dignité n'en fût atteinte, il prit la fuite et se sauva en la maison de maître Jehan Legoux. Les joueurs l'y poursuivirent et, trouvant la porte fermée, la rompirent. Jehan Legoux se crut outragé et, usant de son crédit, fit jeter dans la prison de la porte Saint-Rémy ceux qui avaient violé son domicile. Mais les compagnons de Croullant, irrités, les en arrachèrent bientôt. L'effervescence gagna alors toute la ville. Le peuple se répandit en armes dans les rues, en rébellion contre les autorités : c'était l'émeute, la sédition. On dut envoyer une compagnie de gens d'armes pour ramener le calme. Les meneurs et trois magistrats, accusés d'avoir moli en cette circonstance, furent emmenés et jugés au château de Vincennes. Deux détenus furent pendus, deux bannis, deux autres moururent dans la prison de mort naturelle ; le reste, y compris les magistrats, fut élargi et une amende de 3 600 écus fut infligée à la ville.

Mais Legoux, à cause sans doute de sa fonction de juge de l'*Election* (tribunal qui jugeait les différends en matière de tailles et d'impôts) n'était pas aimé. On le haïssait même. Il fut calomnié. On disait qu'il n'était que le fils d'un *corroyeur* (cordonnier) « qui, se décrassant à force d'esprit, ou comme il arrive plus communément à force de pistoles, était devenu tout-à-coup secrétaire du roi ». Se fondant là-dessus, les auteurs de mémoires l'accusèrent faussement d'avoir voulu en la circonstance se venger des sénonais en les noircissant devant le roi et en obtenant de lui qu'il envoyât le prince de Bourbon, comte de Beaujeu, mettre la ville à feu et à sang. Mais le prince, qui conduisit effectivement à Sens son armée, aurait alors déjoué les intrigues de Legoux et rendu justice aux Sénonais. Sur quoi notre Jehan Legoux se serait enfui à Jouancy où il se serait ouvert les veines. Tout cela est faux et la vérité est que, en 1474, le roi Louis XI, par lettres patentes, fit grâce aux Sénonais « en considération de Legoux, son secrétaire » (20).

Seigneur de Champigny, de La Chapelle et de Beaumont, Jehan Legoux maria sa fille Anne, le 7 novembre 1480, au jeune frère de sa première épouse, Jeanne Bernard, « noble et saige maistre *Estienne Bernard* », licen-

cié en droit, fils aîné de noble homme Jehan Bernard, écuyer, seigneur de la Mothe d'Arthenne (21).

Unique héritière, Jeanne Legoux apportait à son mari, dans sa corbeille de noces, la seigneurie de Champigny, qui restera dans la famille des Bernard jusqu'à la Révolution.

Elle lui apportait aussi deux maisons à Sens. L'une lui venait de son grand-père maternel, Jacques du Croiset, sise à l'église Saint-Pierre : c'est l'actuel *Hôtel de Chalembert*, rue de la Banque. L'autre, rue de l'Ecrivain, lui venait de son père. Etienne Bernard et sa femme la bailleront par échange, en 1493, à André de la Haye, seigneur de Chaumot. C'est à la place de cette maison que sera édifié, au XVIII^e, l'*Hôtel Fauvelet de Charbonnière* où séjourneront Marivaux et Bourienne et où ce dernier recevra Bonaparte. Au début de ce siècle, cet hôtel servit de résidence aux archevêques de Sens. Quant à la maison qu'il acquit en échange et qui était située à l'angle de la rue Nonat Filmin et de la rue de l'Ecrivain, elle permit à Etienne Bernard d'agrandir son domaine, dont le grand corps de logis s'entourait ainsi de jardins et d'aisances. Il habita cette maison un quart de siècle ; elle passa ensuite à son gendre Nicolas Aucourt, seigneur de Villuis (22).

Les origines du principal hameau de Champigny, LA CHAPELLE, sont obscures et son histoire est difficile à suivre.

Des fouilles archéologiques, on l'a vu, ont révélé l'existence d'un cimetière mérovingien à l'ouest de La Chapelle-Beaumont. Il y avait donc non loin de là un village qu'on n'a pu encore localiser. De ce village, christianisé lui aussi, les *pouillés de Sens* (tableaux des bénéfices ecclésiastiques du diocèse) parlent comme d'une *paroisse* (23). Mais à partir de quelle date La Chapelle fut-elle paroisse ? Quand cessa-t-elle de l'être ? Et le fut-elle vraiment ?

Le nom porté par ce hameau y révèle l'existence d'une chapelle. Mais de quelle chapelle s'agit-il ?

En nous livrant en latin le nom complet du village, de vieux parchemins nous mettront peut-être sur la voie. Une charte de Béon de 1275 dit : « *Capella defuncti Pagani* », ce qu'on traduit communément par « *La Chapelle-feu-Payen* », c'est-à-dire : du défunt Payen. Un autre document ajoute : « *...Pagani militis* », précisant que ce payen était un « chevalier ». Or comme on voit en 1224 un certain Payen de la Chapelle et sa femme Elisabeth faire des libéralités à la Commanderie assez voisine de Plessis-Saint-Jean, on peut se demander si notre chapelle n'a pas été aussi fondée par lui (24).

Et cette chapelle peut-être ne fut-elle autre que celle du prieuré établi ici à une date inconnue et dont on connaît mal l'histoire.

Ce PRIEURÉ DE SAINT-LOUP dépendait de la célèbre abbaye bénédictine de Cormery, en Indre-et-Loire (25). Il était, ainsi que celui des Tables de Trainel, dans l'ancien diocèse de Sens, à la collation de l'abbé de Cormery, c'est-à-dire que celui-ci nommait le prieur. Il est probable que le nombre des moines était très réduit et les bâtiments fort modestes. Un climat, le *Prieuré*, garde son souvenir et révèle son lieu d'implantation dans la plaine, le long de la route nationale, côté sud, à la limite du territoire de La Chapelle-Champigny et de Villemanoche.

À la fin du XV^e, une contestation s'éleva entre l'abbé de Cormery et l'archevêque de Sens à cause des prétentions de ce dernier à exercer sur ce prieuré et celui des Tables un droit de visite et de présentation du titulaire (26). Le 14 janvier 1502, le bailli de Sens maintint par sentence l'archevêque de Sens « en possession de sa juridiction sur le prieur et le prieuré de La Chapelle-feu-Payen et tous autres établissements au diocèse de Sens dépendant de l'abbaye de Cormery, d'y faire la visitation toutes et quantes fois qu'il lui plaira et d'y prendre chacun an procuration raisonnable ». L'affaire se poursuivit jusqu'en 1507. Or, si en 1554 encore c'est un religieux profès, de l'abbaye de Saint-Denis, Pierre Desjardins, qui est « prieur de Saint-Loup en la paroisse de Champigny » (27) (et non plus de La Chapelle), un siècle après c'est un docteur en droit, Antoine Giraut, qui prend canoniquement possession de la chapelle Saint-Loup (28). On peut penser que ce prieuré, tombé en *commande*, n'était plus alors qu'un bénéfice ecclésiastique sans guère de rayonnement spirituel.

Et c'est cela qui expliquerait pourquoi en 1697 sera fondée, comme nous le verrons, dans l'église du prieuré, une chapelle Saint-Jean-Baptiste par les sieurs Hattier, qui donneront à leur tour leur nom à l'édifice lui-même, connu depuis sous le vocable de CHAPELLE DES HATTIERS. Le chapelain résidant assurera le service religieux du hameau.

Le prieur de Saint-Loup avait le privilège de lever des *dîmes*. Ce prieuré disparut sous la Révolution. Ses biens — 12 arpents de terres et 4 de prés — furent vendus nationalement le 9 mars 1791 (29), et le 31 janvier 1794 on vint réquisitionner les linges, chasubles et instruments du culte chez Pierre Tonnelier, « fermier du prieuré », chez qui ils étaient déposés « depuis longtemps » (30).

Tout près de La Chapelle se trouve, un autre hameau, appelé jadis *les Beaumonts*, puis en 1475 *Beaumont-sur-Yonne*, enfin simplement *Beaumont*, au nom suffisamment significatif.

Ces hameaux, aujourd'hui jumelés, constituèrent longtemps des fiefs distincts, auxquels il faut ajouter ceux de Malvannes ou Malvoisine, de Blaisy, de Bellefontaine, de la Planche, toutes seigneuries « sises à la paroisse de La Chapelle ».

Ces fiefs ne comportaient pas de manoir, mais seulement des terres avec parfois moulins, fours banaux, etc. Une succession d'héritages, de ventes, d'échanges, de partages ayant divisé ces seigneuries jusqu'au quart du huitième et ayant multiplié les propriétaires, seigneurs laïcs ou établissements religieux, et créé des co-seigneuries, il est impossible et il serait fastidieux de faire l'histoire de chacune d'elles. Voici simplement quelques indications (31).

La terre de La Chapelle suivit d'abord le sort de la terre de Champigny ; elle fut donc un des fiefs de la famille des Barres, de Chaumont. En 1247, Héloïse des Barres et son fils Pierre affranchissent leurs sujets de La Chapelle des droits de main-morte, moyennant une redevance de 12 deniers par feu et par an (32), et Alix, veuve de Pierre des Barres, est en 1266 maintenue par le Parlement dans ses droits sur la terre de Beaumont (33).

Toutefois, on voit en 1275 les bénédictins de Sainte-Colombe obtenir du roi, contre la dame de Chaumont et ses enfants, confirmation de leur droit de justice à Malvoisine (34), et en 1328 les chartreux de Béon recevoir d'Alix de Montaigu, dame de Saint-Maurice-Thizouailles, en plus des terres que les parents de celle-ci avaient achetées à Geoffroy de Trusy sur le finage de Champigny, le privilège seigneurial d'un moulin et de deux fours banaux assis à La Chapelle (35).

Comment au XV^e Claude et Guillaume de Blaisy se trouvaient-ils posséder la terre et seigneurie de La Chapelle-feu-Payen et celle de Beaumont ? Est-ce pour l'avoir aussi acquise du seigneur de Chaumont ? Toujours est-il que, le 2 décembre 1470, Louis XI, par une lettre signée de sa main, les dépouille de ce fief « pour ce qu'ils tiennent notoirement au party et service de Charles de Bourgoigne, notre rebelle et désobéissant subject » et en fait donation à Jehan Leclerc, son secrétaire et féal notaire. Le 8 avril 1475, ce dernier baille à rente la terre et seigneurie de La Chapelle, Beaumont et dépendances à Jehan Legoux, également secrétaire du roi et devenu par son mariage seigneur de Champigny. Il est dit, en 1483, « avoir le gouvernement de La Chapelle et de Beaumont ».

Au XVI^e le morcellement de ces fiefs, déjà commencé, s'accroît. Il faut se contenter de citer les noms de quelques nouveaux propriétaires qu'on trouve mentionnés dans les actes du temps.

Le 5 octobre 1527, la moitié de la terre de La Chapelle est acquise

par Claude Frolo, procureur au Châtelet de Paris, de damoiselle Antoinette des Friches, l'autre moitié appartenant à damoiselle Catherine Avin, veuve en 1^{re} noces de Regnault des Friches et en 2^{es} noces de Jacques Piedefer, qui la donna à Jehan Hennequin, conseiller au Parlement. Ce dernier acquit ensuite la moitié appartenant aux héritiers Frolo.

Quant à la seigneurie de Malvoisine, qui était passée à Etienne Bernard, sa fille Claude (ou Claudine) l'apporta successivement à ses deux maris, Nicolas Aucourt et de Courférent, et par eux Malvoisine échut ensuite à Jacques Lhospital, Jacques de Neufvis, Jean Longeau ; puis elle reviendra aux Bernard de Champigny.

En 1575 on trouve Henri de Grouches seigneur du fief, terre et seigneurie, de La Chapelle-feu-Payen. Le 20 septembre 1579 la veuve de Jehan Bolu, bourgeois de Paris, acquiert par échange des époux d'Espiney, seigneurs de Saint-Luc, la terre de La Chapelle. Le 6 avril son fils Jehan Bolu, grand audencier de France, déjà propriétaire de la moitié des terres, acquiert l'autre moitié de Jehan Vivient, maître des comptes.

En 1789, la comtesse de Balincourt sera dite « dame de Champigny, la Chapelle-feu-Payen, Beaumont, Blaisy, etc. ».

Notons que, vers le milieu du XVI^e, le revenu de la terre de La Chapelle était estimé à 200 livres, celui de Malvoisine à 29 livres 3 sols et celui de la Planche à 70 livres.

Quant au hameau de CHAPITRE, il tire son nom du fait que le Chapitre métropolitain de la Cathédrale de Sens posséda très tôt en ces lieux terres, prés et bois. C'est en 1218 que, par suite d'un accord avec Odon des Barres, la terre de Champ-Evrard, de 196 arpents, devint propriété du Chapitre (36). Celui-ci jouissait aussi d'un droit de cens, pour ces 196 arpents, sur le seigneur de Chaumont. A ce titre il perçut en 1369, 24 sous de Jean des Barres (37).

Par bail du 6 mai 1785, le Chapitre afferma ses droits de cens et rentes, qui étaient alors de 2 sols et 1 denier par arpent sur le Champ-Evrard, « devant en bois de haute futaie », et de 8 deniers parisis sur une vingtaine d'autres arpents en sa propriété, pour la somme de 150 livres « et deux bons chapons » (38).

On manque de documents pour se représenter la vie quotidienne des manants de Champigny pendant cette longue époque du Moyen Age. Mais on voit bien que ce qui la caractérisait c'était hélas ! l'insécurité, la constante alternance de désastres et de restaurations courageuses.

En 356, ce sont les Germains qui viennent en masse échouer devant les murailles de Sens, construites en hâte avec les pierres des monuments gallo-romains. En 451, les Huns, sous la conduite d'Attila, déferlent entre Sens et Châlons-sur-Marne, avant d'être écrasés aux Champs Catalauniques. En 871, ce sont les Sarrasins qui poussent jusqu'à Sens leur extrême avancée au nord et sont repoussés par saint Ebbon, évêque de Sens, un an avant de l'être définitivement par Charles Martel à Poitiers. Après les guerres féodales, incessantes, c'est la guerre de Cent Ans, de 1337 à 1453, dont les malheurs furent, dans notre région, accrus par la peste noire, en 1351, et une grande inondation de l'Yonne en 1356.

Ce fut d'abord et surtout la Basse Bourgogne qui fut le théâtre et l'enjeu des affrontements sanglants entre français et anglais. Mais, déjà en ces débuts, personne n'osait aller par le pays par crainte des anglais et autres malfaiteurs. Sens resta neutre au cours de la lutte entre Armagnacs et Bourguignons, ce qui n'empêcha pas les bandes de soudards de mettre en coupe réglée tout le territoire. Après Poitiers et la captivité du roi de France, en 1356, les hommes d'armes, que la guerre faisait vivre et qui se trouvaient licenciés, se formèrent en bandes, prenant rapines de tous les côtés, portant partout le fer et le feu. Pour échapper à ces brigands, un pauvre moine, prieur de Montacher, ne dut-il pas, en pleine nuit, s'enfuir tout nu et se cacher dans un étang ? (39). Puis passèrent les *mauvais compagnons*, les *tard-venus* qui détruisirent ce que leurs devanciers avaient bien pu laisser. On parle de 10 000 qui traversèrent l'Yonne à Pont, pillant, violant, prenant prisonniers et « faisant grande noise ». Puis encore, des troupes anglaises, débarquées à Calais en 1380, en route pour atteindre les états de Bourgogne, campèrent à Málay-le-Vicomte le 29 août, et à Gron le 30 et se partagèrent en trois groupes pour mettre à sac tout le pays entre Sens et Montereau.

Après l'assassinat de Jean-Sans-Peur sur le pont de Montereau, le 10 septembre 1419, et le honteux traité de Troyes de 1420, la ville de Sens tomba en possession des anglais. Henri V d'Angleterre en effet y laissa des troupes importantes sous les ordres du comte Warwick qui multiplia les attaques contre les châteaux de Dollet, Vallery, Diant, où s'étaient réfugiés les capitaines royalistes chassés de Sens. Sur ce territoire, jusqu'en 1427, ce ne fut que passage d'hommes d'armes, ravageant le pays, incendiant les villages, détruisant les maisons. Lixy fut ainsi pillé et livré aux flammes. Les champs les plus fertiles, dit un annaliste sénonais (40) « estoient demourés en friche et sans culture, et nos villaiges auparavant fort peuplés estoient déserts, n'y avoit aucun demourant et estoient du tout inhabitez ». Réfugiés souvent dans les bois les survivants se trouvaient dans la plus affreuse misère.

Après l'épopée de Jeanne d'Arc — et l'on eût pu voir d'ici la Pucelle en tête de son armée, le 17 septembre 1429, après son échec à Paris, suivre le chemin de Bray à Sens — la ville de Sens se soumit spontanément à Charles VII, en 1430, et livra sa garnison anglaise. Mais le comte de Suffolk reprit l'offensive, pillant les environs de Sens.

Dans le même temps, les bandes des *écorcheurs*, soudoyés par le capitaine Jean de Melun, et d'autres venus de Briennon, terrorisaient nos villages. On les craignait plus que les anglais, on s'enfuyait devant eux. N'ont-ils pas fait prisonnier, au Ponceau-Réau, près de Gisy, l'archevêque lui-même qui se rendait à Bray ? (41).

En 1439, beaucoup de paroisses n'avaient plus ni curé ni aucun paroissien. En 1443, personne ne demeurait plus à Saint-Martin-sur-Oreuse.

Les églises de Pont, de Villeblevin, avaient été fortifiées pour servir de refuge aux populations. Celle de Champigny fut brûlée durant cette période.

Une autre victime de la guerre fut ici encore la MALADRERIE. A la suite des premières croisades, la lèpre était apparue dans nos pays et y avait fait de nombreuses victimes. Pour secourir ceux qui étaient atteints de cet horrible mal, la charité chrétienne ouvrit des asiles, appelés *léproseries* ou *maladreries* (42). On en connut à Villeneuve-la-Guyard, Villemanoché, Courlon, Vinneuf, Chéroy, Pont, cette dernière transformée en bénéfice au XVII^e et finalement réunie en 1695 à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Champigny eut donc aussi la sienne. Elle est signalée dès 1310 comme recevant chaque année une aumône de 20 sols provenant de la cassette royale (42). Après 1422 on ne trouve plus trace de cet établissement. Un climat a gardé son nom : *La Maladrie*, situé entre le cimetière, la route nationale et les maisons de la Ruelle.

Aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles

Lorsqu'éclatèrent les guerres dites GUERRES DE RELIGION, qui devaient durer de 1562 à 1593, la France, un siècle après la guerre de Cent Ans, était dans un état de richesse admirable. En ce qui concerne notre région, Claude Haton, clerc de Saint-Ayoul de Provins et témoin de tout ce qui va s'y passer, écrit (1) que « les gens des villages étaient si riches et pleins de touz biens, si bien meublez en leurs maisons de touz meubles, si pleins de volailles et bestail que c'en était noblesse ».

Le protestantisme eut, dès son origine, de profondes racines dans les pays de l'Yonne. Nulle part les persécutions ne furent plus sanglantes, les représailles plus furieuses et le vandalisme plus aveugle et plus barbare (2).

Champigny, il est vrai, n'est pas cité dans l'histoire de ces guerres. C'est qu'il n'était pas un foyer huguenot, au contraire de Bray et même de Villemanoche, avec ses dissidents appelés « les cousins de Villemanoche ». Mais tout près d'ici se passèrent des scènes d'horreur dont le récit colporté dut jeter les habitants dans la terreur. Cela d'autant plus qu'ils eurent à subir aussi le passage des troupes et les pillages, du fait qu'il y avait à deux pas de là, à Sens et à Vallery, deux principaux foyers d'hérésie.

A Sens, elle s'était établie de bonne heure. Vers 1522, un chanoine, nommé Caroli, y avait introduit l'*évangélisme*, sous l'influence de l'évêque de Meaux, Briçonnet, et, en 1528, le cardinal Duprat, archevêque de Sens, devant le Concile de Trente, avait réuni un concile provincial pour parer aux dangers qu'il prévoyait. Mais, selon Théodore de Bèze (de Vézelay), déjà en 1544 les protestants se réunissaient dans la ville. La répression y fut alors assez bénigne (3). Toutefois le cardinal Louis de Bourbon eut beau, en 1551, faire « devoir à tous de faire prières pour la paix et union de l'Eglise », une première persécution eut lieu en 1558 : un calviniste fut

exécuté, deux autres bannis. Ce qui n'empêcha pas les réformés de se constituer en église et d'organiser leur culte, hors les murs de Sens, dans une grange du faubourg Saint-Pregts. Le 12 avril 1562, sous le prétexte que les huguenots avaient lancé des injures aux catholiques pendant la procession qui avait précédé la messe de Saint-Savinien, un horrible massacre fut perpétré. Il y eut, selon de Bèze et de Thou, une centaine de personnes égorgées et traînées à la rivière (4).

Semblables massacres de huguenots se firent à Auxerre entre 1561 et 1563. De tels coups devaient être fatals à l'hérésie dans nos régions. Mais après le massacre de Vassy, la même année que celui de Sens, les chefs calvinistes se fixèrent dans l'Yonne et y introduisirent des guerres à but politique où les rivalités et les ambitions de grands seigneurs se donnèrent libre cours, au grand dam de la France : Coligny à Châtillon-sur-Loing, d'Andelot à Tanlay, Blosset à Fleury, Condé à Noyers et, tout près d'ici, à Vallery.

Le château de Vallery avait été reconstruit au début du siècle par le maréchal de Saint-André qui avait entretenu l'esprit d'intolérance contre les huguenots. Mais sa veuve passa au protestantisme et fit don de Vallery à Condé dans l'espoir d'être épousée par lui quand il serait veuf. Or, par haine des Guises, catholiques, représentés à Sens par l'archevêque Louis de Lorraine, frère de François de Guise, Condé était passé à la religion réformée. La présence d'un si grand personnage entretint l'assurance et l'ardeur des partisans du protestantisme.

En septembre 1567, eut lieu *l'Assemblée de Vallery*, où fut décidée l'insurrection massive qui devait aboutir à l'enlèvement du roi, de ses frères et de sa mère. On disposait de 1 500 chevaux et 1 000 hommes à pied. Le complot ayant été éventé, Sens se mit sur ses gardes, mais Auxerre fut prise, dévastée et pillée.

Après la bataille de Saint-Denis, en novembre 1562, les protestants passèrent la Loire à Orléans, vinrent par Montargis et Chéroy rejoindre l'armée du prince de Condé qui s'était repliée sur Montereau. En tournant la ville de Sens, cette troupe arriva à Pont-sur-Yonne, place fermée de murs, dans laquelle Henri de Guise avait mis trois compagnies d'infanterie, auxquelles s'étaient joints nombre d'habitants, gens énergiques et résolus, beaucoup de bateliers et de marins. Du haut de la colline les canons tonnent et font une brèche à la muraille. La ville est prise. Ceux des défenseurs qui se réfugient dans l'église y sont massacrés, ainsi que ceux qui cherchent à s'embarquer au port pour remonter à Sens (5).

Pendant les deux jours suivants, les 21 et 22 novembre, ces troupes protestantes occupèrent tout le pays entre Pont et Montereau, saccageant tous les villages — et pourquoi Champigny eût-il fait exception ? — pillant

et rançonnant indistinctement les prêtres, les gentilshommes et les laboureurs. « Les soldats étrangers — écrit Claude Haton — prenaient, ravissaient tous les biens qu'ils trouvaient et les chargeaient en leurs harnois et les emmenaient avec eux. Où ils logeaient, ne faisaient que chercher et fouiller en terre, ès logis, jardins, cours, fumiers (on y avait caché ses trésors) pour trouver butin. Ils tuaient ou prenaient prisonniers les gentilshommes ».

L'armée protestante, conduite par Coligny, voulant se rapprocher de la Lorraine, passa la Seine à Montereau et l'Yonne au gué de Port-Renard, s'emparant ensuite de Bray et de Nogent-sur-Seine.

Un détachement s'étant présenté devant le bourg de Courlon, qui n'était fermé que de fossés avec simple épaulement, les habitants refusèrent d'ouvrir leur porte. « Ce fut grande folie à eux », dit encore Claude Haton qui décrit les épouvantables scènes de barbarie dont Courlon fut alors le théâtre (6).

Le souvenir du saccage de Pont et de Courlon s'est conservé longtemps dans ces deux bourgs. Tous les ans, au retour de ces anniversaires, on y célébrait un service funèbre pour les habitants qui périrent dans ces funestes désastres. On disait à Courlon : « A la Saint-Clément, Courlon fut mis à sang », et à Pont-sur-Yonne : « A la Sainte Catherine, Pont fut mis en ruine ».

Les excès des soldats de l'armée catholique n'étaient d'ailleurs pas moins odieux. « Ils étaient aussi larrons et voleurs du bien d'autrui que les huguenots. Ils rançonnaient, pillaient, volaient, emmenaient les chevaux et juments des laboureurs qu'ils battaient à crédit s'ils ne leur baillaient de l'argent, et était heureux celui qui ne se trouvait ni devant les uns ni les autres ».

En 1575, nouvelle campagne. On leva dans nos contrées plusieurs régiments qui cantonnèrent entre Sens, Montereau et Provins, où ils pressuraient et dévastaient le pays. Les paysans, lassés d'endurer toutes sortes de misères et de vexations, s'enrôlaient souvent pour avoir du pain en faisant subir le même sort aux autres, et ils étaient « plus rudes encore et plus désordonnés au peuple » que les vieux soldats.

Le 2 mai 1576, l'armée allemande de Wolfgang des Deux-Ponts opère sa jonction avec les troupes du prince de Condé à Villemanoche où est établi le quartier général. 30 000 hommes occupent tout le pays. Puis ces forces protestantes s'emparent de Pont, canonnent Sens au passage et vont camper à Etigny. Mais les deux partis n'en viennent pas aux mains, car Catherine de Médicis, alors à Sens, envoie ses conseillers trouver les chefs protestants réunis chez Condé à Vallery. Un édit de pacification est signé le

6 mai à Etigny, plus favorable aux calvinistes que les précédents. Condé recevait le titre de comte de Sens.

La retraite des armées allemandes qui s'en suivit fut signalée par de nouveaux excès. Le bourg de Sergines n'échappa à ce traitement que moyennant une rançon de 500 écus d'or au soleil.

De 1578, après la paix de Bergerac, des bandes conduites par des chefs sans commission se formèrent et continuèrent le pillage. L'une d'elles, menée par un ancien capitaine de voleurs, Mireloset, « surprit par subtilité, le 25^e jour d'août, le bourg de Courlon où ils furent trois jours pour le moins à faire du mal au possible. Il n'oublièrent à boire tout leur saoul de vin, car il y en avait largement, et pour les faire déloger, leur fallut bailler je ne sais combien de cents d'écus ».

1583, 1584 et 1585 furent des années stériles. Le blé était rare et s'éleva au décuple du prix habituel. A cela s'ajouta la peste, contre laquelle des prières publiques furent dites.

En 1589, le 1^{er} août, Henri III fut assassiné à Saint-Cloud par un moine fanatique, Jacques Clément, né à Serbonnes et dont la famille contracta des alliances à Champagne. La couronne de France revenait dès lors au roi de Navarre qui dut reconquérir son royaume par les armes.

En 1590, Henri IV résolut donc d'occuper la Haute-Seine et ses affluents. Il est à Montereau le 15 avril. Pont capitule, ainsi que Bray. Il s'y établit jusqu'à Pâques, assiège en vain Sens, qui était tout à la Ligue, est repoussé par les *sabotiers* et revient en Ile-de-France pour assiéger Paris.

Le duc de Nevers prend alors des mesures pour s'assurer le cours de l'Yonne entre Sens et Montereau. Il avait reçu la soumission de Pont, et, comme le bourg de Courlon pouvait servir de refuge aux ligueurs, il en fait démanteler les remparts. Sens enfin imite toutes les autres villes et finit par se rendre au bon roi Henri, en avril 1594.

Après un demi siècle de calme, les troubles reprirent avec la **FRONDE** (7). En 1642 pourtant, le chroniqueur Gilles de Bouvier avait écrit de nos régions : « Ces païs moult ravaigés par la guerre, sont bons païs et fertiles de blez, de bestail, de bois et d'eaux et y a moult bon peuple et bons laboureurs et d'honestes gens et bons catholiques ; c'est à proprement parler un des meilleurs païs de tout le royaume ».

A part la bataille de Bléneau où, le 6 avril 1652, Condé et Turenne s'affrontèrent, l'Yonne ne fut pas profondément bouleversée par cette guerre civile dans laquelle les populations ne virent que jeu de princes ambitieux : une **FRONDE** ; toutefois elles eurent encore à souffrir d'une

soldatesque qui se débandait dans les campagnes pour y commettre mille exactions.

Les environs de Champigny, où les troupes royales durent s'opposer à Condé, seigneur de Vallery, et au batailleur archevêque de Sens, Henri de Gondrin, furent particulièrement victimes de ces excès. En 1652, un des régiments de Mazarin traverse les pays hauts ; il laisse après lui ruine et désolation. A Villetierry, l'église est profanée, le village de Lixy est entièrement ruiné, Chéroy ravagé, le château de Michery détruit, un hameau de Sergines anéanti.

A Champigny il semble qu'on en soit resté aux mots et aux horions, témoins ces deux domestiques du château qui, voulant enrôler un charretier de Bichain sont battus par les habitants du hameau accourus aux cris de ce dernier qui vociférait : « Aux voleurs ! aux Mazarins ! » (9).

Toutes ces dissensions, depuis des siècles, plus qu'au niveau du peuple — surtout dans la campagne — sévissaient entre seigneurs. D'un château à l'autre les prises de parti différaient. L'origine et la formation des seigneurs de Champigny, qui succédèrent aux des Barres — gens de robe succédant à des gens de guerre — ne les portaient pas aux actions militaires mais les inclinaient plutôt à une politique de sagesse et de paix.

Nous avons vu que par son mariage, le 7 novembre 1480, Anne Legoux apportait en dot à Etienne Bernard la terre et seigneurie de Champigny.

Les DE BERNARD, qui vont être seigneurs de Champigny jusqu'à la Révolution, étaient originaires de la Touraine. Nobles, ils avaient porté : « *écartelé de sable et d'argent à quatre rocs d'échiquier de l'un en l'autre et au cœur une étoile d'or sur fond d'azur* » (10).

Un aïeul, *Etienne Bernard*, était mort vers 1350, fort âgé et ruiné par les guerres. Son fils rétablit par le commerce les affaires de la famille et mourut vers 1400. Mais c'est son petit-fils, *Etienne Bernard*, dit *Moreau*, qui obtint du roi le relief de sa noblesse sans avoir à présenter les titres que ses prédécesseurs avaient égarés. D'abord trésorier général de Louis II, roi de Sicile et d'Anjou, puis conseiller de Charles VII et receveur de la Traite, de 1429 à 1431, il obtint, en raison de ses nombreux services, de porter au centre de son blason, au lieu de l'étoile, « *une fleur de lys d'or* ».

Son frère, Jean, né à Tours en 1384 et qui mourra dans la même ville en 1466, d'abord conseiller au Parlement de Poitiers et maître des Requêtes, fut ensuite élu archevêque de Tours, en 1441.

Fils de cet Etienne, dit Moreau, *Jehan de Bernard*, écuyer, seigneur de la Mothe et du Fort d'Arthane (ou d'Arthenne), Brétignolles, Chéniers,

Larretz, la Chevière, etc. (en Anjou), capitaine du Château de Loches et grenetier (juge au grenier à sel) de Chinon, obtint la très honorable fonction de valet de chambre du Dauphin, puis de Louis XI. On lui connaît deux sœurs et trois frères : Pierre-Régis, qui fut chanoine de Tours, Etienne, seigneur de Taphoneau et de Survilly et maître d'hôtel de la reine, décédé en 1491 et Guy. Ce dernier, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et maître des Requêtes, fut sacré, par son oncle Jean, évêque - duc et pair de Langres, en 1453, et envoyé à ce titre comme ambassadeur auprès du pape Nicolas V. Il mourut le 25 avril 1481.

Jehan de Bernard avait épousé *Jehanne de Ballan*, fille du seigneur de Maulevrier. Il mourut en 1481, huit ans avant sa femme.

Des enfants du couple on connaît quatre filles, dont l'une sera épousée en premières noces par Jehan Legoux, et quatre fils. L'un de ceux-ci, Jean, sera seigneur de la Harponnière ; un autre, Léger, sera chanoine de Tours. Antoine, l'aîné, curé d'Orbigny, céda ses droits en 1502 à son frère Etienne et sera chanoine des églises Saint-Gatien de Tours, de Chinon, de Condé et archiprêtre de Loches.

C'est cet ESTIENNE DE BERNARD qui épousa ~~Jehanne~~ *Jehanne Legoux* de Sens et devint par ce mariage premier seigneur de ce nom de Champigny. Ecuyer, seigneur de Chéniers, de la Mothe d'Artenne, Malvoisine, Plénoche (près de Brannay) et en partie de Villemanoche, élu par le roi du fait des Aides à Sens, il fit construire le transept gauche de l'église de Champigny pour y fonder, avec sa femme, en 1519, la chapelle Sainte-Croix dont il sera parlé plus loin (11), et probablement le premier château.

C'est leur fils JEHAN DE BERNARD qui mettra à exécution en 1542 ce projet de fondation pieuse de ses parents. Ecuyer, seigneur de Champigny et Brétignolles, valet de chambre ordinaire du Dauphin, il épousa le 14 novembre 1533 *Jehanne Hurault*, fille du seigneur de Saint-Denis et de Louise Boudet, dame de Redon, de la tige des comtes de Cheverny et des marquis de Vibray.

Un partage de seigneurie avait eu lieu entre lui et son frère Claude. Ils gardèrent en commun la seigneurie de Villemanoche et à Claude, écuyer, tour à tour de la maison du duc d'Orléans puis de celle du roi où il était *écuyer de cuysine*, bailli de Sens en 1552, échut la seigneurie de Plénoche. Le fils de ce Claude de Bernard, Charles, écuyer, seigneur aussi de Plénoche et en partie de Villemanoche, homme d'armes de la Compagnie du seigneur de Clermont et capitaine de 50 hommes d'armes, épousa Jeanne de Castres. La fille unique du couple, seule héritière, épousa en 1597 Jacques Pot, seigneur de la Folie, fille de René Pot, seigneur de la Folie et de Louville, et de Jeanne Alleaume.

Autre frère connu de Jehan et de Claude : un autre Jean, seigneur de

la Mothe et de Laheurpinière (en Touraine), qui épousa le 14 juin 1493 Jeanne Deffandis, fille du seigneur de Vaux et d'Origny. Une sœur commune, Marie de Bernard, épousa le 21 juillet 1511 Jean Dubois, seigneur de Verneuil-en-Brie.

De Jehan I^{er} de Bernard et de Jehanne Hurault on ne connaît qu'un fils, JEHAN II, qui, écuyer, seigneur de Champigny et en partie de Villemanoche, valet de chambre du dauphin, mourut en 1569 à la bataille de Montcontour. Il avait épousé le 27 septembre 1556 *Jehanne de la Rama*.

On leur connaît plusieurs enfants. Louis, l'aîné, écuyer, hérita les seigneuries de Champigny et de Brétignolles. Il se maria, le 18 juillet 1595, à *Jeanne de Goué*, fille du seigneur de Villeneuve-la-Guyard, Charles de Goué, et de Marie Prévost.

Autres enfants de ce Jehan II : Philippe, seigneur de la Mothe et en partie de Champigny, qui épousa Germaine de Breuil et dont deux enfants seront baptisés à Champigny : Marie en 1596, Catherine en 1598. Puis Louise, qui épousa en 1591, avec dispense de proche parenté, Christophe Le Goux, seigneur de la Borde, de la Compagnie de la Garde armée du roi.

L'aîné des fils de Louis I de Bernard et de Jehanne de Goué était Philippe, qui fut seigneur de Champigny, Brétignolles, La Chapelle, Blaisy, Beaumont, etc., mais, cédant ses droits à son frère Louis, il devint, en 1629, chevalier de Malte et mourut profès à Malte. Il aurait contracté un mariage clandestin dont il eut un fils naturel, Thomas.

LOUIS II DE BERNARD, chevalier, d'abord engagé dans l'ordre de Malte, reçut donc de son frère ses droits d'aînesse par donation du 8 octobre 1627 et devint seigneur de Champigny. Il épousa, le 29 avril 1634, *Claude Camus de Pont-Carré de Poissons*. Il commanda l'arrière ban de la noblesse du bailliage de Sens dans les armées de Lorraine, sous le comte de Soissons et le duc de Longueville, et fut député pour la noblesse aux Etats Généraux de 1651. Il mourut, 8 ans après sa femme, en 1661, en revenant des eaux de Bourbon. Son cœur fut ramené à Champigny.

On ne connaît du couple qu'un fils, JACQUES, seigneur de Champigny. Confirmé dans sa noblesse en 1667, il commanda aussi l'arrière ban de la noblesse de Sens. Il épousa, le 16 novembre 1662, *Barbe Chaudet de Lazenay*, fille de Dominique Chaudet et de Françoise de Grailly. Les de Grailly étaient, depuis le XV^e, seigneurs de Chalette (près de Montargis) et de Lepuits. Ces deux seigneuries passeront dans la famille des de Bernard de Champigny. Jacques I de Bernard mourut le 5 juin 1679 et sa femme le 13 novembre 1725, à l'abbaye de Villechasson.

On leur connaît plusieurs enfants, dont deux filles : Barbe qui fut religieuse à l'abbaye Notre-Dame du Faubourg Saint-Antoine à Sens, et

Jeanne-Catherine à qui revint la seigneurie de Lepuits et qui épousa Christophe Du Plessier, seigneur du Plessier, dont la fille posthume, Barbe-Louise, épousera Jacques de Badier, maréchal des Camps et commandeur de Saint-Louis.

C'est leur fils, JACQUES II DE BERNARD, né en 1668, qui hérita la seigneurie de Champigny et reçut celle de Chalette en 1689. Enseigne aux gendarmes de Flandre, il mourut le 7 avril 1751, âgé de 83 ans, à Chalette, mais son cœur fut transporté à l'église de Champigny. Il avait épousé, le 20 mars 1703, *Marie-Claire-Henriette Cordebœuf de Beauverger de Montgon*, qui mourut le 8 mars 1746, âgée de 68 ans.

Le couple eut beaucoup d'enfants. Citons : Marie-Anne-Claude, qui fut abbesse de l'abbaye de Villechasson, près de Chevry, Jean-Louis, qui prit la croix de Malte en 1726, âgé de onze ans, Charlotte-Barbe-Augustine, qui épousa, le 4 novembre 1737, Louis-Alexandre Lambert de Thorigny, seigneur de la Postolle et Grange-le-Bocage, capitaine au régiment du Maine-Cavalerie, fils d'un conseiller du roi et président de la Chambre des Comptes de Paris. Née en 1713 cette Charlotte décéda le 18 décembre 1763, à Noisy-le-Grand.

C'est un autre fils, JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE DE BERNARD, né le 24 janvier 1706, qui devint marquis de Champigny, comte de Montgon, seigneur de Chalette. Capitaine au régiment du Roi-Cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, il mourut le 30 août 1782 et fut inhumé dans la chapelle Saint-Croix. Il avait épousé, vers 1756, *Anne-Louise Bochard de Champigny*. Ce fief de Champigny-sur-Marne venait à cette famille par héritage de Jean-Simon, évêque de Paris de 1492 à 1502.

Le couple n'eut qu'un enfant, une fille, unique héritière, ANNE-ALEXANDRINE DE BERNARD DE CHAMPIGNY-MONTGON, baptisée à Paris le 27 avril 1758. Dame de Champigny, La Chapelle-feu-Payen, Malvoisine, Beaumont, Blaisy, Chalette, Montenon, Florival et autres lieux, elle épousa le 16 février 1778, en présence de l'Archevêque de Paris et dans le château de celui-ci à Conflans, *Charles-Louis Testu, comte de Balincourt*, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Port-Louis, Hennelin, Blavet, Quimperley et Lorient, seigneur du marquisat de Balincourt, Arrouville, Nenneville, Ménouville, la Chapelle, Montmartin, Biot et autres, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Le comte était issu d'une illustre famille, puisqu'il descendait en ligne directe du duc d'Elbœuf. Il avait un oncle maréchal de France.

La comtesse de Balincourt, dernière dame de Champigny, mourra dans une prison de Sens, en 1793, dans des circonstances que nous relaterons.

Voici, pour la clarté, la succession des de Bernard de Champigny :

ETIENNE, épouse en 1480 Anne Legoux.

JEAN I, épouse en 1533 Jeanne Hurault.

JEAN II, épouse en 1556 Jeanne de la Rama.

LOUIS I, épouse en 1595 Jeanne de Goué.

LOUIS II, épouse en 1634 Claude Camus.

JACQUES I, épouse en 1662 Barbe Chaudet.

JACQUES II, épouse en 1703 Marie Cordebœuf.

JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE, épouse en 1756 Anne-Louise Bochart.

ANNE-ALEXANDRINE, épouse en 1778 Charles Testu de Balincourt.

En quoi consistait cette seigneurie dont les de Bernard exercèrent le privilège pendant trois siècles ? Les *aveux et dénombremets* qu'ils firent à titre de vassaux au baron de Bray-sur-Seine, « à cause de son château, châteltenie et grosse tour », le font savoir.

Premier seigneur du nom, Etienne de Bernard se rendit à Bray en 1488, pour faire dans les formes cet acte de vassalité à l'égard de son souverain, le comte de Roucy. Il fit le voyage plusieurs fois en vain, le comte étant absent et Etienne ne trouvant personne qui eût de sa part procuration ou acceptât d'enregistrer sa démarche. De guerre lasse il accomplit seul les rites prévus, se présenta à toutes les portes du château, tête découverte, ceinture déliée, prononça les paroles rituelles de l'hommage et en fit rédiger un constat (12).

Le 24 juillet 1756, Jean-François-Alexandre de Bernard eut plus de chance et, devant le procureur fiscal du bailliage de Bray-sur-Seine, il put reconnaître « tenir noblement, en plein fief, foi et hommage » sa terre et seigneurie de Champigny du baron de Bray, alors duc de Rochecouart-Mortemart (13).

On voit par cet acte que cette seigneurie consistait en droits et privilèges. Droit, en premier, de haute, moyenne et basse justice, qui donnait au seigneur juridiction sur tous les habitants et pour tous les délits, au civil et au criminel, avec pouvoir d'infliger les peines convenables, y compris la pendaison. Ce droit de justice le seigneur ne le pratiquait pas personnellement, mais le commettait à un officier de justice, son prévôt.

Parmi les délits qui, sur une cinquantaine d'années au XVIII^e, ont donné lieu à Champigny à des procédures criminelles, on relève (14) : un coup de fusil contre un jeune homme qui prenait une bourrée pour allumer un brandon, un vol de bois, divers larcins, une rébellion contre huissier, des injures au curé, deux assassinats, une rixe entre garçons avec morts, etc. Le 12 mars 1562 Thévenin Poussot, coupable de divers larcins, est

condamné à 5 ans de galères et à une amende de 250 livres à la dame de Champigny. En février 1564 le bailli de Sens confirme la sentence du prévôt de Champigny condamnant Jean Boulard, convaincu d'avoir tué sa femme, à être « pendu et étranglé aux fourches patibulaires de Champigny ». Le 30 juin 1567, il confirme semblable sentence contre Jean Dumont le Jeune, « accusé et convaincu de crime et condamné d'être pendu au lieu accoutumé de faire la justice audit Champigny » (15).

D'autres droits s'ajoutaient au droit de justice : droit de *rouage et levage*, qui rapportait deux deniers par chaque muid de vin vendu et transporté par chariot hors du territoire de la seigneurie ; droit de *bourgeoisie*, en conséquence de l'affranchissement, 12 deniers par feu et par an ; *droit de rivière* ou de pêche ; droit de *banalité*, obligeant tous les vassaux à presser le raisin provenant des vignes situées sur la seigneurie au pressoir seigneurial ; droit de *corvée*, les contraignant « de faire par chacun an, tant de main d'œuvre qu'avec chevaux, charrettes et harnois, toutes les corvées dont le seigneur peut avoir besoin pour ses vendanges, glaciers et autres ouvrages », et cela « au premier ordre du seigneur et de ses officiers ».

Par cet aveu le seigneur reconnaissait aussi tenir en fief une maison seigneuriale couvrant avec ses dépendances 25 arpents, plus 510 arpents, 38 perches de terres, 120 arpents 17 perches de près et vignes, 110 arpents 50 perches d'îles et 669 arpents de bois. Soit, en gros, un total de 1434 arpents, sur une superficie totale du territoire de Champigny évaluée à 4888 arpents.

Un autre document (16) nous permettra d'estimer en livres la valeur et le revenu de la seigneurie de Champigny et, par la voie des comptes, d'entrer un peu dans l'intimité de la famille seigneuriale.

En 1751 mourait à Chalette Jacques de Bernard, cinq ans après son épouse. Il laissait trois enfants héritiers : JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE, marquis de Champigny et comte de Montgon, JEAN-LOUIS, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et CHARLOTTE-BARBE-AUGUSTINE, veuve d'Alexandre Lambert, marquis de Thorigny.

Selon la coutume de Lorris dont ressortissaient toutes les terres, objet du partage, l'aîné des trois — ici Jean-François — prenait pour lui le *manoir* (le château), avec un arpent de terre aux alentours, et la moitié de tous les héritages tenus en fiefs, terres et seigneuries ; il avait droit aussi à un prélèvement sur les biens meubles.

Après un arpentage, opéré par Jean-Benoît, « priseur royal aux bailliages, eaux et forêts », après estimation et enchères entre héritiers, les terres de Champigny, La Chapelle, Malvoisine et dépendances, redevances, rentes foncières, censives, lods et ventes, droit de corvée et autres biens — non compris le château avec la basse-cour, droits de justice et notaire

royal — furent adjugés à Jean-François-Alexandre pour la somme de 334 750 livres ; celles de Chalette, Montenon et dépendances également — sans le manoir, cour, basse-cour, grange, petit jardin et droits de justice — pour 116 750 livres. Soit un total de 551 400 livres. Quant aux biens meubles — vaisselle d'argent, bijoux, diamants, effets mobiliers, deniers comptants — à Champigny et Chalette, ils furent estimés à 34 217 livres 13 sols 7 deniers, et les recettes des fermages des terres pour l'année 1750 et autres revenus journaliers, arrêtés à 8 619 livres 6 deniers.

Que ces chiffres ne fassent pas illusion, les dettes et les charges étaient souvent grandes. On voit par exemple en 1638 le seigneur de Champigny emprunter à M. de Harlay, pour un intérêt de 333 livres 6 sols 8 deniers, la somme de 6 000 livres gagée sur la terre de Brétignolles et celle de Champigny. En 1670, c'est Barbe Chaudet, dame de Champigny, qui reçoit du « seigneur président de Paris » la somme de 40 000 livres à charge de lui verser une rente de 2 000 livres (17). Pour ce qui est du feu marquis Jacques de Bernard, il avait à son mariage 147 000 livres de dettes et il lui en restait 57 696 à sa mort. Quant aux charges elles se répartissaient sur 50 articles et montaient à 178 388 livres 9 sols 11 deniers, sans compter 320 livres de rentes viagères à des domestiques.

Les différents legs faits par le défunt permettent enfin de dresser une liste du personnel en service à l'époque, à Champigny et à Chalette, soit : 1 cocher, 1 laquais, 1 servante de cuisine, 1 femme de chambre, 1 femme de charge, 3 domestiques, 1 garde des bois, 1 garde-chasse, 1 jardinier et deux autres personnes. Dans les deux châteaux le train de vie était donc modeste. La comtesse de Balincourt le réduira encore. Dans son premier testament (18), daté du 23 avril 1782, elle nous livre le nom de ses dix domestiques et ces noms ont un savoureux parfum de vieille France : Bourguignon, la Fontaine, Dauphin, La France, Chrétien, etc.

On aimerait savoir quelle fut la qualité des rapports humains entretenus au cours des siècles passés entre les de Bernard et leurs vassaux de Champigny. Malheureusement les documents font pour cela défaut. Tout au plus peut-on remarquer sur les registres paroissiaux que, assez souvent, les seigneurs ont accepté de parrainer des enfants du pays. Mais voici qui révèle un changement de mentalité : alors qu'en 1609 le Prince de Condé lui-même, Henri de Bourbon, tenait sur les fonts de l'église de Champigny le fils de Louis de Bernard et de Jeanne Le Goux, c'est un simple vigneron, Jacques Colson, et une couturière, Catherine Chaussin, qui furent choisis pour parrainer, le 24 juillet 1789, le fils de « Haut et Très Puissant Seigneur Charles Louis Testu de Balincourt et de sa Haute et Très Puissante épouse Anne-Alexandrine de Bernard ».

Le village de Champigny-sur-Yonne resta, au cours des trois siècles envisagés dans ce chapitre, ce qu'il avait été à son origine : une paroisse, c'est-à-dire une communauté chrétienne groupée autour de son église sous la direction pastorale d'un curé. Mais déjà sous l'Ancien Régime la paroisse était devenue aussi l'unité administrative la plus ordinaire, conservant, il est vrai, du système féodal du Moyen Age, encore présent dans le seigneur du lieu et ses privilèges quelque peu surannés, des institutions archaïques, mais dotée déjà d'un embryon d'organisation municipale dont le rôle semble avoir été très effacé dans nos campagnes.

Le curé de Champigny était nommé par l'archevêque de Sens et pris parmi les prêtres du clergé séculier. Voici les noms de ceux qui se sont succédés à la cure de Champigny. Au milieu du XVI^e : Christophe Hureau, Merle, Teste ; au XVII^e : Claude Regnard, décédé en 1626, Thomas Hattier, Jean Guillaumet, Michel Tissier ; au XVIII^e : Henri Le Pesme, qui exerça sur place le plus long ministère curial, de 1682 à 1735, et voulut par humilité que son corps reposât au milieu du chemin qui aboutit à l'église, Denis Piat son neveu et vicaire, Nézondet, décédé du choléra en 1760, Nicolas Viel, du diocèse de Coutances et ancien vicaire de Michery, enfin, en 1782, Denis Veluard que nous retrouverons sous la Révolution.

Le curé ne recevait pas alors de traitement, mais la *portion congrue* que lui versaient les *décimateurs*. On sait que, en retour des secours spirituels qu'ils recevaient du clergé, les fidèles faisaient, dans les premiers temps, des offrandes volontaires et que celles-ci devinrent obligatoires sous Charlemagne et ses successeurs, sous le nom de *dîmes*, équivalant à la dixième partie du revenu. Or ce droit de percevoir la dîme sur la paroisse de Champigny appartenait au prieur de Chaumont — en 1789 : Barthélemy Stourm — pour la plus grande partie, et pour l'autre au prieur de Saint-Loup, à La Chapelle, et au titulaire de la chapelle Sainte-Croix fondée dans l'église. Ces dîmes se payaient sur les grains « à la 16^e » et sur les vins « à la 24^e ». D'après les baux passés pour affermer la perception de ces dîmes on voit que celles-ci étaient de toute espèce, portant aussi bien sur les agneaux que sur les haricots (19).

Au *gros*, payé au curé de Champigny par le prieur de Chaumont — 700 livres en 1786 pour le curé et 350 pour le vicaire, somme jugée dans les Cahiers du Tiers notablement insuffisante et qu'on souhaitait porter à 1 200 livres — s'ajoutait le revenu des biens de la cure, lesquels consistaient, en 1790, en 7 arpents 1/2 de terres et 5 de prés à Champigny et 5 arpents 1/2 de terres à Villemanoché (20). Des *fondations* augmentaient aussi ce revenu et le curé pouvait de plus être titulaire d'un *bénéfice ecclésiastique*, comme celui de la chapelle Sainte-Croix qui rapportait 337 livres. L'abbé Veluard par exemple sera titulaire d'une portion de la « chapelle

Saint-Quiriace » à Provins, qui lui rapportera 318 livres. Voici comment ce dernier établit son budget le 13 août 1791 : revenu total en 1790, 1 683 livres ; charges à déduire : 884 livres ; recettes nettes : 819 livres (21).

Pour l'aider dans son ministère le curé de Champigny eut toujours, jusqu'en 1793, au moins un vicaire, lequel ne restait guère en charge plus d'un an, souvent quelques mois, parfois quelques semaines.

Il semble qu'à certaines époques il existait à Champigny une sorte de communauté sacerdotale. De 1567 à 1570, trois prêtres demeurent à Champigny (22) et, entre 1622 et 1636, Thomas Hattier est dit « recteur des prêtres de Champigny ».

Jusqu'à quelle date le prieur de Saint-Loup et ses quelques religieux ont-ils effectivement résidé au prieuré de La Chapelle ? On l'ignore. Par contre on est sûr de la présence d'un chapelain au hameau depuis 1697. C'est cette année-là en effet que fut fondée, dans l'église du prieuré Saint-Loup, comme on l'a dit, une « chapelle », sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, dite aussi « CHAPELLE DES HATTIERS » du nom de ses fondateurs — Jean Hattier, marchand à La Chapelle, exécutant par cette fondation la volonté dernière de ses oncles, Thomas Hattier, marchand à Eu, et Paul Hattier, marchand à Gisy (23).

Aux termes de cette fondation, l'archevêque nommait le bénéficiaire de cette chapelle sur présentation du candidat par les héritiers. La dotation et l'abandon de plusieurs pièces de terres permirent de constituer au chapelain un revenu net, en 1791, de 713 livres. Ce chapelain avait charge d'assurer une messe quotidienne à l'un des autels Saint-Blaise et Saint-Loup de la chapelle du prieuré. Il devait aussi enseigner le catéchisme aux enfants pauvres, les dimanches et fêtes, excepté pendant le Carême et l'Avent, et tenir de *petites écoles*. Le premier chapelain bénéficiaire de cette fondation fut Messire Charles Laurain, curé d'Ainé en Bourbonnais. Décédé à Sens le 15 mars 1711, son corps fut inhumé dans le chœur de la chapelle des Hattiers et, en 1966 ses derniers restes, avec la dalle qui les recouvrait, ont été pieusement transférés dans la nouvelle partie du cimetière. Le dernier titulaire sera, en 1791, le sieur Massieu, ci-devant chanoine de Sens (24).

Si les biens du prieuré et ceux de la chapelle des Hattiers, ainsi que les objets du culte et les vêtements sacerdotaux qu'on y utilisait ont toujours été distincts, par contre l'église fut commune. Elle n'était en vérité qu'un édifice modeste, rustique, ayant l'apparence extérieure d'une grange et situé à l'est du hameau. On avait fini par l'appeler communément CHAPELLE SAINT-BLAISE à cause de l'autel qui était consacré à ce saint guérisseur et protecteur des moissons et d'une statue de lui qu'on y vénérât. Inutilisée et tombant en ruine, elle fut désaffectée en 1952 et démolie. La

cloche cependant de cette chapelle a été descendue et conservée. Voici l'inscription qu'elle porte sur ses flancs : « L'an 1756, cette cloche a été bénite par Messire Jean Nézondet, curé de Champigny, et a été nommée Alexandrine par Messire Alexandre de Bernard, chev. sgr. de Champigny, Chalette et comte de Montgon, chev. de l'ordre royal et militaire de St-Louis et par Dame Madame Anne Louise de Bochart, marquise de Champigny. M. Regnard marguillier ». Le bas est ceint d'une couronne de fleurs de lys.

De nombreux prêtres étaient en cette époque natifs de Champigny. Citons entre autres les deux frères Martin, dont l'un, Claude, fut prieur de Courlon, et l'autre, Charles, curé des Sièges où il décéda le 20 mars 1714 ; une épitaphe dans son église continue à célébrer les vertus de ce dernier.

Mais c'est surtout *Charles Huré*, né à Champigny-sur-Yonne le 7 novembre 1639, fils d'un laboureur, qui illustra le plus son village natal et le clergé sénonais (25). Elève boursier du Collège des Grassins à Paris, il enseigna le grec et le latin dans ce même collège — fondé par une famille sénonaise — pendant 25 ans et s'y révéla, grâce à sa mémoire, à la délicatesse de son esprit et à sa facilité à s'exprimer avec pureté et élégance en vers comme en prose, un des professeurs d'humanités classiques les plus remarquables de l'Université de Paris. Puis il se retira à Port-Royal-des-Champs avec les spirituels et érudits de son temps, partisans de Jansénius. Rappelé à la vie active par des nécessités familiales, il fut élu Principal du célèbre Collège de Boncourt, à Paris, où il mourut le 12 novembre 1717.

Sa connaissance de l'hébreu, ajoutée à celle du grec et du latin, l'amena à publier plusieurs ouvrages sur la Sainte Ecriture. En voici les titres :

En 1692, à Rouen, édition latine du *Nouveau Testament avec notes*, en 4 volumes.

En 1696, à Paris, ouvrage en latin sur les *Règles et méthode pour l'éclaircissement du Nouveau Testament*.

En 1702, traduction française du *Nouveau Testament avec notes augmentées*, en 4 volumes. Plusieurs éditions sans notes suivirent, mais comme cette traduction suivait de près celle de Quesnel, plusieurs évêques la censurèrent, la suspectant de jansénisme.

En 1715, à Reims, un *Dictionnaire de la Bible*, composé d'abord en latin, publié en français en 2 volumes et exposant les différentes significations des termes de l'Ecriture, des hébraïsmes et façons de parler usitées dans les Livres Saints.

En 1707, à Paris, une *Grammaire sacrée, ou règles pour étudier le sens littéral de l'Ecriture Sainte*, en français.

Il revit aussi avec quelques-uns les *Epîtres et l'Apocalypse*, dans la traduction de M. de Sacy, avec le sens littéral et spirituel des textes.

Cet érudit avait la réputation d'être un homme « d'une mémoire prodigieuse, d'un jugement solide, d'un caractère candide et de mœurs simples ».

L'administration des biens et revenus d'une paroisse destinés aux frais du culte, au traitement des employés, à l'achat d'objets liturgiques, à l'entretien de l'église, etc., était confiée à une FABRIQUE, constituée de *marguilliers*, ou *fabriciens*. Ceux-ci, des laïcs, étaient nommés, à la réquisition du marguillier en charge, par le curé, sous l'autorité du Vicaire général, mais aussi « de l'avis et du consentement des principaux habitants de la paroisse, appelés et assemblés au son de la cloche au banc d'œuvre de l'église ».

Les registres tenus par les fabriciens peuvent être pour l'historien une mine d'informations sur la vie d'une paroisse, mais, et c'est le cas pour ceux de Champigny, ils ne sont le plus souvent que de fastidieux comptes rendus, dressant le bilan des recettes et des dépenses (26). Nous apprenons ainsi, par exemple, qu'en 1770 les recettes de la fabrique de Champigny s'élevaient à 1 334 livres et ses dépenses à 985 livres, et qu'en 1789 elle encaissa 1 500 fr. et possédait alors 52 arpents 72 de terres et 11 arpents 25 de prés.

L'entretien et la réparation des églises furent de tout temps une lourde charge pour les petites collectivités, fabriques, municipalités, dont les possibilités financières étaient toujours limitées. Pour ne parler que des dernières années de l'Ancien Régime, il est fait état dans le registre de la fabrique, en 1787, des réparations qui s'imposaient dans le chœur de l'église et dans la sacristie. Un devis s'élève à 6 000 livres. Providentiellement un pieux bourgeois de Champigny, J. B. Gâteau, accepte que soit affectée à ces travaux la somme d'argent avec laquelle il se disposait à faire pour son âme une fondation pieuse, cela afin que « réparations, décorations, embellissements se fassent d'une manière digne de la grandeur et majesté divine et de l'admiration des fidèles ».

Mais voilà qu'en décembre 1789 c'est le clocher qui demande des réparations. Alors la municipalité intervient et pose la question qui rejoint le souhait exprimé dans le cahier des doléances de la paroisse la même année, à propos des presbytères : sur qui ces dépenses doivent-elles tomber ? Sur les habitants ou sur les « gros décimateurs » ? Un procès avait jadis déjà opposé sur ce point le prieur de Chaumont et la fabrique de Champigny.

C'est le clergé qui, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, eut la charge des écoles. L'enseignement primaire fut rendu obligatoire dans toutes les paroisses en 1698. Mais il existait à Champigny une école bien antérieurement à cette date, puisque les registres de catholicité notent que Jacques Pesnot, mort en janvier 1671, avait été *recteur des écoles* pendant 41 ans et Pierre Drion, décédé en 1702, pendant 32 ans. On a vu que, à La Cha-

pelle, depuis 1697, le chapelain était tenu d'assurer au hameau les *petites écoles*.

L'Église a toujours veillé avec soin à la valeur morale et religieuse des maîtres à qui elle confiait l'éducation de la jeunesse. Le choix de ces maîtres revenait au curé, mais après enquête menée par lui, sur l'avis de l'assemblée paroissiale et avec l'approbation de l'Archevêque.

En 1732, Mgr Languet de Gergy, archevêque de Sens, publia un règlement des écoles pour son diocèse (27). Ce document permet de faire le portrait-robot d'un recteur des écoles de ce temps.

Il est autant catéchiste qu'instituteur. Il enseigne en effet le catéchisme deux fois par semaine, fait faire la prière au début et à la fin des classes « posément et à genoux », fait sortir les filles 1/4 d'heure avant les garçons, conduit tous les matins, s'il se peut, les enfants à la messe et le dimanche les accompagne à l'église pour la messe et les vêpres, « bien en rang et deux par deux ». Pendant le service divin il porte toujours la soutane, le surplis et le bonnet carré. Comme méthode pédagogique : la bonté et la discrétion envers les enfants, « ne leur parlant point avec rudesse, les reprenant sans passion, ne les frappant point par colère, les corrigeant sans humeur et selon les règles de la modestie ». Il porte « les cheveux courts et modestes » et il lui est interdit de tenir taverne, de jouer en public du violon, d'assister aux danses et aux veillées et de fréquenter les cabarets. Matières au programme : lecture, écriture, calcul. Pour apprendre à lire il n'utilise que des livres de piété et non des livres profanes, encore moins « des livres mauvais, dangereux, défendus ou suspects ».

Mais la présence à l'école n'étant pas encore obligatoire, bien des adultes déclareront, sur les actes officiels, ne pas savoir signer leur nom.

La nomination des sages-femmes était aussi dans les prérogatives du curé (28). A cet effet il menait une enquête sur les candidates — trois en 1736 — s'assurant de « leur foi, vie et mœurs », prenant le « suffrage des femmes de la paroisse » et, en présence des habitants assemblés dans l'église pour la messe paroissiale, faisait prêter aux élues le serment requis sur les évangiles. Notons à ce propos qu'il y eut parfois pléthore de médecins au village. On en reconnaît trois en 1692 : un *chirurgien*, un *médecin chimiste* et Jean Clément, officier de feu la Grande Mademoiselle, chirurgien et docteur en médecine. En 1720, il y a trois *chirurgiens*, dont le fils de ce Jean Clément.

Le clergé paroissial commença au XV^e à tenir la liste des enfants présentés aux fonts baptismaux. Nous avons de tels registres à Champigny, en latin, mais ne remontant qu'à 1648 (29). Le clergé fut invité en 1667 à enregistrer également les mariages et les sépultures. Ces registres, dits paroissiaux ou de catholicité ont été fort bien tenus ici à partir de 1670. Ils permettent de rencontrer les noms et même de dresser les généalogies des plus vieilles familles de Champigny. On en comptait 85 à la fin du

XVI^e : les Acier, Barbier, Champagne, Chaussin, Colson, Cochelin, Cornu, Demonperreux, Dumant, Dorange, Gay, Guillot, Haumet, Huré, Igot, Lamy, Lesourd, Lorillon, Martin, Morgalet, Paquaut, Pellerin, Pichard, Pinon, Porté, Roch-Perrier, Roblot, Robrolle, Rouif, Tonnelier, etc.

Ils permettent aussi de saisir sur le vif la vie de la paroisse. On y voit que la pratique religieuse était absolument générale. Tous les enfants — sauf ceux des seigneurs, qu'on ondoyait — étaient baptisés le jour même de leur naissance, au plus tard le lendemain, la sage-femme ondoyant en cas de danger de mort. Très peu de naissances illégitimes : 0,55 %. Le sacrement de confirmation n'était donné qu'à des dates très espacées et pour plusieurs paroisses réunies. Les registres de Champigny ne consignent que 5 cérémonies de ce genre de 1698 à 1765. En cette dernière année le cardinal de Luynes confirma ici 894 personnes, dont 183 de Champigny ; Jean-François-Alexandre de Bernard avait 15 ans quand il fut confirmé à Champigny en 1721. Pas de note en ce qui concerne la première communion, que ne marquait apparemment aucune cérémonie spéciale et qui ne se faisait en général qu'à 15 ans. Les mariages étaient d'ordinaire précédés des fiançailles officielles et ne se concluaient pas en temps prohibé (Avent, Carême). Pour ce qui est des sépultures, elles avaient lieu le lendemain du décès et quelquefois le jour même. Quand un défunt n'avait pu recevoir les derniers sacrements, cela était noté sur l'acte. S'il les avait refusés — ce qui était extrêmement rare — les honneurs de la sépulture religieuse lui étaient refusés et son corps n'était déposé que sous le portail de l'église.

Il est frappant de constater combien la mortalité infantile était considérable alors : 59,5 % seulement des enfants atteignaient 10 ans, 23 % mouraient dans leur première année et 18,4 % de 1 à 5 ans. Les causes de ces morts prématurées étaient les épidémies, contre lesquelles on était sans remède, mais presque autant les mauvais accouchements et les malformations congénitales. Jamais les jumeaux ne survivaient.

On voit aussi, d'après ces registres, que, à partir de 1750, il y eut beaucoup d'enfants en nourrice à Champigny — et il y en aura encore beaucoup au XIX^e — la plupart venant de Paris. Une mortalité particulièrement forte sévissait parmi eux. En 1760, l'année du choléra, sur 99 morts à Champigny on comptait 20 nourrissons parisiens. La moyenne de décès des enfants de Paris en nourrice dans l'Yonne était de 14,6 % et on a pu calculer que de ce fait Paris avait perdu 8 % de sa population de 1750 à 1790.

Ces registres paroissiaux, qui jusqu'en 1793 tinrent lieu d'état civil, permettent enfin d'établir la courbe de la natalité, de la mortalité et de l'accroissement de la population. Un dépouillement complet de ces actes a

d'ailleurs été fait récemment pour Champigny, à la demande de l'Institut National d'Etudes Démographiques qui menait alors une enquête pour établir un bilan de la population française au XVIII^e. Les résultats, provisoires, d'une première exploitation de ces documents fournis sur 41 paroisses rurales de la région parisienne — parmi lesquelles figurait Champigny — ont été publiés dans la revue *Population*. Les résultats définitifs le seront dans les *Annales de Démographie historique*, mais pas avant la fin de 1971 (30).

A Champigny, la moyenne annuelle des naissances a été, de 1670 à 1820, de 46, celle des mariages, de 9, celle des décès, de 39, avec pour cette dernière, deux pointes : en 1709, à cause du grand hiver, en 1760, à cause du choléra.

Le tableau suivant montrera que de 1740 à 1790 l'accroissement de la population a été lent.

	Naissances	Décès	Résultats
De 1740 à 49	365	466	— 101
De 1750 à 59	545	364	+ 181
De 1760 à 69	426	486	— 60
De 1770 à 79	404	380	+ 24
De 1780 à 89	472	415	+ 57
	2 212	2 111	+ 101

Pour établir les taux de natalité, de décès et d'accroissement de la population il faudrait connaître le nombre des habitants. Or il est mal connu pour cette époque, les chiffres donnés étant vagues et suspects. En 1695 on parle de 660 *communiant*s (adultes). En 1773 on compte 254 *feux* (foyers), dont 80 à La Chapelle, et 640 *communiant*s, dont 200 à La Chapelle. En 1780, 309 feux et 790 habitants. En 1800 on donnera le chiffre de 1 164. En appliquant le coefficient de population usuel on peut avancer le chiffre de 633 habitants en 1740 et celui de 873 pour 1790.

Les premiers résultats de l'enquête ont permis de fixer le taux de natalité en milieu rural, à cette époque, à 4 % et celui de l'accroissement de la population dans ce même milieu, comme suit :

de 1740 à 49	chiffre négatif	: — 0,3
de 1750 à 59	chiffre positif	: + 8,7
de 1760 à 69	chiffre positif	: + 6,5
de 1770 à 79	chiffre positif	: + 11
de 1780 à 89	chiffre positif	: + 7

Ainsi la population rurale autour de Paris, qui avait peu varié jusqu'en 1750, à partir de cette date s'accroît sensiblement. De 1750 à 1790 cette augmentation aurait été de 38 %.

Dispersés dans une pléiade de hameaux — à l'est : *La Chapelle, Beaumont, le Thurot* ; dans les bois : le *Chapitre* ; près du bourg : la *Fosse-du-Vau, la Ruelle* ; près de la rivière : le *Port-Fouquet, le Paradis-aux-Anes* — ou groupés au centre près de l'église, les habitants n'avaient comme ressources que celles que leur procurait la terre, soit pour la consommation, soit pour le trafic (31).

Le territoire de Champigny fut arpenté pour la première fois par Gondet en 1789, pour la somme de 405 livres. La superficie totale fut alors évaluée à 4 888 arpents à la mesure locale, ou 4 039 à la mesure du roi, ce qui équivalait à peu près à 2 088 hectares.

La déclaration de 1776 donne la répartition des cultures que voici :

Terres : 1 309 arp. estimées à 4 l. (et en 1783 à 12 et 8 livres) ;
Prés : 348,5 arp. estimés à 15 l. (30 et 20 l.) ;
Vignes : 161 arp. estimées à 15 l. (16 l.) ;
Bois : 600 arp. (4 l. en 1783) ;
Chenevières : 3 arp. estimées à 12 l. (20 l.).

On comparera utilement avec la déclaration de 1788 :

<i>Terres</i>	:	1 725 arpents	34 perches
<i>Bois</i>	:	600 arpents	56 perches
<i>Vignes</i>	:	182 arpents	29 perches
<i>Jardins</i>	:	13 arpents	9 perches
<i>Prés</i>	:	314 arpents	8 perches
<i>Pâtures</i>	:	16 arpents	
<i>Friches</i>	:	10 arpents	17 perches
Soit un total de 2 861 arpents 53 perches.			

1 561 arpents 15 perches faisaient partie, en 1790, de la propriété foncière noble, dite de 2^e origine, et 214 arpents 80 perches de la propriété foncière ecclésiastique, dite de 1^{re} origine.

Un acte du 24 juillet 1756 (32) décrit ainsi l'étendue du domaine seigneurial de Champigny : une maison seigneuriale avec ses dépendances : 25 arpents, 510 arpents 38 perches de terres, 120 arp. 17 de prés, 10 arp. 50 d'îles, 669 arp. de bois.

Quant à la propriété ecclésiastique, elle se répartissait, en 1790, entre : la Fabrique (53 arp. de terres, 11,25 de prés), la Cure (17 arp. 5 et 5), la Chapelle Saint-Blaise (8 et 0,5), la Chapelle Sainte-Croix (3,05 de terres), le Prieuré Saint-Loup (12 et 4), le Prieuré de la Cour Notre-Dame (3 arp. 1/2), le Chapitre de la Cathédrale de Sens (3 arp. de prés) (32), le Chapitre de Saint-Pierre de Sens (2 et 6), l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens (8 arp. de prés), le Grand Séminaire (1,5 et 7), l'Hôtel-Dieu de Sens (39,88 et 2,01),

l'Abbaye de Preuilly (3,12 de terres), la Chartreuse de Valprofonde (24,76 de terres) (34).

Quelles appartinssent aux clercs ou aux nobles, ces terres étaient exploitées à bail par des fermiers du pays (35). Elles formaient un peu plus de la moitié du territoire. Le reste appartenait donc aux habitants et pouvait être exploité directement par eux. En 1788, 303 habitants sont déclarés propriétaires. Peu de gens en effet ne possédaient en propre au moins quelques petits lopins de terres, de vignes et de bois, et déjà les « laboureurs » étaient à la tête d'assez gros domaines. On en comptait 16 à Champigny, en 1788, dont 5 au bourg, 10 à La Chapelle et 1 à Chapitre.

Les produits agricoles étaient le blé, l'avoine, le foin et le vin.

Le rendement des céréales était fort médiocre, s'il est vrai que pour 4 bichets de froment semé on n'en récoltait que 16, soit 4 pour 1, et que le produit du seigle n'était guère que de 10 bichets pour 4 de semence. La qualité n'était pas meilleure puisqu'au marché de Sens ou de Montereau les grains de Champigny se vendaient 4 sous moins chers que les meilleurs, à la mesure pesant 36 livres. Le produit le plus coté était le foin ; on en récoltait environ 200 bottes par arpent et on le vendait bien. Le chanvre était roui et teillé sur place. Avant l'introduction de la pomme de terre c'est la fève, avec les pois et les choux, qui était le légume le plus ordinaire.

La culture des terres se faisait avec des chevaux. L'âne était le cheval du pauvre, du vigneron surtout. Pas d'élevage, sauf celui des moutons et des brebis, dont la laine était d'ailleurs d'une qualité fort commune, et ce qu'il fallait de vaches laitières pour occuper l'étable. On comptait dans la totalité de la paroisse : 600 moutons, 32 chevaux, pas de juments ni de poulains, 100 vaches.

Les meilleures terres, celles de la vallée, étaient gâtées par les débordements fréquents de la rivière et par un ravin de Villemanoche. Ces lieux plus humides convenaient aux prairies naturelles.

Les coteaux étaient le lieu d'élection de la vigne, quoique semés de roches de grès qu'il fallut noyer ou que l'on utilisa comme matériau de construction. Les plus anciennes maisons et l'église ont été édifiées avec ces pierres de grès.

Nombre d'habitants se faisaient inscrire comme vigneron. Le vignoble avait alors en effet une grande extension et il se faisait un important commerce du vin de Champigny. Entreposés au *Port-Fouquet* — l'ancien port fluvial, situé à l'actuel hameau de la Tuilerie, en aval de la levée du pont — et au port de La Chapelle, les fûts de vin prenaient par bateau la direction de Paris.



Les Rochers, dans les bois.

*Les anciennes carrières
de La Tournelle.*



*Sur les coteaux : association
vigne, arbres fruitiers et rochers.*

*Ensemblement du lit
de l'Yonne.*

Cliché COMBER, Mâcon.

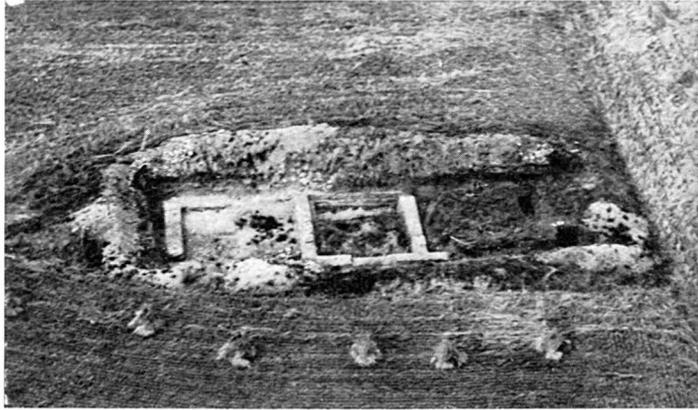




Cliché A. BRET

Petit vase à boire en céramique, trouvé dans une tombe du cimetière mérovingien de la Pannetière.

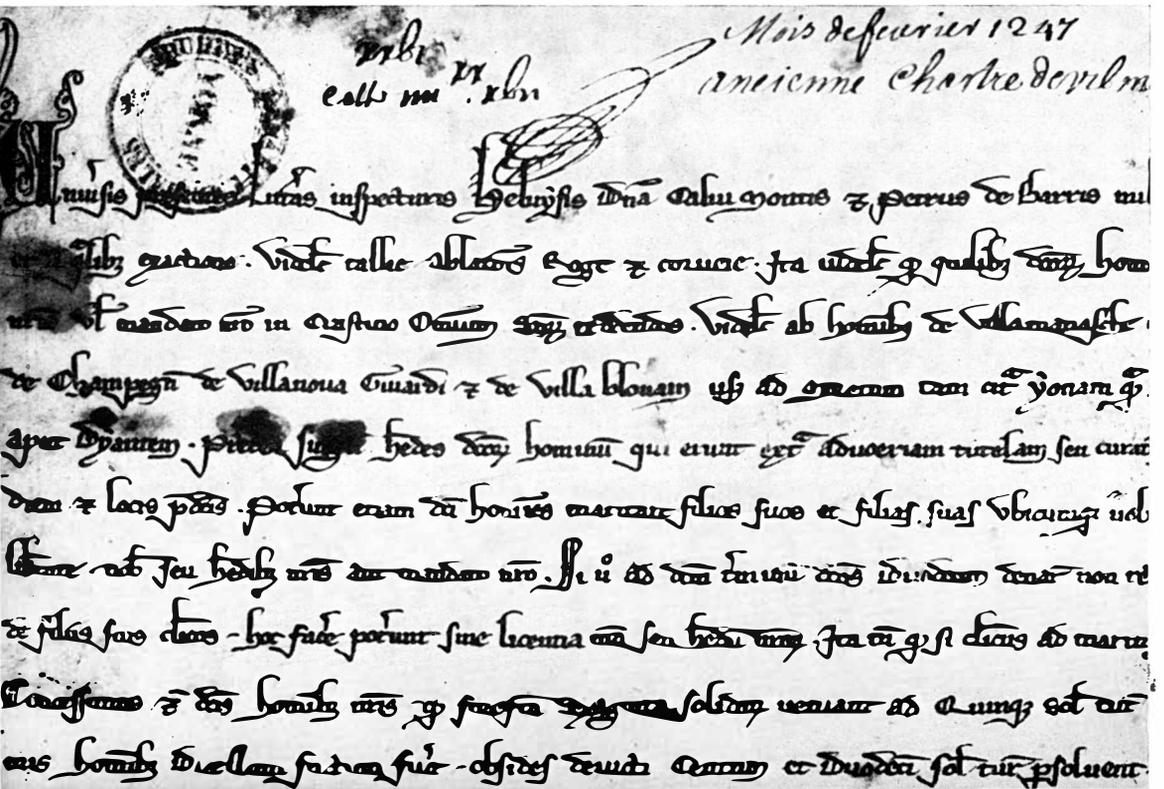
Vue aérienne des fouilles de la villa gallo-romaine, au lieu-dit « Derrière le buisson au lièvre ».



Cliché A. BRET

Reproduction partielle de la Charte d'affranchissement de 1247
(On lit le nom de Champigny au début de la 4^e ligne)

Cliché PHÉLIPOT - Auxerre.



Cette production viticole, pour intéressante qu'elle fût à l'époque, était toujours très variable, étant soumise aux intempéries. Certaines de celles-ci causaient de vrais catastrophes, telle cette gelée de 1709 qui resta tristement célèbre dans les annales de la région. Cette année-là le gel commença le 14 janvier, dura 17 jours et reprit le 22 février pour 9 jours ; il fut si violent que « jamais homme vivant n'en avait subi de pareil ». A Vinneuf, « grains, arbres, vignes ont péri ; les vignes furent coupées à ras de terre et on fut quelques années sans vin » (36). A Lixy, cette gelée causa « la perte universelle des blés ; noïers tous morts, pruniers et autres arbres à noïaux tous morts ; beaucoup de pommiers périrent, entre autres les reinettes ; les vignes gastées ». Nul doute qu'il n'en fût de même à Champigny. La famine qui suivit dura jusqu'au mois d'août. Même cataclysme en 1740 où la disette fut presque aussi grande et où « on ne fit que du vin sans saveur et bésaigre ».

Pas d'industrie à l'époque à Champigny, mais seulement un petit artisanat local occupant en 1788 : 3 tisserands, 2 veloutiers, 1 scieur de long, 1 menuisier, 1 maréchal, 1 charron, 1 serrurier, 1 couvreur, 1 horloger, 4 cordonniers, 1 huilier et deux meuniers pour les deux moulins à vent de Champigny et de La Chapelle au Thurot. Soit 39 commerçants et artisans. La liste des rôles pour les impositions de cette même année accuse, pour une population de 773 habitants, la présence de 16 laboureurs, 285 manouvriers et artisans, 12 domestiques et 28 horsins (étrangers au pays) (37).

C'est sur ce petit monde, celui du *Tiers*, que retombaient le plus lourdement les impositions. En plus des *dîmes* dues au clergé et de la *cenfive* de 5 deniers ou d'un sol par arpent selon les terres, due au seigneur, en plus de la *gabelle*, impôt sur le sel, et des *aides*, impôts sur la boisson, il fallait payer la *taille*, double dans la Généralité de Paris : réelle, c'est-à-dire pesant sur le fonds lui-même, les terres non nobles, et personnelle, frappant les propriétaires ou les fermiers, les *6 deniers des collecteurs* et les *accessoires de la taille*, la *capitation*, impôt par tête, la *corvée royale*, journées de travail dont on pouvait se racheter, les *vingtièmes*, impôts sur les revenus.

Le tableau suivant donne le détail, en livres et deniers, des sommes perçues à ces derniers titres au cours des quatre dernières années de l'Ancien Régime et réparties sur 342 rôles. On remarquera la baisse progressive d'une année à l'autre (38).

années	taille	6 deniers	acces.	capitation	corvée	vingtièmes	totaux
1787	4260	108,10	2189	2718	502,2	2702,14	12480,6
1788	3935	100,7	2023	2511	469,9	2702,14	11741,10
1789	3870	98,15	1988,12	2466,8	464,6	2702,14	11590,16
1790	3625	92,12	1863,6	2512,3	478,10	2702,14	11273,10

Les maisons étaient estimées à l'époque, celles en propre, à 22 livres de revenu, celles à loyer, à 23 livres.

Il n'y avait pas de mendiants, signale-t-on, en ces années-là, et les manouvriers trouvaient à s'occuper en toute saison.

La *communauté*, dont les intérêts furent, à partir d'une certaine époque, régis et défendus par un *syndic*, ne possédait à Champigny que peu de biens, une douzaine d'arpents environ de pâture de bonne qualité. Peu de revenus, mais pas de charges, ni de dettes, ni de procès. L'église et le presbytère étaient en bon état, mais il manquait un logement pour l'école et le maître. Certaines rues auraient nécessité une réfection, mais, bien que les matériaux pour ces travaux fussent à portée, la dépense en était estimée à 600 livres environ. Heureusement... pour les finances, l'Intendant n'avait ordonné aucun ouvrage ! (39).

Pendant la Révolution

Quand, pour porter remède aux graves difficultés financières du royaume, Loménie de Brienne, le futur archevêque de Sens, reprenant une idée de Calonne, convoqua les Assemblées provinciales dans les Pays d'Élection et que l'Assemblée d'Ile de France se réunit à Melun en 1787, le comte Testu de Balincourt, seigneur de Champigny, y représenta, avec trois autres nobles, l'arrondissement de Sens.

On sait que la proposition par cette assemblée d'impôts nouveaux fut rejetée par le Parlement et qu'il fallut en venir à convoquer les États généraux du Royaume.

De grandes espérances naquirent alors, celle d'une réforme des institutions et, surtout dans le milieu paysan, celle d'une libération de la terre.

De ces espoirs, bien vite déçus, fait foi le *cahier de doléances* présenté par la paroisse de Champigny (1). Le 7 mars 1789 en effet, convoqués devant le prévôt et son greffier, comparurent les habitants de Champigny qui eurent à élire trois d'entre eux pour porter au bailliage de Sens le 10 mars leurs revendications.

Peu de choses, dans ce texte, qui semblent spécifiquement locales ; peut-être la demande de suppression des colombiers et de la destruction par le seigneur des lapins et autres gibiers, mais plus sûrement ce souhait, qui semble faire allusion à une situation particulière, que la construction des presbytères et leur entretien soient à l'avenir à la charge des décimateurs. Mais on y retrouve les préoccupations générales des populations rurales : suppression des droits d'aides et de gabelles « comme onéreuses à la classe la plus indigente », suppression des privilèges pécuniaires « dont le poids retombe d'une manière criante sur le pauvre cultivateur », rapprochement

des juges en dernier ressort et création au sein des assemblées provinciales de commissions intermédiaires pour se faire juger ou entendre « sans faire de grands voyages ». Pour le reste : réforme des impositions, consentement de la nation pour de nouveaux impôts, simplification de l'administration, politique d'économie, responsabilité des ministres, etc. tout cela fait partie des revendications générales du Tiers.

L'Assemblée Législative réorganisa la vie publique et administrative, faisant, par le décret du 14 décembre 1789, de la municipalité la nouvelle base de l'état social. A la *paroisse*, dont le nom restera officiellement en usage jusqu'à la République, succède la *commune* dont les administrateurs seront élus par les *citoyens actifs* — 120 environ à Champigny, convoqués à l'église — c'est-à-dire pris parmi les plus riches ou aisés, payant une contribution au moins égale à 10 journées de travail. Ces *municipalités* devaient jouir de pouvoirs étendus : budget, gestion des biens, voirie, mais aussi répartition des contributions et police.

L'apprentissage de la vie communale ne se fera pas sans heurts et les événements rendront particulièrement difficile la gestion d'élus sans expérience suffisante.

Comme ailleurs, les premières élections eurent lieu dans le premier trimestre de 1790 et dans l'enthousiasme. Le maire de cette première municipalité fut un Huré, François Dorange étant greffier et J.-B. Renard procureur. On y voyait aussi Jacques Longuet, Claude Charpentier, etc.

Après la chute de la royauté, le 10 août 1792, et l'établissement de la république, un décret du 20 septembre fit procéder à de nouvelles élections municipales. Le maire de cette nouvelle municipalité fut Claude Roblot et les officiers municipaux : Lorillon, Brisson (remplacé bientôt par Pichard), Longuet, Pinon, Robrolle.

Tous ces hommes qui prirent en charge la vie de la commune étaient de situation fort modeste. Le maire Roblot n'exploitait que 25 perches de terres et 50 de vignes. Comme officiers municipaux on voit un maréchal, un pâtre, trois manouvriers ou vigneron, dont le plus aisé ne possédait que 3 arpents de terres. Les 12 *notables*, qui aidaient de leurs avis la municipalité, ne furent pas choisis parmi les laboureurs aisés, mais étaient des manouvriers, des vigneron, de petits paysans.

Quant à Sébastien Lamare, officier public, tenu plus tard à rendre des comptes de ses dépenses comme ex-agent de la commune de Champigny pendant les années IV et V de la République, spécialement à justifier une dépense de 25 F pour « frais de voyage extraordinaire », il reconnaîtra appartenir « à la classe infortunée des rentiers ». Il déclarera

que « si ses concitoyens étaient animés de quelque sentiment de justice, ils devraient sentir qu'un agent de commune comme celle de Champigny a bien assez de sacrifier son temps et son repos sans être obligé de contribuer par ses propres deniers aux frais publics » (2).

L'histoire générale fait connaître que, dans les campagnes et les petits bourgs, ces nouvelles municipalités furent moins imprégnées d'esprit populaire que les précédentes, moins agressives, plus conservatrices.

Il y eut en effet bientôt conflit entre cette nouvelle municipalité et la première. Le curé Veluard sera accusé de susciter ces antagonismes et de les entretenir.

Apparemment les raisons avouées de ce conflit étaient d'ordre budgétaire. L'ancien procureur, Jean Renard, au sortir de sa charge dut rendre ses comptes. Il s'avéra qu'ils étaient faux et qu'aucune justification de certaines dépenses n'était apportée (3). Dans la protestation adressée le 3 mars 1793 au procureur général du département au sujet de l'accusation portée contre le curé, le conseil municipal annonce l'envoi d'un mémoire où l'on verra que d'après l'examen raisonné des comptes, rendus par l'ancienne municipalité, on trouve un déficit considérable et que les quittances de certaines dépenses n'étant pas fournies, la nouvelle municipalité refuse de les payer, n'en devant pas l'emploi.

Mais on peut aussi soupçonner dans cette opposition une première réaction, à peu près générale dans nos campagnes, contre l'esprit révolutionnaire et les excès qu'il risquait de causer après qu'on eut tiré des premiers événements le profit souhaité.

Ce souhait principal avait été, à la campagne, la libération des terres et la suppression des droits seigneuriaux. Or satisfaction fut rapidement obtenue sur ces points. La nuit du 4 août en effet vit proclamer la suppression des privilèges et le 3 novembre les biens du clergé furent mis à la disposition de la Nation. Commença aussitôt la mise en vente de ces terres convoitées (4).

Les 69 hectares 55 de terres ecclésiastiques, dites de *1^{re} origine*, et les 17 ha 67 de l'Hôtel-Dieu de Sens furent vendus d'abord par le district, du 14 janvier au 13 mai 1791, puis au cours des années 1793 et des ans III et IV de la République ; ensuite par le département, du 13 fructidor an IV au 6 thermidor an VII. On voit combien lente fut cette vente dont l'opération se révéla, on le sait, pour la monnaie française catastrophique. Donnons un exemple (pris sur place) de la lésion subie par l'Etat du fait de la dépréciation de l'assignat : 6 quartiers de prés, estimés 1 800 livres, furent adjugés 2 400 livres, le 12 janvier 1793, à Pinon. Celui-ci échelonna

ses paiements sur trois ans : le 27 janvier 1793, il versa 288 livres qui ne valaient plus, en valeur réelle, que 201 livres, le 23 nivôse an II, 281 livres qui n'en valaient plus que 133 et le 23 nivôse an III, 2 032 livres qui n'en valaient plus que 406. Ainsi Pinon versa 2 061 livres, mais l'Etat ne reçut en valeur réelle que 740 livres.

Quant aux biens dits de *seconde origine*, appartenant aux ci-devant nobles, ils ne furent nationalisés et vendus que dans le cas où leur propriétaire émigrerait. Ce qui ne fut le cas à Champigny que pour le marquis Pierre-Marc de Villereau, chevalier novice de Saint-Lazare, époux depuis le 14 juillet 1779 de Marie-Elizabeth Massé de Saint-Martin, dont les 4 hectares 36 de terres qu'il possédait à Champigny furent vendus nationalement en l'an IV. Mais le comte et la comtesse de Champigny n'ayant pas émigré, seules deux îles leur appartenant furent vendues nationalement en l'an VII.

Le total des biens ainsi vendus à Champigny ne s'élève donc qu'à 91 hectares 58. Une soixantaine d'acheteurs se présentèrent, tous sauf 8 de Champigny ; parmi eux : 18 laboureurs, 10 cultivateurs, 8 artisans dont 3 aubergistes, les deux maîtres d'écoles, etc.

Des dissensions surgirent par contre à propos du partage des *biens communaux* (5).

Ces biens étaient surtout en fait, sous l'Ancien Régime, des *droits d'usage* pour la pâture des bêtes, soit dans les bois, soit dans les friches (cf. à Champigny les climats des *Grands* et des *Petits Usages*). Les friches appartenaient de droit au seigneur. Le 13 avril 1791 elles furent remises aux communes et immédiatement les habitants, s'appuyant sur le principe d'égalité de tous, revendiquèrent la jouissance de ces biens communaux à titre non plus d'usage mais de propriété, et leur partage à part égale entre tous. La loi du 14 août 1792 ordonna ce partage, celle du 10 juin 1793 le réglementa. Mais l'application de cette réglementation aboutissant à des résultats fâcheux, il fallut en 1796 surseoir au partage, interdire en 1797 aux communes de faire aliénation de leurs biens et finalement, le 2 mars 1804, interdire tous ces partages.

On trouve à Champigny des exemples de ces difficultés (6). La commune n'avait en fait recouvré du « ci-devant seigneur » que 10 à 12 arpents de terre qu'il se révéla impossible de partager « entre 12 à 1300 individus ». Ne valait-il pas mieux faire le partage par feux plutôt que par têtes ? Mais un plus grave différent éclata du fait que les habitants du bourg prétendaient écarter du partage ceux de La Chapelle. Il fallut que le département leur rappelât la loi du 10 juin 1793 qui faisait disparaître « toute

distinction qui sous l'ancien régime avait existé entre les hameaux et les chefs-lieux ...Sous le régime d'égalité une commune, groupe divisé en plusieurs parties, ne doit être gouvernée que par le même esprit et par les mêmes principes ». Le partage devait donc se faire entre tous et par tête. Toutefois l'administration départementale accorda le 4 juillet 1795 à la commune, étant donné l'exiguïté des biens en cause, de « préférer l'affirme desdits prés à leur partage ».

L'affaire rebondira sous la Restauration. En 1817, on évaluera le total des terres et des prés ainsi partagés entre 327 propriétaires — sur 1391 habitants — à 1738 perches, estimées à 15 377 F et d'un revenu de 819,50 F. Or le 31 janvier 1818, un arrêté du préfet, dénonçant l'illégalité de l'opération, non seulement interdira tout nouveau partage, mais, faisant prévoir une ordonnance royale sur ce sujet, ordonnera aux personnes intéressées de verser à la commune un revenu. Mais les détenteurs de ces biens, « coalisés entre eux », se refuseront à cette redevance. Ils seront alors menacés d'être poursuivis devant les tribunaux et condamnés à la restitution des terres et au paiement du revenu. Menaces vaines. Le maire d'ailleurs préférera traiter à l'amiable sur la base d'un revenu annuel au profit de la commune. Mais l'ordonnance annoncée arrivera le 23 juin 1819, portant que tout détenteur de biens communaux sans titre légal ni autorisation régulière serait poursuivi en restitution si, dans un délai de trois ans, il n'avait pas fait sa soumission. Avant le délai imparti et d'un commun accord, les détenteurs offriront « de supporter la vente au profit de la commune ». Après un premier arpentage fait dans ce but, en 1822, et un second en 1827, le préfet se plaindra de la faible estimation des terres. On lui répondra qu'elles étaient de la plus faible valeur « ne pouvant servir qu'à un très mauvais pâturage pour les moutons » (6).

Si la foule des paysans s'était réjouie de la suppression des dîmes et des servitudes féodales la nuit du 4 août, elle fut bien déçue et fort mécontente de constater bientôt que la plupart des droits féodaux, qu'elle croyait purement et simplement abolis, ne l'étaient en fait que contre une indemnité et selon le bon plaisir des seigneurs.

C'est ce qui explique que les habitants de Champigny aient transmis en février 1791 une requête tendant à obliger leur seigneur à fournir les titres de ses droits de banalité, l'accusant d'avoir imaginé, il y avait 18 ans, de fonder à perpétuité une banalité de pressoir et de moulin, obligeant tous les habitants d'aller y pressurer leur raisin et y moudre leur grain (7). Le ton de la requête est moins qu'aimable, injurieux même pour le comte accusé de « forcer les malheureux cultivateurs, souvent privés du nécessaire » à des corvées pénibles, comme d'entretenir par les temps les plus rigoureux de l'hiver sa glacière « pour lui faire goûter le plaisir délicieux de boire frais l'été », et « comme il n'aime pas à délier les cordons de sa bourse », à faire voiturer au château par corvée sa vendange, le bois nécessaire à son chauffage, les tuiles et carreaux dont il avait besoin pour couvrir son château et carreler ses appartements.

De son côté, la comtesse, patiente et bonne, se prêta à tout, acceptant

même de déposer, quand elle en fut requise par la loi, « une croix de ci-devant cordon rouge, insigne d'ordre supprimé » (8) et de remettre à François Dorange, greffier, les armes du château : 10 fusils, 3 pistolets, 2 darsons, 1 couteau de chasse.

Mais la *Terreur* arrive. En vertu de la loi du 10 août 1793, le conseil municipal se rend le 14 octobre au château pour se faire remettre « en vue de leur brûlement » les archives : terriers, contrats d'acquisition, cartes et plans et autres titres seigneuriaux remontant à 1467, les dépose au greffe de la municipalité et fait brûler le tout, le 12 novembre, sur un bûcher de bois au *Champ de la Révolution*. Irréparable perte pour l'historien encore que, en fait, tout n'ait pas été remis ni brûlé et que des liasses précieuses se trouvent conservées aux Archives départementales.

C'est le fermier du château qui avait reçu, ce jour-là, les membres du conseil et les avait conduits à la chambre des archives, car depuis juillet la comtesse était détenue dans une prison de Sens. C'était le temps où tout aristocrate était par principe considéré comme suspect. Son crime avait été « de n'avoir pas manifesté son attachement à la Révolution ».

Dans le récit qui a été fait par un de ses petits-fils (9) de son arrestation, se mêlent curieusement le comique, le larmoyant et le dramatique. « Le château fut cerné et tandis qu'on la recherchait dans toutes les pièces, la pauvre mère affolée, tenant son fils (4 ans) dans ses bras et sa fille (7 ans) par la main, fuyait par les caves. L'entrée était bien gardée par un citoyen, mais il était ivre et dormait étendu à terre. Elle le heurta du pied sans le voir et, embarrassée par son précieux fardeau, tomba sur le patriote qui, réveillé, poussa des cris d'alarme. Les gens de la maison le firent taire, lui persuadant qu'il avait rêvé ; mais la fugitive qui avait trouvé refuge dans l'une de ses fermes, y fut bientôt arrêtée puis conduite et incarcérée à Sens ». Dans l'ancien couvent des Célestins, établi dans l'actuelle rue Thénard, où elle fut dirigée, s'entassaient pêle-mêle les détenus « sans respect pour leur âge ou leurs infirmités ». Elle y contracta une « maladie pestilentielle » et, par crainte de la contagion, les médecins demandèrent son élargissement, mais en vain. Malgré l'avis favorable du Conseil général de Sens qui invoquait des raisons de prudence et d'humanité, on lui refusa d'être transportée dans sa maison de la rue Saint-Romain, en ville, le conventionnel Maure, député de l'Yonne, ramenant les autorités locales à plus de rigueur. Son état s'aggravant, elle put toutefois voir sa fille qui aurait commis l'imprudence fatale de lui donner à boire un verre d'eau glacée (10).

Elle mourut donc en prison, le 6 novembre, sans avoir été jugée ni

condamnée, assistée de MM. de Vaudricourt et de Condé, chanoines du Chapitre.

Elle fut enterrée précipitamment non dans la fosse commune, mais dans un champ voisin de la prison. Son fils fera, en décembre 1829, transporter ses restes dans le cimetière de l'église Saint-Maurice de Sens. Un de ses petit-fils, le marquis de Balincourt, capitaine de frégate, relèvera les cendres de ses grands-parents et les réunira, en 1870, dans la tombe surmontée de cette croix fleurdéliée qui se voit encore au bas du cimetière de Champigny.

La comtesse qui se trouvait à Paris le 14 juillet 1789 avait vu passer sur une pique la tête du gouverneur de la Bastille, de Launay. Elle était alors retournée rapidement à Champigny où, l'émotion hâtant sa délivrance, elle mit au monde son deuxième enfant, un fils, Charles-Alexandre-Maurice, le 24 juillet. Séparée de biens d'avec son mari, à cause de la mauvaise gestion de celui-ci en ses affaires, elle avait rédigé un second testament le 7 novembre 1791, en prévision des malheurs à venir.

Ce document (11), outre les renseignements qu'il fournit sur la famille des seigneurs de Champigny et leurs biens, dévoile les grandes qualités de cette âme d'élite. On y voit en effet s'exprimer la profonde affection d'une mère, son souci d'éducatrice pour la formation de ses enfants à la vertu, son sens de la justice dans sa préoccupation d'assurer l'égalité entre son fils et sa fille dans leur part d'héritage, sa prudence en affaires en substituant à la tutelle du comte celle d'un homme de confiance, habile et dévoué, M. Carlier, sa délicatesse envers sa mère dont la fortune « se trouvait amoindrie par des vues de bienfaisance et de charité qui n'avaient pas réussi », ainsi qu'envers chacun de ses domestiques, sa charité à l'égard des pauvres de ses terres, réservant pour eux une somme de 400 livres, enfin sa piété, avec ses fondations de messes pour le repos de son âme.

Le comte ne lui survécut guère. Il mourut à Champigny l'année suivante, le 30 octobre 1794.

Dans la même prison où fut enfermée et où mourut la comtesse de Balincourt, se trouvèrent aussi le curé de Champigny et son vicaire (12).

DENYS VELUARD, né à Villiers-Saint-Georges, fils d'Antoine Veluard, en son vivant, marchand, et de Madeleine Collet, avait 25 ans lorsqu'il prit en 1782 possession de la cure de Champigny. L'un de ses frères fut curé de Licherolles, l'autre était ingénieur féodiste ; il avait un oncle « chirurgien » dont un fils aussi sera prêtre, Charles-Marie.

Il prêta, le 20 février 1791, ainsi que son vicaire, Julien Viel, le serment imposé par les Constituants de fidélité à la Constitution civile du clergé et

plus tard celui de liberté et égalité, avec la presque totalité du clergé sénonais (13) qui suivait en cela l'exemple de son archevêque, le cardinal Loménie de Brienne. Grâce à quoi il put rester dans sa paroisse, y continuer le culte et l'exercice de sa fonction pastorale et épargner à ses paroissiens l'épreuve de la présence d'un prêtre assermenté autre que leur légitime pasteur. Mais sa conscience fut troublée par la condamnation de cette Constitution civile du clergé, venue tardivement de Rome, avec le bref du 13 avril 1791, et par la marche des événements.

Le dimanche de la Pentecôte, 27 mai 1792, il monta en chaire et après avoir fait chanter la première strophe du *Veni Creator*, il dit que depuis 15 jours circulait dans sa paroisse « un livre très indécent et qui blessait la religion, l'Almanach du Père Gérard ». Puis il déclara qu'il y avait des ecclésiastiques qui avaient refusé de prêter le serment et qu'ils avaient bien fait ; lui-même avait fait des restrictions à ce moment-là. C'était presque une rétractation ; c'en était assez en tout cas pour être déclaré *réfractaire*. Il fut alors dénoncé au juge de paix du canton par le *directeur de la commune*. Il risquait l'arrestation, la déportation ; mais l'affaire fut étouffée et Denys Veluard put continuer d'exercer son ministère avec l'aide de son vicaire.

Ce dernier toutefois fut aussi inquiété. Il se vit en effet refuser par la municipalité un certificat de résidence sans lequel il ne pouvait toucher son traitement. Il fit appel au directoire du district de Sens qui, le 16 juillet 1792, blâma ainsi la municipalité : « J'ignore la cause de votre refus. Tout ce que je puis dire c'est que si Monsieur votre vicaire reste dans sa paroisse depuis six mois sans interruption, vous ne pouvez lui refuser le certificat qu'il vous demande sans vous compromettre essentiellement. Quand la loi dit « sans interruption », elle n'a pas entendu astreindre les ecclésiastiques fonctionnaires à ne pouvoir vaquer à leurs affaires. Ils peuvent s'absenter 15 jours sans en prévenir les personnes indiquées par la loi ».

Vraiment cette première municipalité montre contre le clergé un zèle intolérant que le directoire de Sens lui-même juge abusif. Elle fait un scandale du sermon du curé, cherchant à ameuter les paroissiens contre lui, demande sa déchéance, mais le directoire laisse tomber. Elle applique sans intelligence un décret et se fait rappeler à l'ordre.

La seconde municipalité se montera beaucoup plus bienveillante. On le voit d'abord à un petit incident comme celui-ci. Des troubles s'étaient produits dans l'église au cours de la messe dominicale des 12 et 19 mai 1793. Cette *émotion* n'avait eu lieu qu'à propos de la distribution du pain bénit. Il est piquant de voir alors la municipalité décider, « pour éviter de pareils incidents et maintenir le bon ordre », de nommer trois personnes pour couper le pain bénit et porter la bannière à la procession.

Mais c'est surtout lorsque, plus tard, l'abbé Veluard fut encore dénoncé et cette fois arrêté, qu'elle manifesta sans ambiguïté son attachement au curé et son désir de le voir rester à son poste.

Le 17 février 1793, en effet, le procureur-syndic du département, le citoyen Delaporte, envoya au citoyen curé un avertissement, lui reprochant d'opposer sans cesse la nouvelle municipalité à l'ancienne et d'échauffer les querelles et lui conseillant « une modération utile et bien analogue à la religion dont il est le ministre ».

Prenant fait et cause pour lui, la municipalité fit répondre par le procureur Dubecq que le citoyen Veluard, leur curé, était la victime de la calomnie de ses ennemis, « autant il est sage, prudent, mesuré, autant ils sont inconséquents, aveugles, furieux. La veille de la Chandeleur le fer a été levé sur sa tête, chez lui et à l'église. Sans son excessive modération le sang eût coulé dans le saint lieu. Ce sont de soi-disant patriotes qui ne respirent que le sang et le carnage et qui accusent d'incivisme et de perturbateur du repos public un citoyen curé qui ne parle point ou qui n'ouvre la bouche que pour prêcher la concorde et l'union ».

Mais en ce temps-là, même un prêtre constitutionnel comme l'était l'abbé Veluard, dénoncé par une seule personne, pouvait être condamné à la déportation ou à la mort. Or le curé de Champigny « qui se croyait à l'abri des persécutions parce qu'il portait un nom obscur » — comme l'écrira plus tard son cousin Charles Veluard, devenu curé de Villethierry — « et vivait tranquille dans son presbytère, faisant le bien et continuant d'exercer les paisibles fonctions de son ministère », avait oublié qu'il avait un ennemi particulièrement acharné en la personne d'un paroissien, le sieur L..., à qui il avait dû refuser de reverser le montant d'une fondation pieuse de 400 livres de rente, faite à l'église par un parent, J. B. Gâteau, dont il était devenu l'héritier. Cet homme fit dénoncer le curé Veluard au tribunal révolutionnaire par l'entremise du citoyen Champagne, commissaire au canton de Villeneuve-la-Guyard.

A la stupéfaction et à la consternation générales, le 9 octobre, le curé et, le lendemain, son vicaire — celui-ci, à un retour de voyage — furent arrêtés et conduits à la maison de réclusion de Sens sur un motif ignoré du public et que l'administration départementale reconnut « frivole » (14).

Immédiatement maire et officiers municipaux décident à l'unanimité d'envoyer au comité central du district de Sens un mémoire — qui sera signé par 124 citoyens. On s'y porte garant de la bonne conduite, du civisme, du zèle charitable des pasteurs pour les pauvres, de leur soumission aux lois de la République. Leur retour ne peut que maintenir la paix et l'union si désirable dans l'intérieur au moment où l'on fait les plus grands

efforts pour repousser les ennemis du dehors. « Jugez promptement nos pasteurs — conclut-on — et nous croyons pouvoir nous flatter que vous nous les rendrez bientôt après les avoir déclarés innocents ».

Une telle courageuse démarche n'émut sans doute pas, mais en faisant traîner le procès, permit peut-être à Denys Veluard d'échapper à la guillotine. Toutefois sa libération, il la devra à une tout autre cause.

Pour subvenir aux dépenses de leur détention, les prisonniers devaient payer pension. Pour en acquitter les frais, Denys Veluard fit procéder par huissier à la vente de ses meubles et effets, le 14 février 1794 ; mais l'huissier refusa de lui remettre l'argent de la vente. Il dut alors recourir à l'emprunt. Il emprunta effectivement, le 28 mars, 375 livres 10 sols à Marguerite Demonperreux, veuve de Michel Pinon, et à la citoyenne Garnier, marchande à Champigny, 1007 livres 14 sols. De son côté sa bonne, Anne-Marie Travers, lui avança ses 150 livres de gages échus. Mais l'huissier refusant encore d'utiliser l'argent de la vente pour rembourser les créanciers, le Comité de Salut Public délibérera pour savoir si un détenu pouvait librement disposer de ses meubles et immeubles.

Chose étrange, ce sont ces questions d'argent qui vont lui valoir la liberté. Après la chute de Robespierre, le 26 juillet 1794, on ne guillotina plus, mais la détention se prolongeait. C'est pour « arranger ses affaires, en terminer avec ses créanciers et rétablir sa santé » que Denys Veluard demanda, le 18 août, et obtint sa libération provisoire. Celle-ci devint définitive par arrêt du Comité de Sûreté générale du 10 décembre (15).

Quand le curé rentra dans sa paroisse, il trouva son presbytère occupé par la municipalité qui en avait fait une maison commune provisoire, et son église vidée de tous les objets nécessaires au culte et même dépouillée de toute marque chrétienne.

Déjà, en application de la loi du 23 juillet 1792, on avait dû se soumettre à la réquisition des cloches dont « le bronze sacré » devait servir à « fondre les canons de la victoire ». Maire et conseillers avaient tardé à obéir et se firent plusieurs fois rappeler à l'ordre. C'est que le départ des cloches sonnait déjà dans le cœur des paysans le glas de leurs premières joies. On fit encore traîner l'adjudication de l'opération et encore traîner son exécution. Le projet adopté consistait à livrer les trois cloches de l'étage supérieur et à descendre et remonter la grosse. En fait on ne livra que les deux plus petites. Le district refusa, le 23 février 1794, de laisser en place la cloche de la chapelle des Hattiers, comme l'en priaient les gens du hameau à qui elle était « d'une grande nécessité, soit pour les assemblées communes soit pour les rentrées des classes ».

Elle demeura néanmoins et, retirée de la chapelle Saint-Blaise au moment de sa désaffectation, elle attend une nouvelle destination.

Puis commença la campagne de déchristianisation. Déjà, dans un premier temps, il avait fallu fournir l'argenterie qui n'était pas absolument nécessaire au culte, ce qui représenta « une assez considérable quantité ». Mais comme le reste avait été volé dans la nuit du 29 au 30 juin 1793, on ne devait plus trouver grand'chose en fait de calices, ciboires, lampes, chandeliers, à envoyer à Sens pour la récupération du métal ordonnée par l'agent national du district, le citoyen Lorillon, le 31 janvier 1794 (16).

Quand on eut ainsi raflé « la vaisselle sacrée », on s'en prit aux clochers, aux croix, aux statues, aux tableaux religieux, aux « vierges à miracle », à toutes ces « broloques du Père éternel ». Le 18 mars 1794, l'assemblée municipale fut requise de faire disparaître « toutes les marques d'un culte dominant » qui pourraient se trouver dans l'église. Dans la huitaine il fallait ôter les bras de la croix du clocher et mettre à la place « un bonnet de liberté et un oriflamme aux trois couleurs ». De l'église devaient disparaître aussi le Christ et les autres statues en pierre et en bois, ainsi que deux tableaux, tous objets qui néanmoins restèrent en place ou furent sauvés avec la complicité des paroissiens.

Le 31 mai, c'était le tour de la chasublerie : 33 chapes, 30 chasubles, les livres liturgiques et jusqu'aux cordes des deux cloches descendues, furent enlevés et envoyés au district pour la récupération et la réutilisation, le linge blanc étant converti en charpie pour les armées. Mais la belle chasuble, dite de Saint-Martin, en tapisserie du XVI^e, échappa à la réquisition.

Si l'on n'alla pas jusqu'à la destruction des églises elles-mêmes c'est qu'on les utilisait pour les assemblées communales, les élections, et qu'on voulait les affecter à de nouveaux cultes. Le 12 prairial an II, la municipalité est autorisée à donner à l'église le titre de *Temple de la Raison* (17), et le 11 juin, après la chute de Robespierre, le conseil décide de réparer la toiture du *Temple de l'Etre Suprême*. L'église de Champigny a-t-elle alors vraiment servi de cadre à ces exhibitions parfois scandaleuses auxquelles on s'est livré ailleurs ? C'est peu probable. D'une manière générale, dans les campagnes, ces nouveaux cultes n'ont eu aucun succès et, sous le Directoire, le curé de Champigny et tous ses confrères du canton suspectés de regretter tous l'ancien régime, purent refuser le « Décadi » sans être pour cela envoyés en déportation (18). Toutefois si le culte de la Raison ne fut pas très en faveur dans le département, le culte théophilanthropique y réussit mieux qu'ailleurs. Sens lui servit de quartier général et Pont-sur-Yonne y resta fidèle jusqu'en 1801.

Le retour du curé fut aussi discret que triste. On sait seulement qu'il

dut se tenir caché « dans la deuxième maison à l'est du presbytère », restant au milieu de son troupeau — dira son épitaphe — « au péril de sa vie ». Il mourut l'année même de la signature du Concordat, le 7 mai 1801.

En 1854 le conseil de la fabrique, ressuscitée après la tourmente, fera élever dans le cimetière « la croix Veluard » pour marquer le lieu où repose « ce prêtre vénérable sous tous les rapports qui a grandement souffert la persécution pendant la Révolution de 93 et plus d'une fois exposé sa vie pour courir au secours de ses paroissiens qu'il n'a pas abandonnés aux jours des plus grands dangers ». La croix a disparu, mais ces années dernières un de ses successeurs à la cure de Champigny a placé dans l'église une plaque rappelant le souvenir de ce « bon pasteur ».

Il eut pour le remplacer un autre *confesseur de la foi*, l'abbé Louis Moreau-Dufourneau, natif de Saint-Florentin (19). Envoyé aux pontons de Rochefort, sous le Directoire, alors qu'il était curé du Mont-Saint-Sulpice, comme étant « l'ennemi le plus perfide du Régime Républicain », il fut déporté, avec 160 de ses confrères, à Cayenne où, aumônier des forçats, il se montra leur providence. Les mémoires qu'il écrivit auraient malheureusement été détruits en 1940.

Après l'abbé Denys Veluard, assermenté, emprisonné et parvenant à rester dans sa paroisse, après son cousin Charles-Marie Veluard, d'abord vicaire à Champigny puis à Avallon, desservant de Neuffontaine (Nièvre), parti sous la Terreur se réfugier à Paris dans l'incognito, puis curé de Villethierry où il fonda une école presbytérale, après l'abbé Moreau-Dufourneau, déporté en Guyanne, manquera, pour montrer comment, en ces temps de persécution religieuse, le clergé réagit diversement, le cas du prêtre déprêtié et marié. Or ce cas s'est vu à La Chapelle-Champigny.

Il s'agit d'un certain Bourable, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif à Sens, qui, cédant à la peur et à de mauvais conseils et pour échapper à la réclusion ou à la déportation dont, à partir du 12 février 1795, étaient menacés les prêtres non salariés et non mariés, avait épousé demoiselle Elisabeth Sommier (20). Bientôt pris de remords pour sa lâcheté, bien que ce mariage n'ait été conclu que pour la forme, il s'enfuit de Sens où 48 prêtres avaient été arrêtés. Il trouva bon accueil au hameau de La Chapelle. Pour gagner son pain, après avoir divorcé, il se mit, à la demande des habitants, à exercer son ministère sacerdotal, sans en avoir reçu mission. Mis au courant du fait, le curé Veluard lui reprocha sa témérité. Le pauvre homme alors, poussé par la faim, se rendit à Saint-Sérotin, « un lieu désert », dira-t-il, pour y vivre, sans être reconnu, d'un ministère clandestin et irrégulier. En 1802, il profita des dispositions prises par le Concordat en faveur des prêtres mariés pour obtenir du cardinal Caprara, légat du pape, l'absolution des censures qu'il avait encourues.

Décapitées de leurs anciens notables, les communes auront à subir la loi de nouveaux maîtres que les dangers de la République vont rendre vertueusement tyranniques. Comment réagiront-elles ?

Le 13 octobre 1793, eut lieu dans l'église un scrutin, auquel 103 votants participèrent, pour la nomination d'un *comité de surveillance*. En application de la loi du 21 mars 1793, de tels comités révolutionnaires étaient chargés d'assurer, à l'échelon local, la surveillance des suspects, des approvisionnements, des taxes, des réquisitions.

Le 12 janvier, ce comité dut procéder à l'*épuration* des autorités constituées de la commune, cela à la demande de l'agent national du district de Sens, Etienne Lorillon, et en exécution de la loi du 14 frimaire. Les deux scènes qui se produisirent à cette occasion sont tout-à-fait typiques de la résistance passive que les autorités rurales opposèrent, à cette période, à la politique des représentants de la Convention.

Ce 12 janvier donc, le citoyen Dubecq, ex-recteur des écoles, élu procureur de la commune, accusé de faux, est en grand danger d'être épuré. Dans ce but, les électeurs sont appelés par la cloche et le tambour à déposer leur billet de vote dans un chapeau. Mais les retardataires prolongeant le scrutin, des incidents se produisent : le chapeau est renversé et le vote reporté. Il eut lieu en fin de compte un mois après et le sieur Dubecq fut, à la majorité des voix, confirmé dans toutes ses fonctions et proclamé agent national de la commune. Toutefois le 25 octobre il démissionnera, ayant été mis en demeure par le district de choisir entre les fonctions qu'il cumulait, d'agent national et d'instituteur à La Chapelle, jugées incompatibles (21).

Deuxième cas, celui du maire lui-même, Claude Roblot, que l'on voit se livrer alors à une émouvante autocritique. Il reconnaît qu'il n'a pas rempli ses fonctions aussi exactement qu'il l'aurait désiré, son caractère doux et pacifique ne lui ayant pas permis d'agir toujours avec l'énergie convenable ; né à la campagne de parents pauvres et n'ayant reçu qu'une éducation médiocre, il a manqué à ses devoirs par faute de lumières suffisantes ; ses facultés sont médiocres, son temps limité. Voilà de quoi satisfaire les enragés du département qui cherchaient partout des responsables. Néanmoins il fut confirmé à l'unanimité des voix dans ses fonctions de maire. Seuls deux membres sur 12 du comité de surveillance furent destitués et 2 citoyens notables démissionnés.

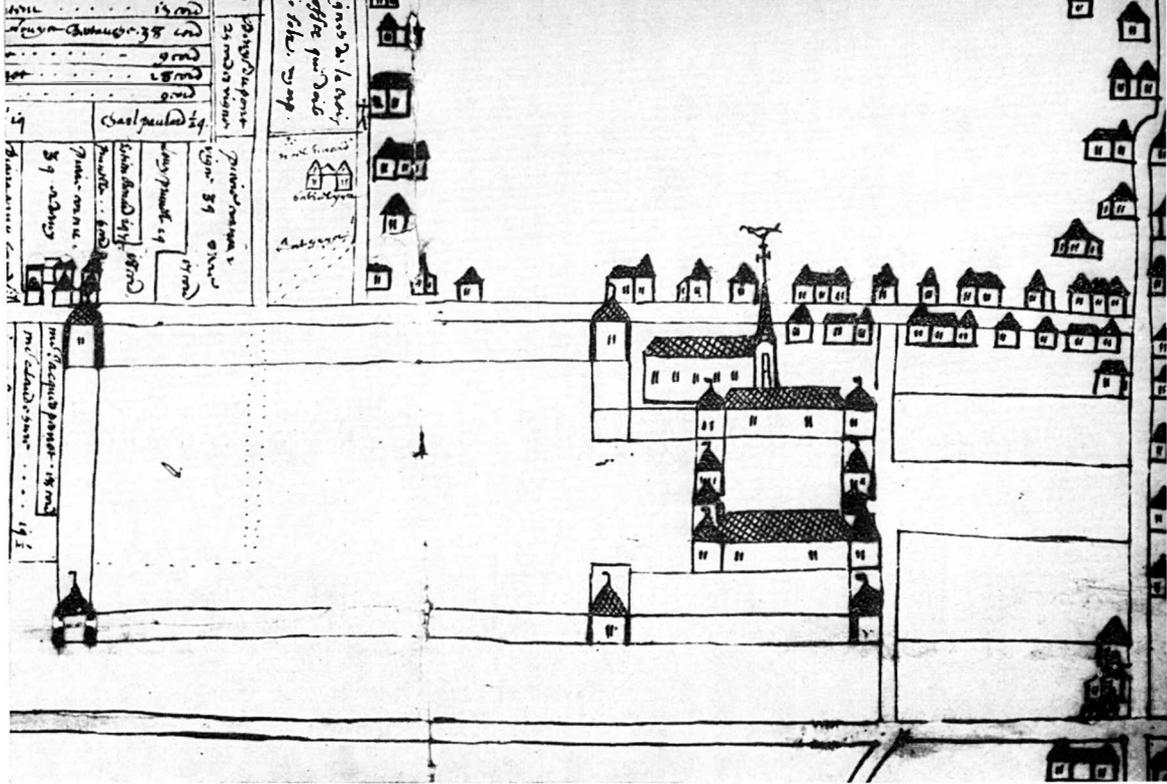
Il faut rendre à cette occasion hommage à cet homme, CLAUDE ROBLOT, qui, en des temps si troublés, sut conserver l'estime de tous les habitants et leur confiance.

Personnalité plus complexe, voire inquiétante, que celle d'AUGUSTIN DUBECQ, dont le nom paraît souvent dans l'histoire du village à cette époque et dont la signature, d'abord timide, modeste, s'orne, au fur et à mesure que l'homme prend sur place de l'importance, d'arabesques, compliquées et prétentieuses.

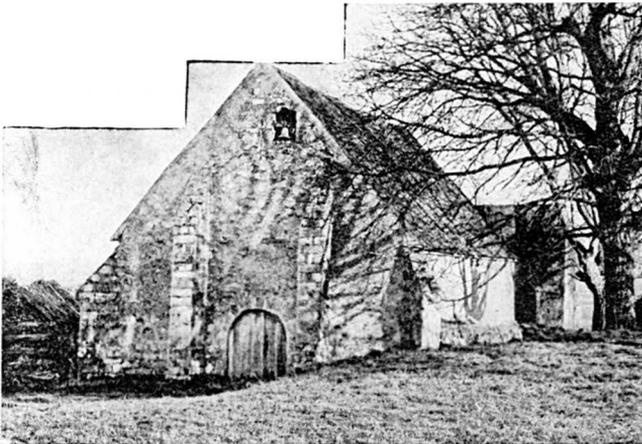
Né à Serbonnes, d'un père laboureur, il reçoit la fonction de recteur des écoles en novembre 1783, âgé alors de 24 ans. En 1790 il est destitué par la première municipalité de cette fonction. Mais l'autorité départementale l'y maintient jusqu'à ce que toute la commune assemblée ait manifesté son vœu de destitution ou de conservation (22). Il est effectivement destitué, après deux votes, mais pour être élu procureur de la commune. Le 1^{er} septembre 1792, il se fait élire au scrutin maître d'école à La Chapelle et il sera officiellement titularisé à ce poste le 22 avril 1794, après le vote de la loi du 29 frimaire an II sur l'instruction primaire obligatoire. En 1793, c'est lui qui avait rédigé, en termes emphatiques, la lettre de protestation au procureur général syndic pour défendre le curé contre ses calomnieux. Nous venons de voir que le 12 janvier 1794 il fut épuré au titre de procureur, mais confirmé dans son rôle de président, scrutateur et secrétaire des scrutins et proclamé agent national de la commune. Le 22 septembre 1794, invité à opter pour l'une des deux fonctions qu'il exerçait, il opte pour celle d'instituteur à La Chapelle. Le 13 fructidor an IV c'est lui qui se rend acquéreur, à la vente départementale, du presbytère et de ses dépendances, pour 2 397 livres. Comme, avec l'autorisation du district de Sens, la municipalité occupait provisoirement, depuis le 8 juin 1794, ce local, Dubecq lui offre une pièce pour continuer d'y tenir ses séances. Enfin, en 1819, il se trouvera en contestation avec la municipalité du temps pour usurpation d'une mare au lieu-dit le *Chemin-de-la-Ruelle*. Le jugement sera d'ailleurs rendu à son profit.

Si, après les premiers beaux jours de la Révolution, le paysan fut d'abord déçu d'avoir à payer des contributions pour remplacer les anciens droits supprimés, puis attristé de voir enlever les cloches de son église, scandalisé d'apprendre l'arrestation de son curé, quand il lui fallut appliquer les *lois de terreur*, quand son blé fut réquisitionné, quand ses fils furent enrôlés, il se livra souvent à une résistance, non plus larvée, mais manifeste.

Le 1^{er} septembre 1793, 8 commissaires sont nommés par le conseil municipal, sur ordre supérieur, pour le recensement du blé, des grains et de la farine sur la commune. Le 22 octobre suivant, deux nouveaux commissaires sont chargés de visiter les secteurs de la commune pour voir si les terres sont labourées et ensemencées chacune selon sa valeur. Le

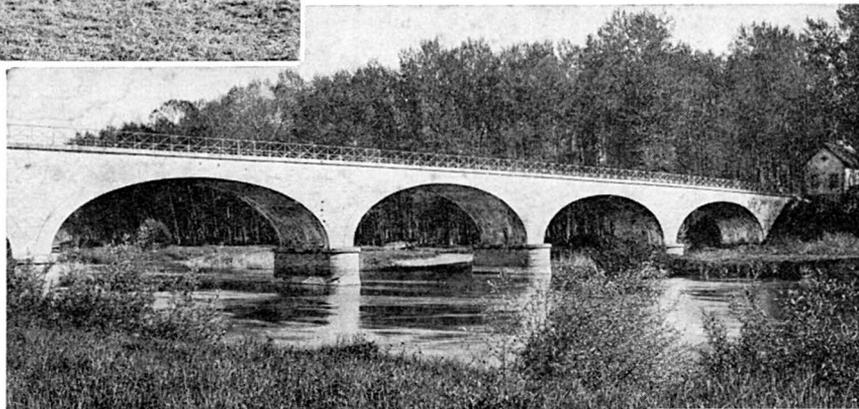


Champigny au XVII^e, selon le plan parcellaire des Chartreux de Valprofond.



L'ancienne chapelle Saint-Blaise.

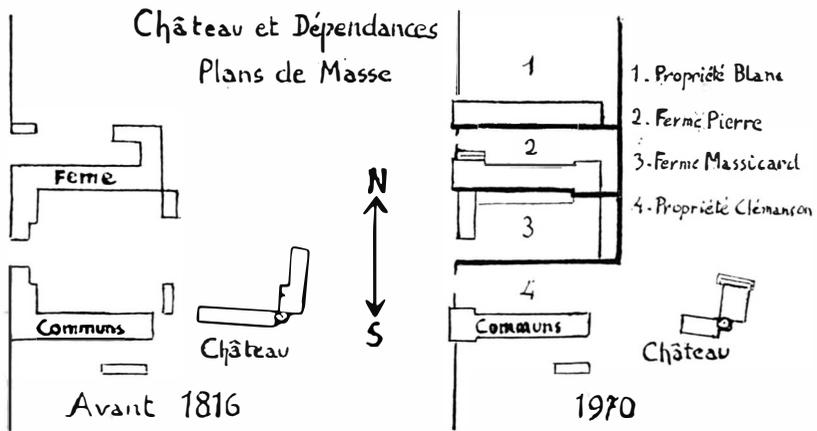
Le premier pont, avec la maison à péage.





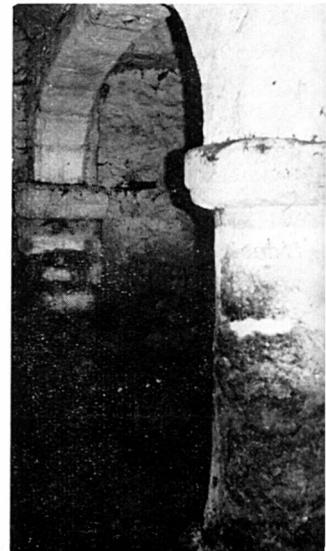
*Anne-Alexandrine de Bernard de Champigny,
Comtesse de Balincourt (1759-1793)*

*Charles-Louis Testu, Comte de Balincourt,
Maréchal de Camp (1729-1794)*



*Salle voûtée
du rez-de-chaussée
des Communs.*

Aile sud des Communs du Château.



23 juin 1794, l'agent national du district de Sens transmet les décrets d'application des lois de terreur : réquisition, maximum, etc. Il est entre autres choses demandé que l'on tienne la main à l'exécution des mesures et des lois sur les subsistances, à celle sur le maximum des prix spécialement, que l'on veille à ce que soient acquittés les rôles des contributions, que l'on protège les propriétés, que les cordonniers exécutent les 5 paires de souliers à bout carré que la loi exige d'eux par décade, etc. Mais il semble qu'on ne se soit pas montré empressé, pas plus à Champigny qu'ailleurs, d'exécuter ces ordres.

Déjà en 1793, le 23 octobre, le représentant de l'Yonne à la Convention, le député Maure, avait exhorté les cultivateurs, « fermiers avides, propriétaire égoïstes, nouveaux et dangereux tyrans » à se soumettre à la loi du maximum qui devait empêcher la flambée des prix et le marché noir et à se soumettre aux lois de réquisition. « Prétendez-vous, leur dit-il, disposer à votre gré d'un sol commun à tous ceux qui l'habitent ?... Hâtez-vous de battre les grains qui sont dans vos granges. Ouvrez vos granges, car bientôt un comité de subsistance, des commissaires envoyés et appuyés d'une force armée sauront bien ramener l'abondance et l'égalité au milieu des citoyens menacés de cette disette factice qui n'a jamais existé que par la dureté de vos cœurs, votre insatiable avarice et la malveillance des ennemis cachés de la République ».

Cette vive exhortation ayant été sans effet, les menaces furent mises à exécution. Le 6 novembre 1794, des soldats furent envoyés de Sens à Champigny pour punir la commune de n'avoir pas exécuté la loi de réquisition pour l'approvisionnement du marché de Sens et furent logés chez l'habitant. On ne s'attendait pas à cette reprise des *dragonnades* !

Parallèlement à la *réquisition des vivres* se poursuivait celle des hommes, sous la forme d'*enrôlements volontaires* (23).

Après les premières défaites aux frontières, la capitulation de Longwy le 20 août 1792, l'investissement de Verdun, l'Assemblée décréta la réquisition à Paris et dans les départements voisins de 30 000 hommes pour renforcer l'armée de Lückener. Le district de Sens fournit 5 compagnies, soit 370 hommes environ. Le 9 septembre il félicita la municipalité de Champigny d'avoir envoyé une liste de 91 « braves citoyens ». 10 autres s'étant présentés, on put rayer de la liste ceux qui étaient estimés utiles à leurs parents ou à l'agriculture. Un soldat de Pont-sur-Yonne écrit qu'en ces circonstances l'attrait de la solde influença l'esprit de ces premiers engagés volontaires. Les enrôlés du district de Sens, 987 en 1791, 285 en 1792, formèrent 3 bataillons dont le 1^{er} fut à Valmy et dont le 3^e, avec Davout, « a bien mérité de la Patrie ».

En raison des troubles survenus en Vendée et nécessitant une nouvelle levée de 800 hommes dans le département, la commune de Champigny dut, le 10 juillet 1793, désigner deux citoyens (24). Il s'agissait, pensait-on, d'enrôlement volontaire et le conseil municipal souhaitait que l'inscription se fit librement. Mais plus sûr d'arriver et d'arriver plus vite au résultat voulu, le représentant du district exigea que les deux citoyens fussent tirés au sort ou élus au scrutin. La discussion fut vive. On choisit finalement le mode de scrutin et ainsi furent désignés deux jeunes gens, Pierre Tonnelier et Pierre Haumet, qui... par hasard... se trouvaient alors absents du pays ! Finalement ce furent deux jeunes ouvriers de Sens qui s'enrôlèrent pour remplacer les deux hommes que devait fournir la commune, jurant « de servir jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour maintenir la liberté et l'égalité » et promettant d'être « soumis et subordonnés comme de braves soldats aux chefs institués au nom de la loi ». Ce qui n'avait pas toujours été le cas, puisque les volontaires auxerrois, arrivés à Paris, avaient donné des marques d'indiscipline et furent sérieusement morigénés par la municipalité d'Auxerre, le 10 octobre 1792.

En 1793, le district de Sens recruta 418 hommes, 1800 en 1794. C'était la *levée en masse*, la Patrie ayant été déclarée en danger. Le citoyen Robrolle fut chargé, le 11 septembre 1793, de conduire au chef-lieu du district les citoyens de Champigny réquisitionnés.

Les registres d'état-civil font mention du décès aux armées de 7 enfants du pays. En l'an III ce sont : *Claude Haumet* et *Guillaume Tonnelier*, volontaires, décédés à l'hôpital militaire de Bruxelles, *Claude Bénard*, à l'hôpital de Laon, *Claude Rouif*, à l'hôpital de Cambrai et *Claude Miséré*, à l'hôpital de Marle (district de Laon). En l'an IV : *Louis Foughasse*, fils du juge de paix de Villeneuve-la-Guyard qui demeurait à Champigny, tombé près du village de Herqueline, et *François Haumet*, décédé à l'hôpital de Saint-Cyr.

C'est le 31 janvier 1793 que le maire avait clôturé officiellement les registres paroissiaux tenus par le curé. Désormais c'est à l'officier d'état civil qu'on s'adresserait pour inscrire naissances, mariages et décès.

Quelques particularités notables dans ces registres datant de l'époque révolutionnaire. On y voit figurer d'étranges prénoms : celui de *Liberté* accordé à Claude Haumet, le 15 floréal an II, et celui de *Thermidor* à un fils Bénard qui associait curieusement à ce prénom révolutionnaire ceux de *Charles* et d'*Alexandre*, chers à la famille des ci-devant seigneurs de Champigny.

Le premier divorce fut enregistré le 14 ventôse an V. Deux autres

seulement seront notés. Il est curieux de voir, le 20 nivôse an V, un couple antérieurement divorcé se remarier après trois ans de séparation !

Mobilisés contre l'ennemi de l'extérieur, les citoyens l'étaient aussi contre ceux de l'intérieur.

Les *Gardes nationales* étaient nées spontanément et simultanément à Paris et dans les grandes villes de la crainte qu'inspiraient aux bourgeois la réaction aristocratique ainsi que le brigandage et l'anarchie, et, dans les campagnes, de la *Grande Peur* des pillages et des incendies. Chargées donc d'assurer le maintien de l'ordre public et le respect des propriétés privées, elles furent légalement organisées par lois et décrets, en 1790 et 1793.

Le 19 mars 1791, maire, officiers, notables et habitants avaient demandé pour le sieur Maurice Porte, soldat du régiment royal-infanterie, une prolongation de congé, afin d'apprendre l'exercice à la Garde nationale de Champigny (25). Deux ans plus tard, le 19 mai 1793, cette Garde fut réorganisée et munie d'un solide encadrement, cela en présence de Esman-gard (ci-devant de Bournonville), « commandant à la réorganisation de la Garde municipale de Champigny ».

Celle-ci fut ainsi composée : une compagnie de grenadiers, commune à Champigny et Chaumont, avec un capitaine, Pierre Haumet, un lieutenant et deux sous-lieutenants, qui prêtèrent le serment d'être fidèles à la Nation et à la Loi et de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'union de la République française ; puis deux sergents et quatre caporaux. Tous ces gradés étant nommés à l'élection. En outre, trois compagnies de factionnaires, séparées selon les différents quartiers : une pour *Champigny-d'en-haut*, une pour *Champigny-d'en-bas*, la troisième pour *La Chapelle*, chacune dirigée par un lieutenant et deux sous-lieutenants.

On aimerait savoir quelle fut à Champigny l'activité de cette garde nationale en plus des défilés qu'elle accomplissait dimanches et fêtes, derrière le tambour et ce drapeau acheté 112 livres le 30 mai 1791 et qu'il fallut en juillet 93 reporter à Sens pour y faire effacer « un mot désormais odieux aux yeux des républicains » (26).

Ainsi protégés de tous désordres pouvant venir d'aristocrates réactionnaires comme d'agitateurs populaires, stimulés par les agents nationaux, les commissaires, les paysans de Champigny pouvaient s'appliquer à leurs travaux champêtres.

Le 21 février 1793, la municipalité est invitée à nommer des gardes-champêtres en nombre suffisant, attendu « qu'il est important pour l'ordre public que la garde des héritages se fasse régulièrement et avec unifor-

mité ». Les gages de ces gardiens, est-il spécifié, seront pris sur le produit des amendes qu'ils infligeront et non « sur une rétribution particulière qui est un véritable impôt » (27). Trois sont désignés, mais la municipalité décide, en opposition aux autorités supérieures, qu'ils seront payés par les propriétaires. Le 25 août suivant, ces gardes sont d'ailleurs destitués pour n'avoir fait aucun rapport sur les délits qui se commettent dans les bois et ailleurs et dont ils sont déclarés responsables. Le dimanche suivant, « à l'issue des vêpres », l'assemblée du conseil, convoquée comme de coutume au son de la cloche, procède à la nomination de deux nouveaux gardes.

Le lundi 15 juillet 1793, c'est un règlement des moissons qui est publié :

« 1° — Les glaneurs ne glaneront ni dans les javelles, ni avant que les gerbes ne soient ramassées en tas.

2 — Interdiction de faire du chaume, même avec une serpe, avant que le blé ne soit relevé.

3 — Interdiction aux vachers et bergers de mener paître leurs bestiaux, si ce n'est huit jours après qu'un climat sera entièrement moissonné et enlevé.

4 — Défense de faire du chaume avec des râteaux et des faux avant le 2 septembre, en considération de ce que le chaume appartient naturellement aux pauvres et que, si on le faisait pendant la moisson, lesdits pauvres en seraient frustrés, vu qu'ils sont obligés de moissonner pour gagner leur vie ».

Le 27 août de la même année, sont aussi nommés des gardes-messiers, « pour veiller à la conservation des fruits des vignes ». Ils sont également payés par les propriétaires : 10 sols par arpent. Ils doivent veiller à ce qu'on ne fasse pas paître les bêtes dans les chemins et champs environnant les vignes et à ne laisser approcher ni poules ni chiens.

Quant à la vendange de cette même année 93, l'ouverture en est fixée au 8 octobre, à peine de 20 livres d'amende au contrevenant. Le grappillage est autorisé à partir du 22 octobre. Le gardiennage s'opère jour et nuit et à main armée, par rotation de 8 heures.

Un projet d'instituer, « pour rétablir, raviver et vivifier la commune et seconder par là les vues bienfaisantes du département de l'Yonne », deux foires agricoles à Champigny, les lendemains des fêtes patronales de *Saint-Martin d'été* et de *Saint-Martin d'hiver*, vit le jour le 1^{er} juillet 1791.

Depuis le Moyen Age ces foires faisaient l'objet d'un privilège concédé par l'autorité royale. L'abolition de la féodalité rendit libre leur établissement, les municipalités s'attribuant des pouvoirs jusque là réservés. Les nouvelles autorités y mirent frein en soumettant les décisions municipales à leur agrément.

Dans la demande d'autorisation qu'il rédige et envoie aux membres du département (28), le procureur François Dorange fait valoir que la paroisse de Champigny n'a aucun produit qui indemnise les habitants, et que les foires étant peu nombreuses dans les environs et trop éloignées,

« celles-ci nous porteraient grand avantage à la vente de toutes sortes de bestiaux... C'est ce que nous espérons de votre charité ordinaire et nous ne cesserons d'adresser nos vœux au Ciel pour la conservation de vos précieux jours » (29). La foire eut lieu les 11 et 12 novembre de l'année suivante, pour la première fois. Au cours du XIX^e siècle nombreuses seront les communes environnantes qui institueront une foire ; elles devront toujours demander l'assentiment de leurs voisines intéressées.

Pendant que les adultes se livrent dans les champs, les prés, les vignes aux travaux traditionnels, que font leurs enfants ?

Il est difficile de dire qu'ils vont à l'école, car il n'y a toujours pas de bâtiment scolaire proprement dit à Champigny. Il n'y en aura pas avant 1831. Mais si l'on peut se demander où ils se rendent en classe, il est sûr qu'ils y vont.

La municipalité en effet, qui a pris le relais du clergé pour l'instruction publique, établit en 1792 une réglementation concernant les devoirs du maître d'école et qu'on peut résumer ainsi : Il reçoit 600 livres de la commune pour tenir les écoles « le plus régulièrement possible » et pour tous les enfants, de 8 h à 11 h et de 1 h à 4 h. Il doit sonner la cloche de l'école, veiller à la conduite des enfants qui sont dans la rue, leur montrer à chanter tous les soirs. Il s'oblige aussi à placer un assistant à La Chapelle pendant quatre mois, de novembre à février, pour 300 livres. Il doit également comme dans le passé enseigner le catéchisme, assister à tous les offices divins, chanter les obits, accompagner le curé dans l'administration des sacrements.

Avant même la loi du 29 frimaire an II sur l'organisation de l'enseignement primaire, qui fit des instituteurs et des fonctionnaires, la municipalité sera autorisée, le 15 mars 1793, à employer deux instituteurs à plein temps, au bourg et à La Chapelle (30). Augustin Dubecq et Jean-Baptiste Duchat, munis d'un certificat de civisme et bonnes vie et mœurs, obtiendront alors l'autorisation d'enseigner la lecture, l'écriture et les premières règles de l'arithmétique, en se conformant aux préceptes de la morale républicaine.

Sous l'Empire

Quelles traces le premier Empire, qui a remodelé la France et bouleversé la carte de l'Europe, a-t-il laissées dans l'histoire de notre village ?

Ce sera peu de dire que le prestige de l'Empereur s'y manifeste au choix qui fut fait du prénom de *Napoléon* pour l'attribuer au jeune Pinon le jour de sa naissance, le 15 septembre 1808.

La gloire impériale a surtout laissé, hélas ! sur les registres de la commune une trace de sang. De 1804 à 1814, les noms de 14 enfants de Champigny sont portés sur le registre des décès. Les voici :

Claude Lesourd, canonier, décédé à l'Hôpital de Laval, le 6 ventôse an XII.

Jean-Claude Moret, conscrit de l'an XII, du 30^e de ligne, décédé le 10 floréal an XIII à l'Hôpital de Braga, au Portugal.

Jean Bertauche, fusilier, 19 ans, décédé le 28 avril 1809 à l'Hôpital d'Asti, en Italie.

Louis Desbordes, du 10^e bataillon des équipages, décédé le 7 février 1809 à l'Hôpital de Valladolid, en Espagne, par suite de fièvre et de gale.

Jean-Baptiste Lechien, fusilier au 12^e régiment de ligne, blessé, décédé le 15 mars 1810 à l'Hôpital de Strasbourg.

Michel Lhuillier, du 86^e d'infanterie, tué d'un coup de feu au siège de Cadix, en Espagne, le 17 novembre 1810.

Edme Buisson, carabinier au 5^e régiment d'infanterie légère, mort par suite des fièvres, le 2 avril 1809, à l'Hôpital de Huenda, en Espagne.

Jacques Igot, carabinier, blessé à Friedland, mort à l'Hôpital de Damrath, en Prusse, le 23 juin 1807.

Claude Plisson, fusilier de la Garde nationale, décédé à l'Hôpital d'Utrecht, en Hollande, le 3 septembre 1812, par suite de « fièvre adynamique ».

Jean Colson, caporal au 30^e régiment d'infanterie, décédé le 8 novembre 1810, par suite d'hydropisie, à l'Hôpital de Custringen, en Prusse.

Louis Rouif, du Train d'artillerie de la Grande Armée, tué par un coup de boulet à Lutzen, en Saxe, en 1813.

Joseph Plisson, canonier au 5^e régiment d'artillerie à cheval, décédé à l'Hôpital de Besançon.

Jean Morgallet, 19 ans, chasseur au 24^e d'infanterie légère, décédé à l'Hôpital de Metz, le 17 février 1814, par suite de fièvre.

Enfin, *Louis Acier*, chasseur au 24^e régiment d'infanterie légère, décédé le 6 avril 1814 à l'Hôpital de Metz, par suite de fièvre également.

Après l'impôt du sang, le pays dut aussi subir la honte de l'invasion et les rigueurs de l'occupation, à deux reprises.

En 1814, lors de la Campagne de France, Champigny fut témoin du passage des troupes françaises allant se concentrer à Pont-sur-Yonne sous le commandement du général Allix, pour protéger Auxerre et Sens de l'invasion des troupes autrichiennes qui montaient de Bâle à Paris par la vallée de la Seine. Ce qui n'empêcha pas le prince de Wurtemberg, venu de Villeneuve-l'Archevêque, de prendre Sens le 11 février et de mettre la ville à sac. Déjà le prince de Lichtenstein faisait avancer ses troupes entre Sens et Saint-Valérien menaçant directement nos pays. La victoire de Montereau lui fit faire retraite sur Troyes.

Nos aïeux reprirent espoir en entendant, ce 18 février 1814, tonner les canons qui, du plateau de *Surville* d'où Napoléon avait délogé les wurtembergeois, les précipitant au confluent de la Seine et de l'Yonne, les mitraillaient et les décimaient avant qu'ils aient pu atteindre les ponts. A Montereau, les *Marie-Louise* ne firent pas quartier.

Espoir de courte durée, car, peu après, l'Empereur, venant à toute vitesse de Vitry, par Troyes, Sens et Pont, passait sur la route, au bas du village, dans l'espoir de dégager Paris, mais en réalité pour abdiquer à Fontainebleau.

Pour Champigny, comme pour tous les autres villages, ce fut alors la première occupation et l'ère des réquisitions abusives, sans mesure, commandées par le baron d'Ulm qui, d'Auxerre, livra le département « à la dévastation la plus ruineuse et la plus outrageante ». Ce qui ne contribua pas à ce que nos paysans qui, malgré le lourd tribut qu'ils lui avaient consenti, étaient restés attachés à l'empereur, devinssent amis des royalistes.

Le *vol de l'aigle*, à Champigny, ce fut, en cette nuit du 19 au 20 mars 1815, entre une heure et deux heures du matin, le roulement de la berline de l'Empereur qui allait, de Pont-sur-Yonne où il s'était quelque peu reposé, gagner Paris d'une seule traite et le piétinement pressé des chevaux du 1^{er} Régiment de dragons qui lui faisait escorte.

Ce passage rapide avait-il été précédé à Champigny de la même effervescence qu'à Villeneuve-la-Guyard ? Là, le même Lombard qui avait jadis élaboré un projet, lorsqu'il était épicier à Paris, pour sauver Louis XVI, devenu maire par la grâce de Louis XVIII, ne sut résister à l'enthousiasme général. Dans la relation qu'il fit des événements qui se passèrent dans sa commune au cours de ces jours historiques (1), il dit que la nou-

velle du débarquement y était parvenue le 8 vers 4 heures du soir. « Elle se propagea avec la rapidité de l'éclair. Le 9, tous les doutes disparurent et l'allégresse publique ne put être contenue ». A partir du 17, les passages des régiments furent continuels et la nervosité de la population devint grande. Mais, attendu durant toute la journée du dimanche 19, l'Empereur préféra s'arrêter à Pont-sur-Yonne pour prendre quelque repos. Notre maire avait préparé à son adresse une harangue, mais comme l'Empereur traversa le village à 2 heures du matin sans s'arrêter, il ne put que l'envoyer à Paris, revêtue de cette signature : « Lombard, maire. Natif du département du Var illustré par le retour de Napoléon ».

Ce furent alors les *Cent-jours*, puis la seconde capitulation, suivie d'une nouvelle occupation par les troupes ennemies, celle-là encore plus lourde que la première, les alliés s'étant juré de « laisser la France déserte, comme après le feu du ciel ».

Les troupes de Schwarzenberg, les cuirassiers autrichiens, les hussards hongrois, refluent chez nous. On a évalué leur nombre dans l'arrondissement à 70 000 hommes. « Les villages de Champagne furent presque tous détruits, les campagnes anéanties. On ne faisait plus la moisson ». C'était encore la misère.

Les charges de guerre supportées par les propriétaires de la commune pendant l'occupation militaire en 1813 et 1814 furent, en 1816, évaluées et liquidées à la somme de 8 006 F. Mais conscient de ses devoirs envers les plus pauvres, le conseil municipal demanda que ceux-ci fussent compris dans la répartition de ces 8 006 F, « quand même ils n'auraient rien fourni ni supporté aucune charge de guerre » (2).

En ce qui concerne l'occupation de 1815, après les Cent-jours, le conseil fit patriotiquement abandon au roi de tout ce à quoi la commune était en droit de prétendre du fait des réquisitions et autres charges de guerre, offrant en même temps « ses vœux les plus sincères et les plus ardents pour la prospérité de la France et la conservation de Louis le Désiré ».

Le souci que nous venons de lui voir de remédier à la détresse d'un grand nombre d'habitants, et par là d'éviter le vagabondage, conduisit la municipalité à dresser d'abord la liste des familles à secourir. On en compta 53, faisant un total de 188 individus « dans le cas de ne pouvoir subsister pendant l'hiver prochain ». Puis elle décida, attendu que la commune ne jouissait alors d'aucun revenu, d'ouvrir une souscription volontaire et d'inviter les habitants qui étaient dans l'aisance à verser dans une caisse commune une somme proportionnelle à leur fortune. C'était là l'amorce du futur Bureau de bienfaisance de Champigny.

L'invasion étrangère amena aussi, entre 1814 et 1816, de nombreuses épidémies. Entre autres celle que l'on qualifiait alors de « fièvre adynamique, compliquée d'ataraxie ». Il y eut à Champigny, en 1814, 112 décès, chiffre record en la matière.

Autre fléau de l'époque : les loups.

On en signalait en 1801 dans le Morvan, dans la forêt de Pontigny. Ils se multiplièrent rapidement et leur carnage s'accrut.

Le 28 novembre 1808, le fils du fermier de Chapitre âgé de 11 ans, gardait sur les usages de la commune un troupeau de 400 à 500 moutons, armé de sa seule houlette et assisté de ses trois chiens, quand il fut attaqué par un loup qui avait déjà mis à mal plusieurs bêtes du troupeau. « Loin de s'effrayer, dit le narrateur — le curé —, comme un nouveau David il va à la rencontre du Goliath moderne », frappe l'animal de sa houlette. Mais celui-ci se jette sur lui, lui déchire la joue droite et lui fait plusieurs trous dans la tête. Entraîné par la laisse à laquelle il attachait ses chiens, l'enfant est renversé, foulé, mordu par l'animal furieux. Une femme, accourue aux cris de l'enfant, frappe le loup avec une perche et est à son tour renversée et mordue. Heureusement se trouvaient près de là le maire et son adjoint, avec le jeune Bézanger qui portait un fusil. Au deuxième coup l'animal qui se précipitait sur lui fut étendu raide mort (3).

Il nous souvient que, des histoires de loups dans les bois, les vieilles personnes nous en racontaient encore dans notre enfance.

Pendant les dernières années de l'Empire et les premières de la Restauration, ce fut le jeune marquis de Champigny, Maurice de Balincourt, qui présida — à titre, il est vrai, plutôt honorifique — aux destinées de la commune (4).

Le 10 octobre 1813, en effet, « le sieur de Balincourt, propriétaire demeurant à Champigny », ayant reçu commission de maire par le préfet, est installé officiellement en cette fonction, après avoir prêté serment de fidélité « aux lois de l'Empire et de l'Empereur ». Il avait 24 ans. Le 27 avril 1815, au début des Cent-jours, il est réinstallé en cette même fonction et renouvelle son serment d'obéissance, cette fois « aux Constitutions de l'Empire » et fait suivre sa signature de : « chevalier de la Légion d'honneur ». Le 10 novembre 1816 enfin, c'est au roi qu'il jure fidélité, en retrouvant le même poste, et « à la Charte constitutionnelle » qu'il promet obéissance, reprenant en cette circonstance son titre de marquis.

Son histoire mérite d'être contée, même brièvement, car par elle Champigny touche de près à la grande Histoire (5).

Né le 24 juillet 1789 à Champigny et baptisé le même jour, orphelin

de mère en 93 et de père en 94, *conscrit* en 1809, demeurant à cette dernière date à Paris, au 37, rue Saint-Dominique, chez son beau-frère le baron d'Aubigny, il tenait de sa mère, grâce à la bonne administration de ses biens pendant sa minorité par son parent Bochart de Saron, une belle fortune, estimée à deux millions. Grand, racé, les cheveux blonds, il fut bientôt jugé « le plus bel homme de ce temps de prestigieux cavaliers ». D'Arlincourt écrira de lui : « J'ai rencontré le favori des arts (il peignait), le roi des fêtes, l'enfant chéri des joies de la terre ». Il devint aussi « le modèle achevé des amants romantiques », pour avoir rencontré en 1812, à Aix-les-Bains, où se trouvaient la Cour et le Tout-Paris, Laure de Permon, épouse de Junot, colonel-général des hussards, commandant de Paris et duc d'Abrantès par autocréation. Le récit de cette *scène du lac* est un digne prélude à un autre et plus célèbre poème.

Les amants passionnés — quoiqu'aussi infidèles l'un que l'autre — évoluaient dans le monde des princesses et des reines, les princes et les rois étant à la guerre. Laure, corse par sa mère, amie des Bonaparte depuis 1795, avait été dame d'honneur de Madame mère, Lætitia. Maurice deviendra chambellan de Pauline Borghèse. On le soupçonna même d'intrigue amoureuse avec la reine de Westphalie.

Jamais il n'oubliera ce qu'il devait à l'Empereur, reconnaissant l'empreinte qu'il avait laissée sur lui. Il l'avait servi comme tous les jeunes gens de sa classe, mais par tradition son cœur et sa foi appartenaient au roi de France. On le vit bien dès le 30 mars 1814, le jour où Joseph quitta Paris. Sans attendre la capitulation de Napoléon 1^{er}, avec de jeunes royalistes il distribue dans les rues de la capitale de l'argent et des cocardes blanches, aux cris de « Vive le roi ! ». Le 7 avril, passant au service de Louis XVIII, il est nommé capitaine de l'état-major du général Dessoles.

Au printemps de 1815, pendant les Cent-jours, la duchesse d'Abrantès, veuve de Junot depuis le 21 juillet 1813, enceinte, se rendit avec ses deux fils à Champigny, « où le plus beau temps de ma vie, écrira-t-elle, s'est écoulé ». Elle écrit au maître de maison absent : « La campagne est ravissante, les lilas sont entièrement fleuris et c'est un vrai petit paradis que le parc dans cet instant ». On travaillait alors à la décoration intérieure du château qui venait d'être en partie reconstruit. « Le papier du petit salon est collé, et je t'assure que cela fait un fort bon effet ; maintenant que le salon du billard est en état, tu peux recevoir les princes chez toi si la fantaisie t'en prend ».

Mais un jour elle entend sonner le tocsin au clocher de Courlon ou de Vinneuf. Est-ce l'arrivée des ennemis ? Dans ce cas elle se sauvera dans les bois et ira à travers les ronces et les pierres chercher un asile à ses deux enfants. En fait, laissant ceux-ci dans le village, elle rentre à Paris et

obtient d'Alexandre, empereur de Russie, une *sauegarde* pour le château de Champigny.

Au retour de Louis XVIII, Maurice de Balincourt est nommé, le 12 octobre 1815, capitaine des lanciers de la garde, casernés à Melun.

Complètement ruinée et couverte de dettes, la duchesse s'enfuit encore, en août 1816, à Champigny, « ce ravissant asyle ».

Le lendemain de son arrivée, le dimanche 10, à peine est-elle rentrée de la messe que les cloches sonnent à toute volée pour inviter la population à fêter la duchesse et à se rendre au château où déjà toute la famille Esmangard et M. le curé lui présentaient leur hommages. Bientôt entrent dans la cour du château une théorie de jeunes filles toutes en blanc, portant des bouquets et des corbeilles de fruits, et une troupe de jeunes gens, au chapeau enrubanné, transportant sur leurs épaules un oranger couvert de fleurs et de guirlandes. Cependant que tirent les fusils et battent les deux tambours de Champigny et de La Chapelle. Deux jeunes filles récitent des vers, et le petit Rochon un petit discours fait par M. le Curé. Les cris alors s'élèvent : « Vive la duchesse ! », les chapeaux volent en l'air, les joues se mouillent de larmes d'émotion.

La fête reprendra le soir. On chantera, on dansera dans la cour de la ferme. On boira aussi à la santé de la duchesse et celle-ci « à la santé et au bonheur des habitants de Champigny ! ». Un feu d'artifice terminera la journée. Mais le mot de la fin : « Vous avez fait un miracle, vous les avez rendus reconnaissants », qui en est responsable ? le curé ? M. Esmangard ? Puy, le régisseur ?

Ce n'est pas tous les jours fête. Bientôt les créanciers de la duchesse affluent au château, acharnés. Il y a des dettes à payer. Chevaleresque, Maurice paye. Il y en aura d'autres. Il payera encore, quitte à perdre ainsi la plus grande partie de sa fortune. Alors il vendra en 1819 son château, ses terres. Mais déjà la rupture entre les amants s'était faite, sans éclat.

Puis, le 14 février 1824, il épousera Euphrasie de Lisleroy au Palais des Tuileries, en présence et avec l'agrément de Sa Majesté, et le contrat sera signé par tous les princes et princesses de la famille royale.

Le colonel marquis de Balincourt, portant toujours beau sous les brandebourgs blancs de son dolman vert-bouteille, le cheveu « à la tempête », resta à Paris l'aristocrate le plus recherché et le plus fêté. Mais, inconsolable du départ des Bourbons, il donnera sa démission en 1830 et se retirera en Provence.

Le XIX^e siècle

En abordant l'histoire de Champigny au XIX^e, notre propos est surtout de montrer la diversité des problèmes auxquels se trouvèrent affrontées, au sein du monde moderne en formation, les autorités locales pour assurer le progrès de la communauté humaine dont elles étaient responsables. La matière étant vaste et les questions complexes il a fallu choisir et simplifier (1).

Au retour des Bourbons le mot d'ordre fut à la « RESTAURATION ». L'association du trône et de l'autel voulut favoriser la reprise du culte et de la vie paroissiale. La pratique religieuse qui, grâce à la permanence du curé Veluard au milieu de ses ouailles sous la Révolution, n'avait dû jamais cesser complètement, redevint rapidement ce qu'elle était sous l'Ancien-Régime, c'est-à-dire générale. Elle le resta tout au long du siècle, du moins en ce qui concerne les actes essentiels de la vie chrétienne : baptêmes, mariages, sépultures, messe dominicale.

Mais après la tourmente révolutionnaire il fallut aussi, pour la reprise du culte, reconstituer le mobilier de l'église. Cela se fit avec la générosité de paroissiens riches, les Esmangard de Bournonville et les châtelains successifs, qui offrirent calice d'argent, soleil argenté (ostensoir), encensoir, un petit orgue, donnèrent trois louis d'or, firent refaire les bancs, les vitraux, etc...

La municipalité collabora pour sa part — qui fut grande — au rééquipement nécessaire. Elle participa, par exemple, en 1855, à l'achat de chapes d'or et de nouveaux livres liturgiques. Mais surtout, en vertu de la loi du 18 juillet 1837 qui lui en faisait l'obligation, elle prit en charge les diverses restaurations de l'église qui s'imposèrent, recourant pour

cela à des impôts supplétifs ou à la vente de peupliers. C'est ainsi qu'en 1861 elle vendit 101 peupliers pour remédier aux dégâts causés au clocher par la foudre. Il est vrai que plus tard elle excipera de son manque de fonds pour refuser d'apporter son aide à la refonte de la cloche, en 1856, et à la réfection de la voûte, en 1899.

Il fallut aussi assurer au desservant un logis convenable. En 1819 plusieurs habitants offrirent dans ce but d'abandonner l'indemnité des charges de guerre qu'ils avaient touchée. La municipalité acheta, en 1825, pour 2 700 F la maison du curé Jausion pour en faire un presbytère communal. Mais cette maison, humide, basse, enfouie sous terre, bientôt menaça ruine et il fallut la démolir et reconstruire. Les travaux qui coûtèrent 5 600 F furent achevés en 1839 et les curés habitèrent cette maison jusqu'à ce qu'elle ait reçu, il n'y a guère, une autre affectation.

Son devoir d'assurer l'ordre public conduisit la municipalité à prendre également des mesures pour protéger l'exercice du culte. Témoin cette ordonnance de police du 19 janvier 1834 faisant défense « à tous les cabaretiers, marchands d'eau-de-vie et liqueurs de donner à boire ni manger après 10 h du soir ni pendant les offices divins », ainsi qu'à « tous les billardiers de laisser jouer au billard ».

De son côté la fabrique, ressuscitée par le Concordat, reprit ses activités de gestion et, aidée de la Confrérie de la Vierge et de généreux paroissiens, fit exécuter à l'intérieur de l'église des travaux d'embellissement : dallage, grilles du chœur, autels, vitraux, chemin de croix en estampes, etc.

L'église étant ainsi peu à peu remeublée, les cérémonies liturgiques reprirent avec un certain faste, grâce au personnel composé d'un *suisse*, portant habit bleu et hallebarde et chargé de maintenir l'ordre dans l'église, d'un *bedeau*, coiffé d'une toque noire, vêtu d'une robe à grands revers et portant une *lame* à bouts d'argent, de deux *chantres* (quatre en 1745), en soutane et surplis sans manches, et d'un *sonneur* chargé de sonner les offices, les glas, les angélus et de carillonner les fêtes.

Quant aux curés, qui n'avaient plus de vicaire, de tous ceux qui se succédèrent depuis la mort en 1811 de l'abbé Moreau-Dufourneau, l'ancien déporté : MM. Jausion, Montjau, Huot, puis Bichet, Adam, Ragot — ce dernier jusqu'en 1914 — c'est l'abbé Relief — 1843-1862 — qui semble avoir été le pasteur le plus actif et le plus vénéré. Sur sa tombe on lisait :

« A côté de N. (Denis Veluard), confesseur de la foi en 1793, dont il a fait revivre la mémoire, repose Etienne François Relief, curé de Champigny pendant 20 ans, mort le 8 novembre 1862 à l'âge de 54 ans. D'une foi vive et d'un zèle ardent il n'épargna pour Dieu et pour son troupeau ni ses forces ni sa santé, et si ses jours furent abrégés du moins ses œuvres restent et le louent devant le juste Juge ».

C'est lui qui fit venir à Champigny les Sœurs de la Providence de Sens, congrégation diocésaine fondée en 1819 à Ligny-le-Châtel, et installa en 1845 les trois premières religieuses dans une maison située au bas de la place de l'église et donnée par les demoiselles Nairne « pour servir à l'instruction des jeunes filles et au soin des malades ». Au titre d'institutrice communale une religieuse ouvrit alors légalement à Champigny la première école de filles. Les sœurs ne quitteront Champigny qu'en 1903, comme on le verra plus loin, expulsées en vertu de la loi de 1901 sur les Congrégations religieuses.

Le second successeur du curé Relief, Hippolyte Adam, ne rencontra pas les mêmes satisfactions dans sa paroisse. A la mort de sa sœur il démissionna, heureux, déclara-t-il, d'abandonner une paroisse dont il voyait la décadence progressive.

La perte, sinon de la foi, du moins de la pratique de la vie chrétienne et la reprise du vieil anticléricalisme pouvaient trouver, à l'échelon local, des justifications apparentes.

Il est facile, par exemple, de s'expliquer le changement qui s'opéra alors dans les esprits, en examinant les conflits qui, un peu partout les mêmes, surgirent en cette seconde partie du siècle entre municipalités et fabriques, les premières s'efforçant d'assurer leur complète autonomie, les secondes de conserver leurs positions retrouvées dans la paroisse.

Deux faits permettront d'en juger sur place : l'affaire du CIMETIÈRE et celle de l'ÉCOLE DES SŒURS.

Les anciens cimetières étaient biens d'Eglise. Devenus biens nationaux sous la Révolution, certains furent acquis par les communes. Comme ce n'était pas le cas pour celui de Champigny, disposé tout autour de l'église, il redevenait donc propriété de la fabrique en 1802. Mais quand il fut évident, sous Louis-Philippe, que le gouvernement tenait à ce que les communes fussent propriétaires des lieux affectés à la sépulture des habitants, les municipalités n'hésitèrent pas à faire acte de propriétaire à leur endroit.

C'est ce qui arriva à Champigny quand, en 1851, le conseil municipal décida l'arrachage de 17 noyers et 21 tilleuls que la fabrique avait pourtant plantés dans le cimetière en 1806. Un procès s'engagea, la fabrique faisant valoir ses droits avec des arguments que le conseil jugea « émanant des temps féodaux abrogés par les lois » (2).

Des arbres, la contestation passa aux portes. Trois ouvertures sur quatre n'étaient pas closes, aussi le cimetière devenait-il « un lieu de pas-

sage pour les gens, de récréation pour les enfants, de pâture pour les bêtes, spécialement pour les porcs que l'on avait vus chercher sur les fosses des fragments d'os humains ». Aussi le conseil municipal décida-t-il le 9 mai 1850 de ne conserver qu'une seule entrée, face à la porte principale de l'église, et de la clore par une grille de fer. Mais le curé et la fabrique s'y opposèrent, voulant conserver les quatre entrées pour que « les bons vieillards et les pauvres femmes » puissent se rendre à l'église sans difficulté. Ce n'est qu'en 1866 que l'accord se fit sur deux entrées, fermées par deux belles portes de fer.

Nouveau conflit en 1858 quand le maire déclara avoir seul droit et devoir de faire la police du cimetière, blâmant la fabrique d'y avoir élevé de son propre chef la *Croix Veluard*.

Dans le même temps c'était d'ailleurs l'existence même du cimetière autour de l'église qui était mise en cause, par les riverains cette fois qui, pour des raisons d'hygiène et par crainte d'épidémie, réclamaient son transfert hors du pays. De 1848 à 1879 les pétitions se succédèrent sans résultat. Le conseil municipal les rejeta faisant remarquer qu'à l'époque où le choléra désola la France et l'étranger, il n'y avait eu aucune victime à Champigny, que sur 82 individus morts de ce fléau en 1854 pas un cas sérieux n'avait eu lieu chez les riverains du cimetière ; ce qui était malsain c'était la présence des noyers, or ils avaient été arrachés ; et puis l'opération coûterait cher et il n'y avait pas d'argent. Finalement, devant le menace des habitants de La Chapelle d'établir au hameau leur propre cimetière, on se décida, « pour faciliter la bonne entente entre le hameau et le village » à sa translation en un lieu situé à égale distance entre La Chapelle et Champigny. Ce fut accompli en 1893 et l'opération coûta 6 901,38 F.

Mais alors une nouvelle contestation surgit à propos du corbillard, acheté 750 F et « semblable à celui de Montereau ». La fabrique en effet réclama d'user du droit que lui donnait la loi de 1802 de l'orner à sa convenance et suivant les *classes*. Mais la municipalité répliqua que, avant le corbillard, « le transport des morts se faisait au moyen de voitures gerbières et jamais la fabrique n'a manifesté le désir de décorer ces voitures. Le corbillard a été construit pour suppléer à ces voitures et il a été décidé qu'il serait mis gratuitement à la disposition des habitants, sans distinction de rang ni de culte, tel qu'il est ».

Ce dernier épisode consacra et le dépouillement complet de la fabrique en tous ses anciens droits sur le cimetière et le triomphe de l'administration civile en cette matière.

La seconde affaire concerne les religieuses (3).

Le 27 février 1845, la comtesse de Perthuis et Mlle Nairne avaient légué à la commune une maison et la somme de 1 000 F, à charge pour elle de loger et subventionner des religieuses institutrices ; faute de quoi l'immeuble reviendrait à la fabrique. Le conseil municipal accepta les conditions et versa régulièrement un traitement de 200 F à la religieuse institutrice communale.

Or, en 1861, les religieuses bénéficièrent d'un legs de 18 500 F, don de la marquise de Laubrière ; mais le revenu de ce capital, au lieu de profiter à l'école, parut aller à la maison-mère des religieuses. La municipalité exigea qu'il servit au traitement de la maîtresse et, n'obtenant pas satisfaction, finalement supprima en 1875, celui qu'elle fournissait. L'affaire s'envenima et, en 1878, l'école des filles tenue par les religieuses cessa d'être reconnue communale et devint *école privée*. Les conditions du legs n'étant plus tenues, la fabrique réclama devant les tribunaux et obtint d'entrer en possession de l'immeuble, aux termes mêmes de la donation. Alors le conseil, outré et reprochant à la fabrique de ne pas louer aux sœurs la maison dont elle était devenue propriétaire, décida que « pas un centime des deniers communaux ne sera désormais accordé ni pour les réparations de l'église, ni pour celles du presbytère, qui peuvent bien croûler au besoin ».

Nouvel incident quand les religieuses demandèrent en 1892 l'autorisation d'ouvrir une école maternelle dans la maison qui fait l'angle de la place de l'Eglise et de la rue du Centre, face à la rue des Fourneaux. Le conseil municipal marqua son opposition à ce projet. Mais bien que cette opposition eût été renouvelée par l'Inspecteur d'Académie et le Conseil départemental, le Conseil supérieur de l'Instruction publique donna en dernier ressort son autorisation.

Le succès des sœurs fut toutefois de courte durée. La loi Waldeck Rousseau du 1^{er} juillet 1901 sur les Associations soumettait les Congrégations enseignantes à une demande d'autorisation. Cette demande, adressée en avril 1903, fut repoussée par le ministre des Cultes, Combes, et c'est alors que les sœurs durent fermer leurs écoles et quittèrent Champigny après 57 ans de présence bienfaisante.

Dans ce contexte de guerre froide on comprend mieux que, en ces premières années du XX^e, les délibérations du conseil municipal aboutissent à des vœux — approuvés à l'unanimité des voix sauf une — pour la suppression de la liberté d'enseignement et du budget des cultes et pour la séparation des Eglises et de l'Etat.

Les considérants de ces vœux reflètent les opinions les plus avancées du temps sur ces sujets : les richesses accumulées des congrégations peuvent devenir un danger pour la France républicaine ; les legs aux congrégations sont faits au détriment des héritiers légitimes malheureux ; il est de toute justice que les ministres des divers cultes soient payés seulement par les personnes qui les emploient ; la liberté d'enseignement est cause de discorde entre les familles et entre les enfants ; l'Etat ne saurait être bien servi que par ceux qui ont été instruits dans ses établissements ; les emplois publics devraient être réservés aux élèves des écoles de l'Etat, etc.

En 1903 et 1904 de chaleureuses félicitations sont adressées par la municipalité de Champigny à M. Combes pour l'énergie qu'il a déployée à faire exécuter la loi sur les congrégations ; on l'engage à continuer son œuvre de laïcisation et, « émus par les manœuvres indignes du pape », on émet le vœu que le Concordat soit dénoncé sans délai pour arriver au plus tôt à la séparation des Eglises et de l'Etat, « seul moyen d'assurer la paix au milieu des populations trop souvent troublées par les excitations des partis ».

La réalisation de ce vœu marqua la fin d'une période de l'histoire des relations entre paroisses et communes, telles qu'elles avaient été essayées au cours du XIX^e. Elle en ouvrait une autre qui semble finalement devoir se montrer dans les faits plus profitable à tous qu'on ne l'avait cru sur le moment.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, jadis entièrement à la charge du clergé, avait pratiquement cessé avec la Révolution et Napoléon I^{er} ne s'en était occupé que pour le confier aux Frères de la Doctrine chrétienne. Il ne prit corps qu'en 1833, avec la loi Guizot qui imposait une école primaire dans toutes les communes, et, en 1881 et 1882, avec celles de Jules Ferry sur l'obligation scolaire, la gratuité, la laïcité.

Le 19^e siècle fut donc le temps difficile d'une re-création d'un enseignement populaire adapté aux besoins de la société nouvelle. Mais les petites communes rurales, comme celle de Champigny, sentirent le poids de cette charge.

On estimait en 1833 que 25 000 communes de France ne possédaient plus d'école primaire. Ce n'était pas le cas pour Champigny. Toutefois, s'il y avait un maître au bourg et un à La Chapelle, il n'y avait ni pour eux ni pour leurs élèves de maison d'école proprement dite. Ce fut un premier et long problème à régler. Déjà en 1831 la municipalité avait fait le projet d'acheter à M. Perrégaux la maison qui plus tard sera donnée aux sœurs pour servir d'école maternelle. Le projet échoua du fait que le comte

fut débouté de ses droits de propriétaire sur cet immeuble. Obligée par la loi Guizot d'acquérir ou faire construire un local, elle dut se contenter de louer pour l'heure à Joseph Guillot, pour 50 F par an, une maison, rue du Centre, face à la rue des Nouzeaux. Enfin en 1842, décidée à faire construire un bâtiment abritant à la fois école et mairie, elle jeta son dévolu sur un terrain de 10 ares 55 centiares, situé dans l'avenue du Château et appartenant au comte Perrégaux fils et à son fermier Lamy. Mais les prétentions de l'un et de l'autre étant jugées excessives et le comte refusant de traiter à l'amiable, il fallut recourir à l'expropriation. Le 30 mai 1851 enfin, la commune put procéder à la réception des travaux qui coûtèrent 22 187,51 F et furent pour une part financés par la vente des ormes de l'Avenue.

Le bourg était ainsi en règle avec la loi. Mais, en 1849 la commune avait été mise en demeure de construire aussi une école à La Chapelle, car là également il y avait un instituteur, Louis Napoléon Gaurain, mais pas de local. En l'installant dans ses fonctions on lui avait donné tout juste deux tables, trois bancs et un tableau. En 1851, Auguste Percheron de La Chapelle offrit de vendre sa maison pour 5 200 F. A ce prix s'ajouta un devis d'appropriation de 3 335,71 F. Le financement de l'opération s'avéra difficile du fait particulièrement qu'un secours de 2 500 F venait d'aller aux indigents après l'épidémie de choléra. Une imposition extraordinaire, la vente de quelques parcelles de terrain permirent de conclure cependant l'affaire.

Enfin, quand on décida, en 1878, de créer une école communale de filles, rivale de celle tenue par les sœurs, et puis d'y adjoindre une école maternelle et enfantine, un problème de local se posa de nouveau. Heureusement sur la place de la mairie la maison Petiot était à vendre. Mais il fallait la démolir et reconstruire en neuf ; ce qui fut fait et achevé en 1888 seulement.

La commune eut aussi à assurer le traitement des maîtres, et cet article inscrit au budget annuel fut très lourd.

Ce traitement se composait d'une allocation fixe et de la rétribution scolaire payée par les parents des élèves. L'allocation fixe était de 200 F. Quant à la rétribution scolaire elle varia. En 1833 elle était de 50 cent. par mois pour les élèves de 1^{re} classe, de 60 cent. pour ceux de la 1^{re} classe, quand ils commençaient à lire, de 80 cent. pour ceux de la 3^e classe, quand ils commençaient à écrire, et de 1 F pour ceux de la 4^e classe, quand ils commençaient à calculer. En 1843, tarif identique pour tous : 0,75 ; en 1852 : 1 F au-dessus de 8 ans, et 0,75 en dessous ; en 1865 : 1,75 F et 1 F.

Il est vrai que les instituteurs devaient recevoir gratuitement ceux que la municipalité avait désignés comme indigents. Or en 1839, par

exemple, il existait dans la commune « une infinité de pauvres » : 13 indigents à Champigny, 7 à La Chapelle qui n'avaient pas les moyens de salarier l'instituteur. Il y en aura 37 en 1866. La commune versait alors à l'instituteur un supplément calculé selon le nombre d'élèves gratuits et sur un taux fixé par elle : 1,75 F par mois en 1865.

Au total, en 1880, l'instituteur de Champigny touchait 1 600 F et l'institutrice 1 500 F ; l'instituteur de La Chapelle, 1 500 F également. Les ressources équilibrant les dépenses consistaient en legs, rétributions scolaires, prélèvements sur les ressources ordinaires et centimes spéciaux. La gratuité, autorisée dès 1850, ne fut envisagée à Champigny qu'en 1878, pour être d'ailleurs rejetée par le conseil. Essayée l'année suivante elle causa un gros déficit. Quand elle fut rendue obligatoire la commune put compter sur l'aide du département et de l'Etat : 2 906 F en 1880, à côté des 2 069 F pris aux ressources communales.

Mais il sera plus intéressant de voir comment fonctionnait entre 1833 et 1880 une petite école de campagne et ce qu'on y apprenait aux enfants.

Le choix du maître d'abord.

Précisément en 1833 un nouvel instituteur posa sa candidature. Né à Champigny le 28 juin 1814, il n'avait donc alors que 19 ans, mais l'Académie de Paris lui avait conféré le 27 mars de la même année son brevet de capacité du second degré. Il s'appelait Gay et était le petit fils de cet Augustin Dubecq dont il a été question plus haut. Très âgé, ce dernier démissionnait en faveur de celui qui depuis plusieurs années lui servait de *clerc*. Le postulant eut à subir un examen devant maître Prou, notaire à Villeblevin et chargé de l'Inspection primaire dans le canton de Pont. Il eut à répondre devant lui à de nombreuses questions sur la grammaire et l'arithmétique et sur les règles pratiques de l'enseignement. Il dut aussi fournir un certificat de parfaite moralité. Puis, sur avis motivé de l'Inspecteur primaire séant à Sens, le conseil municipal l'accepta à l'unanimité comme instituteur communal. Enfin le ministre Guizot l'autorisa à exercer cette fonction à Champigny.

En enregistrant sa nomination les autorités municipales lui précisèrent aussi ses devoirs. Il devait enseigner la lecture, l'écriture, le calcul, les principes de la grammaire française et ceux « d'une saine morale ». (La loi Guizot parlait d'une « instruction morale et religieuse »). Il lui était interdit de vaquer à aucune autre chose qu'à ses fonctions. Ses instructions seraient données en quatre classes ; elles auraient lieu tous les jours, sauf le jeudi après-midi et les jours de fête, de 8 h à 11 h et de 1 h à 4 h. Pas d'autres vacances que du 1^{er} octobre au 2 novembre.

Pendant les mois de décembre, janvier et février, il se ferait aider par un clerc. Il demeurerait soumis à l'inspection de la mairie et de toute autorité supérieure.

En 1867, en application de la loi du 10 avril, un *ouvroir* fut créé à l'école mixte de La Chapelle pour « diriger les travaux à l'aiguille des filles ». La responsable de ce cours recevait 50 F.

La même année furent institués trois cours d'adultes : deux pour les hommes, un pour les femmes. En 1880 on en ajoutera un autre pour les jeunes filles. Ces cours du soir fonctionnaient pendant l'hiver, tout d'abord « aux risques et périls des instituteurs » qui fixaient eux-mêmes la rétribution. Mais en 1874 on leur alloua 10 F par mois.

La gymnastique entra en 1873 dans le programme obligatoire, pour les garçons seulement.

Enfin, constatant que les enfants de moins de 5 ans étaient « un embarras continu pour les parents qu'ils empêchaient de vaquer librement à leurs travaux des champs », la commune voulut ouvrir pour eux une école enfantine ; mais la population de Champigny étant inférieure à 2 000 habitants, l'administration fit des difficultés pour le paiement des maîtres et, mise devant le choix, la commune préféra convertir son école maternelle en école enfantine.

Les édiles durent s'appliquer à des tâches plus terre à terre. Ils le firent sous la direction des maires dont voici la liste pour le XIX^e : MM. Pierre Carlier en 1819, Nicolas Cochet en 1826, Esprit Roch en 1831, Jean-Louis Lesourd en 1866, François Perrier en 1878, Ambroise Desbordes en 1881, Louis Boudin en 1881, et de nouveau François Perrier en 1882 jusqu'en 1904.

La restauration de la VOIERIE fut l'une de ces premières tâches.

Dans un premier temps il fallut faire qu'on puisse passer librement dans les rues, car elles étaient encombrées de tout ce qu'on y entreposait : pierres, tas de bois, fumier, terre, instruments aratoires, etc. Un arrêté de 1820, renouvelé en 1825, exige le désencombrement des rues et impose à chaque habitant de « nettoyer le dimanche matin avant 9 h devant sa maison, de manière que les gens de pied puissent y passer commodément ».

Dans un deuxième temps eut lieu l'opération *caniveaux*, rendue plus qu'ailleurs nécessaire à cause de la forte déclivité de la plupart des rues de Champigny, du bourg, de La Chapelle et de Beaumont. Cette déclivité rendait même dangereux le passage en certaines voies, spécialement dans la rue des Fourneaux. Les voitures, en effet, qui s'y aventuraient risquaient,

à hauteur du Champ-Commun — avant qu'on y ait tracé l'actuel détour — de tomber « dans le précipice de 12 à 15 pieds » que formait une mare, sur les bords de laquelle il fut nécessaire, pour éviter l'éboulement, d'établir un mur de soutènement et un parapet.

Ainsi canalisées, les eaux de pluie s'engouffraient dans ces nombreuses mares que Champigny a connues. Le cadastre de 1816 en mentionne 22, dont 10 privées et 12 communales, 6 de ces dernières étant situées dans le bourg. Il n'y a guère, on en pouvait encore compter 5 rien que dans la rue des Fourneaux. Evitant l'arrivée massive des eaux de ruissellement dans la vallée, palliant à la dégradation de la chaussée par ces mêmes eaux, elles servaient aussi de réservoirs en cas d'incendie, de lavoirs et d'abreuvoirs pour les bestiaux qui venaient y boire une eau verte et noirâtre, souvent nauséabonde, où barbottaient les canards. On y fit également rouir le chanvre. Des enfants aussi, hélas ! et des vieux s'y noyèrent.

Après la mise en place de ces caniveaux de pierre — opération qui ne fut guère achevée que vers 1886 — on passa à une autre étape : celle des *bordures de pierre*, ou trottoirs. Le travail dura plus de 10 ans et reste en certains points inachevé. En 1892 on écrit encore : « Depuis la réparation de la rue des Caves, habitée par une population essentiellement agricole et très fréquentée pendant les mois d'été, la rue des Nouveaux reçoit quantité d'eau dont le mauvais état de cette rue permet difficilement l'écoulement. Les caniveaux existants laissent en place des cavités où séjournent les eaux et le purin qui par les chaleurs dégagent des émanations malsaines et dangereuses. Les trottoirs n'existent que d'une façon imparfaite et en très mauvais état ».

C'est alors, à partir de 1894, que l'on commença à parler d'égouts souterrains, dernière opération qui ne sera entreprise qu'au siècle suivant.

Pour ce qui concerne les MAISONS, la confection du cadastre permet de suivre, à partir de 1813, leur implantation (4). A cette date, le bourg compte 204 maisons. Dans la *Grand'Rue* il y a peu de vides ; les maisons y sont déjà serrées les unes contre les autres. Elles remontent la *rue des Caves*, mais là sont plus espacées et elles ne dépassent par la *ruelle de Chaumont*. Dans la *rue des Nouveaux*, les maisons sont d'abord groupées, puis, à partir de la *rue Serrée*, elles disparaissent presque sur la droite en descendant. Aux abords du *Champ-Commun* et autour de l'église, les maisons sont aussi dispersées. Dans l'*Avenue du Château*, aucune construction, sauf la ferme du Château. Enfin sur la *Grand'Route* au bas de la rue des Nouveaux, 3 maisons seulement, dont le relais de Poste (ancien immeuble Lacroix), et en face, de l'autre côté, un groupement de 7 maisons.

Depuis 1813, le nombre des maisons s'est accru, mais non régulièrement. D'un recensement au suivant, des maisons disparaissent et ne sont pas toujours reconstruites immédiatement. En 1876, le bourg compte 253 maisons ; en 1901 : 230, nombre retrouvé en 1926. Mais à partir de cette date on passera de 230 à 272 en 1931, 283 en 1926 et 293 en 1946. C'est le moment où les parisiens font bâtir.

La première rue qui ait comblé ses vides est la rue des Nouzeaux. En même temps, dans la rue des Caves, les maisons dépassaient la ruelle de Chaumont, et gravissaient la côte ; on voyait également les abords du Champ-Commun ainsi que la partie supérieure de l'Avenue du Château se garnir. Au milieu du XIX^e, ces endroits étaient bâtis comme ils le sont aujourd'hui.

A La Chapelle, le groupement des habitations s'est fait en longueur, de part et d'autre de la route, dans la plaine, selon le type du *village-chenille*. Le nombre des maisons y est passé de 60 à 91, de 1931 à 1946.

Une bonne politique d'urbanisme nécessite aussi une POLICE. Les arrêtés suivants permettront de sentir combien la vie changea en moins de 100 ans.

En 1834 un règlement de police faisait défense « à toute personne, après 8 heures du soir, de faire des cris, des bruits, du tapage injurieux ou nocturne troublant la tranquillité des habitants, et à tous les fumeurs de fumer dans les rues et autres lieux sans que leurs pipes soient fermées bien hermétiquement avec un couvercle ».

En 1926 la limitation de vitesse en ville dans les rues, pour les autos et les motos, sera fixée à 15 k à l'heure. Et, trois ans après, voici pourquoi on demandera le goudronnage des G.C. 37 et 70 dans la traversée de Champigny : « La grande quantité de poussière soulevée par temps sec au passage des automobiles dans la traversée du bourg cause une gêne très grande pour les habitants. Cette poussière peut causer des accidents en supprimant la visibilité sur plusieurs dizaines de mètres à la suite des voitures lancées à grande vitesse ».

On n'en a jamais fini avec le progrès !

La preuve en est encore fournie par la confrontation des chiffres du passage sur la grand'route en 1845 et de nos jours. En 1969, sur la R.N. 5, passèrent en moyenne journalière 10 500 véhicules, tous motorisés. En 1845 on comptait, en un jour, 28 hommes voyageant à cheval, 429 à pied, 167 voitures chargées non suspendues et 72 suspendues, 65 voitures vides,

576 chevaux attelés, 140 chevaux non attelés et gros bétail, 52 animaux de petit bétail.

L'arrêté contre les fumeurs imprudents, cité ci-dessus, visait surtout à éviter que le feu de leur pipe ne se communiquât aux maisons.

Pour lutter contre les incendies on organisa en 1820 un premier corps de POMPIERS « qui puissent se servir de la pompe à incendie » (*sic*). Ils étaient d'abord 15, commandés par Jean Guillot, puis 26 en 1831 qui reçurent : 26 casques, 117 armes et outils, 26 gilets, 26 pantalons et, en attendant les clairons, 4 caisses à battre qui servaient aussi à la Garde nationale. 25 francs leur étaient alloués, à quoi s'ajoutaient gratifications, pourboire et casse-croûte les jours d'incendie. En 1866, 5 F sont promis à chaque pompier qui se présentera au passage de l'Empereur et de son Auguste Epouse se rendant à Auxerre.

En 1837, une deuxième pompe fut remise à Champigny par la Compagnie d'Assurances mutuelles de Dijon avec tout son équipement, pour être utilisée pour tous les incendies dans le canton de Pont-sur-Yonne.

Il fallut en 1876 rééquiper les 42 pompiers — ce sera désormais leur nombre — du fait qu'ils avaient dû remettre à l'armée française, en 1870, leurs ceinturons, gibernes, sabres et porte-baguettes. Semblable réquisition sera opérée en 1914 quand les 42 hommes du lieutenant Lucien Pouteau devront se dépouiller, au profit de l'armée française, de leurs habits de pompiers presque neufs !

Quant à la police des champs et à la surveillance des récoltes, elles furent assurées tout au long du siècle par deux GARDES-CHAMPÊTRES à qui l'on interdit en 1827 de porter un fusil dans leurs tournées, mais que l'on munit en 1889 d'une longue-vue. Leur service n'a cependant pas été toujours bien accompli puisqu'on assiste à deux reprises à leur destitution. Une première fois en 1833, « vu que les propriétés de la commune sont massacrées, à l'abandon ; les avoines, les luzernes, trèfles, sainfoins et prés ont été mangés à moitié, les bois ravagés ; l'on coupe du bois mort et du bois vert ; les feuilles sont faites partout, même dans les taillis d'un an ; enfin les propriétés sont entièrement gaspillées ». Une seconde fois en 1865 « parce qu'étant exploitants ils ne font pas bien leur travail ».

Des avantages que les progrès du siècle mirent au service des villes et villages, Champigny ne profita au XIX^e que du CHEMIN DE FER et du TÉLÉGRAPHE.

Encore n'y eut-il ici que tardivement un BUREAU DE POSTE. En 1862 en effet la commune en était encore à le réclamer à l'Administration.

Jusque là Champigny n'était desservi que par le Bureau de Villeneuve-la-Guyard, d'où le facteur ne venait porter le courrier que tous les deux jours, et comme il avait une longue tournée à faire il n'arrivait pas au village — servi en dernier — avant 2 h du soir. Pour expédier le courrier il fallait tous les jours envoyer à Villeneuve un piéton, moyennant 5 centimes d'abord, puis 10 par lettre. Or il paraissait de plus en plus nécessaire que s'établît une relation journalière avec la capitale et plusieurs départements, tant à cause des échanges commerciaux que des nourrices qui élevaient des enfants de Paris.

Le Bureau de Poste enfin concédé s'installa assez inconfortablement dans une maison étroite sise rue du Centre, près du tournant de la rue des Caves.

En 1842, le conseil municipal émit le vœu que la ligne PARIS-DIJON en projet passât par la vallée de l'Yonne, justifiant ce vœu par des considérations d'ordre économique. Il en fut ainsi, mais la réalisation du projet amena avec elle deux déconvenues.

D'abord il se révéla à l'expérience que, comme les conseillers l'avaient prévu, le remblai élevé dans la plaine pour la voie ferrée jouait le rôle de digue et retenait captives les eaux de la noue, ainsi que celles des pluies du côté sud, qui mettaient 36 à 48 heures à s'écouler. Des aqueducs avaient été, il est vrai, aménagés sous la voie, mais ils étaient insuffisants et la commune dut réclamer longtemps qu'on en élargît et multipliât les arches.

En outre, ce grave inconvénient n'était compensé par aucun avantage, puisque — seconde déconvenue — les trains ne s'arrêtaient pas à Champigny.

Avant la mise en service, le 12 août 1849, de la première section du P.L.M., de Paris à Tonnerre, et son inauguration, à Sens, par le Prince Président de la République, le 9 septembre 1849, le conseil avait souhaité pendant cette station, montrant les avantages qu'en retireraient et la commune et la Compagnie ; mais en vain. La supplique fut renouvelée en 1859, mais ce n'est qu'en 1867 qu'une gare fut construite à Champigny. Rançon du progrès, hélas ! en 1871 se produisit sur le territoire de Champigny un terrible accident de chemin de fer (5).

En 1867 également, commençaient sur les coteaux les travaux d'adduction souterraine des eaux de la VANNE pour le ravitaillement de Paris en eau potable.

On peut dire que, commencé au XVIII^e, le réseau des CHEMINS VICINAUX qui, en reliant entre elles les communes, ont grandement facilité le progrès des campagnes, est l'une des plus grandes œuvres du XIX^e siècle.

Une série de lois ont imposé ce travail aux communes et les ont aidées dans leurs efforts. Après celle du 28 juillet 1824, vint celle, fondamentale, du 21 mai 1836, qui classa les chemins vicinaux en trois catégories : de Grande, Moyenne et Petite Communication, tous restant propriété des communes mais ceux des deux premières catégories étant administrés par le Service vicinal départemental. Puis celle de 1879, qui offrit aux communes d'emprunter à la Caisse des Chemins vicinaux, suivie le 12 mars 1880 d'une autre loi qui facilita la répartition des subventions départementales de l'Etat. Enfin celle du 31 mars 1903 autorisant les communes à percevoir une taxe vicinale. Grâce à cette politique, poursuivie avec ténacité, il arriva que, à la fin du siècle, le réseau des chemins vicinaux était finalement mieux entretenu que celui des grandes routes.

Or il y avait en ce domaine presque tout à faire ou à refaire à Champigny. Il fallut d'abord en prendre conscience. C'est pourquoi, en application de la loi de 1824, la municipalité fit entreprendre un plan géométrique des chemins communaux, calqué sur le plan seigneurial de 1784 que possédait le comte Perrégaux (6). On constata alors que ces chemins étaient « dans un état de dépérissement très nuisible à l'intérêt des habitants ; qu'il s'était fait beaucoup d'abus : arbres plantés, haies, fossés, empiètements, etc. ; que le territoire de Champigny étant très étendu il y a beaucoup de chemins vicinaux mais que la plupart d'entre eux ne sont praticables que l'été et impraticables l'hiver ». Le grand chemin du port particulièrement était devenu impraticable par suite de l'écroulement du pont de bois établi sur la noue et le ruisseau du Glaciot ; la communication avec le port de la rivière s'en trouvait interrompue. Et bien d'autres réparations étaient urgentes.

Il fallut aussi, sinon créer des voies nouvelles de communication avec les villages voisins, du moins faire sur les anciens chemins les travaux d'élargissement et d'empierrement leur permettant d'être classés en voies de Grande ou Moyenne Communication.

Champigny était déjà bien relié à l'est à Montereau et Villeneuve-la-Guyard, et à l'ouest à Sens et Pont-sur-Yonne par la *Grand'Route*, dite selon les régimes : *royale*, *impériale* ou *nationale*. Il parut nécessaire d'assurer une solide communication vers le sud avec les pays hauts, et, vers le nord, avec ceux situés au delà de la rivière.

Pour cela deux routes de *Grande Communication* seront établies. La première, achevée vers 1862, relia *Voulx* à Champigny, en passant par Saint-Agnan, Villeblevin et Chaumont. C'est l'actuelle voie de G.C. 37. Son éta-

blissement sur le territoire de Champigny — 1 650 m — n'offrit pas de difficultés.

Il n'en fut pas de même pour la seconde, l'actuelle voie de G.C. 60, destinée primitivement à relier *Villethierry* à *Bray*, par Champigny. Son trajet dans le village fut en effet longuement discuté. L'administration des Ponts-et-Chaussées voulait lui faire emprunter la rue des Nouveaux et la rue des Caves ; la municipalité proposait un autre itinéraire mais hésitait entre les Chemins du Vau et des Hauts-de-Perrières, ou bien l'avenue du Château et la rue des Fourneaux. Le point de vue de l'administration l'emporta finalement, mais la 60 prit, à hauteur du Moulin, la direction de *Travail-Coquin* en rejoignant, par le *Chemin-entre-les-deux-routes*, le haut de la rue des Fourneaux.

Plusieurs chemins furent classés en *Petite Communication*, les plus importants étant ceux de La Chapelle à Champigny, de La Chapelle à Courlon, de La Chapelle à Villethierry. De leur côté les habitants de Chapitre entreprirent de refaire eux-mêmes, se cotisant pour cela, le chemin conduisant de chez eux à la Bonneau.

En 1877, l'état des chemins existants laissait toujours à désirer et d'autres étaient encore « à l'état de projet sur une longueur considérable ». Ce n'est qu'en 1901 que l'on considérera les travaux sur les chemins vicinaux comme terminés.

C'est que dans le même temps la commune devait aussi s'occuper des *chemins ruraux*, comme ceux de La Chapelle à Serbonnes, du haut du Champ-Commun, du Chemin fourchu, du Bois de Percy, de la ruelle de Chaumont, etc. Malgré la loi du 20 août 1881 sur les chemins ruraux, un grand nombre d'entre eux seront encore en 1894 « en très mauvais état de viabilité ». Leur restauration, leur bornage seront l'œuvre du début du XX^e.

Avec l'enseignement, c'est la voirie qui grevait le plus le budget communal. De 7 491,58 F pour les chemins vicinaux en 1874, on passa à 18 773 F en 1892. Les ressources équilibrant les dépenses venaient des centimes additionnels spéciaux, des subventions dites *industrielles* imposées aux entreprises causant des dégâts — celle qui exécuta les travaux de la Vanne par exemple — des subventions de l'Etat et du Département et des prestations de trois journées de travail.

Ce dernier impôt rappelait trop les anciennes *corvées*. Pour la première fois en 1888, le conseil municipal décida de son propre chef de le remplacer par une imposition établie sur les 4 contributions. « Il est plus équitable — estime-t-il — de faire supporter l'entretien des chemins vicinaux aux propriétaires et aux patentés, proportionnellement à leur fortune

foncière ou à l'importance de leur commerce. Les chemins vicinaux sont en effet détériorés par le commerce et la propriété ». Pour cette initiative le conseil fut blâmé et rappelé à l'observance de la loi, mais il déclara que sa décision était irrévocable. De fait il la renouvellera tous les ans, demandant une modification de la loi à ce sujet. Il obtiendra gain de cause par la loi du 31 mars 1903.

C'est dans ce contexte d'établissement de relations entre villages qu'on sentit que la construction d'un pont sur l'Yonne devenait indispensable et ne pourrait que favoriser l'expansion commerciale de Champigny, « village situé au centre d'une agglomération de 8 000 habitants ». De nombreux débouchés, pensait-on, seraient ainsi donnés à « ses industries ». Les villages de la rive droite en profiteraient aussi. Ainsi les mauvaises toitures en chaume qu'on voyait encore à Courlon et à Vinneuf seraient refaites avec des tuiles de Champigny, et les moellons de craie qu'on y employait pour construire les maisons seraient remplacés par des pierres venues des carrières de Champigny. Tout le monde y trouverait donc son compte.

Jusque là le passage de la rivière s'était fait par gué, à 100 m environ en aval de l'actuel barrage de Courlon (7), et ce gué était surtout utilisé par ceux des habitants de ce village qui exploitaient les 80 hectares de prés qu'ils possédaient sur la rive gauche, en Portillon, à la limite du lit de la *vieille rivière*. Un batelet, en amont, établissait les relations des piétons entre Courlon et Villemanoché ou La Chapelle. En 1851 le passage d'eau fut amélioré par la mise en service d'un bac, pour voitures et bestiaux. La construction du pont de Champigny réduira ce trafic — les voitures chargées préférant faire un détour de 5 kilomètres pour l'emprunter — et le bac abandonné sera remplacé en 1903 par un batelet pour piéton.

A Champigny, le projet de M. Legrand, ingénieur civil à Paris, et son devis de 81 988,38 F furent acceptés le 7 septembre 1865. Pour réaliser ce projet coûteux la commune fit un emprunt de 30 000 F, s'imposa 10 cent. par franc et fut autorisée à percevoir à l'entrée du pont un droit de péage pendant 65 ans. Ce péage sera supprimé en 1888 quand l'Etat eut racheté le pont à la commune.

Déclaré d'utilité publique par décret impérial du 8 mars 1865, ce pont fut inauguré quatre ans plus tard, le 14 mars 1869, et solennellement béni par l'Archevêque de Sens.

Au banquet qui suivit cette cérémonie, dans l'euphorie générale, le Dr Compérat termina par ce couplet la chanson sur « *Le Travail* » qu'il

avait composée à cette occasion sur l'air du « *Dieu des braves gens* » de Béranger :

Applaudissons à la sainte pensée
Qui, par le cœur, nous unit en ce jour.
Que la liqueur abondamment versée
N'inspire à tous que paroles d'amour.
A Monseigneur buvons donc à la ronde,
Et Sa Grandeur sagement nous dira
Que si tout est pour le mieux en ce monde
C'est l'Bon Dieu qui veut ça !

L'année suivante hélas ! en 1870, ce pont tout neuf devait livrer passage aux troupes allemandes.

70 ans plus tard il préféra se saborder devant la même nécessité. Le 14 juin 1940 en effet, les troupes coloniales le firent sauter pour protéger la retraite des armées françaises.

Sa reconstruction ne fut entreprise qu'en 1969, mais devait être menée rapidement à bon terme par des procédés sensationnels d'une technique toute nouvelle, expérimentée à Sens l'année précédente.

Jusqu'à l'établissement de la voie ferrée, l'YONNE était, depuis des siècles, une voie de communication au trafic intense (8). Une flotille de bateaux conduisait à Paris les céréales de la plaine et les vins des coteaux de Basse Bourgogne ; des trains de bois du Morvan y suivaient le fil de l'eau. Pour les voyageurs, les coches d'eau concurrençaient les diligences et les chaises de poste. Munis d'une voile ou tirés de la rive par des haridelles, ils les conduisaient en deux jours de Sens à Paris, pour 3 livres 9 sols, une fois par semaine, et de Paris à Sens en 3 jours pour 5 livres 3 sols.

Mais la présence de cet affluent capricieux aux débordements rapides et violents n'était pas toujours pour les riverains de tout repos. Au XVI^e, les Chartreux de Béon notaient : « Nous avons perdu à Champigny dix arpents de prés qui ont été emportés par la rivière ». On dut, en 1744, élever une digue à la *Marcassine* (9).

Au cours des âges, l'Yonne changea souvent de lit dans la plaine, ce qui remettait en question les frontières entre villages et provoqua ainsi une curieuse contestation entre Courlon et Champigny.

A la suite, en effet, d'un de ces changements de lit, le climat de *Portillon*, jadis sur la rive droite de l'Yonne et donc sur le territoire de Courlon, était passé sur la rive gauche. Comme de ce fait les habitants de Champigny étaient devenus en majorité propriétaires de ces prés, la commune demanda de légaliser une situation provoquée par les forces de la

nature. Ce à quoi Courlon se refusait, qui, ayant qualifié ces terres de 1^{re} qualité, en percevait les impôts et « de cette manière s'enrichit aux dépens de Champigny et a pu en effet édifier une école et une mairie ». De plus, comme les gardes-champêtres de Champigny n'avaient pas le droit de se rendre en ces lieux, les délinquants s'y réfugiaient avec leur butin quand ils les voyaient venir. Portillon est resté territoire de Courlon.

L'autre désagrément venait des inondations, parfois catastrophiques. Les eaux envahissaient alors la plaine, empêchant l'ensemencement ou détruisant les récoltes, recouvraient les routes, gênant et arrêtant les voyageurs, pénétraient dans les maisons de La Chapelle, souvent au milieu de la nuit.

La crue la plus importante au XIX^e fut celle de 1866. Charles Longuet fut alors cité en exemple pour avoir « à plusieurs fois pendant l'inondation exposé sa vie pour secourir les habitants du hameau de la Tuilerie obligés de quitter leurs maisons ».

Les responsables de l'étendue de ces désastres étaient le *Ravillon* de Villemanoché — torrent qui se formait après les grandes pluies et les neiges et que les habitants avaient dirigé, à la sortie de leur village, le long de la route qui conduit à La Chapelle — et surtout les deux *noues* qui, venues de Pont et de Villemanoché, traversaient dans la plaine le finage de Champigny.

Loin d'apporter remède à cela, le CANAL DE DÉRIVATION, creusé en 1878 pour éviter aux bateaux les méandres de l'Yonne entre Courlon et Vinneuf, ne fit qu'accentuer le mal. Les éclusiers en effet étaient accusés d'ouvrir trop tard leurs barrages et, d'autre part, on avait haussé, lors des travaux, le chemin de halage sur la rive droite sans assurer une compensation sur l'autre rive par une même élévation. Les inondations risquaient ainsi de s'étendre sur les 2/3 du territoire situé entre la rivière et le chemin de fer et même sur la route nationale, et de recouvrir 300 hectares, comme on le vit bien en 1905 et davantage encore en 1910. C'est alors qu'un projet fut adopté de creusement d'un second canal de dérivation évitant à la rivière le méandre de Barrier. On ne lui donna pas suite.

Le lit de la rivière, depuis le barrage de Courlon jusqu'au pont, fut rapidement ensablé, envahi d'îlots d'herbes aquatiques et de joncs. La municipalité obtiendra en 1912 l'autorisation de draguer, mais l'opération donnera peu de résultat du fait que les Ponts-et-Chaussées rejeteront encore sable et cailloux sur la rive droite seulement, voulant, semblait-il, « surtout protéger Courlon et Vinneuf au détriment de Champigny ».

Mais l'effet le plus désastreux pour Champigny de l'ouverture de ce canal de dérivation, fut l'asphyxie du port fluvial déjà touché à mort par la concurrence du chemin de fer.

L'existence à Champigny de ce port fluvial, dit *Port Fouquet*, est consignée dans de vieux papiers seigneuriaux et des baux (10). Comme dans tous les ports de ce genre (il y en avait un aussi en amont, à La Chapelle, et un autre en aval : Port-Renard) on y entreposait les produits régionaux d'exportation : bois, charbon de bois, pierre de construction, briques, tuiles, et les produits alimentaires destinés aux parisiens : blé et vin, ainsi que les balles de foin pour nourrir leurs chevaux. On y débarquait aussi les produits importés pour la construction et le commerce local.

Aux époques où tout ce trafic se faisait par voie d'eau, le Port-Fouquet fut un lieu d'intense activité. Un hameau de 4 feux portait encore son nom à la fin du XVIII^e.

Comme ce port s'était ensablé, il fallut en établir un autre un peu en aval de l'ancien, en 1821. Le trafic de ce nouveau port redevint au XIX^e assez important pour qu'en 1840 62 hommes fussent désignés par la commune à l'administration départementale comme « chargeurs ». Il est vrai que l'inspecteur de navigation trouva ce nombre fort exagéré. « Quantité, écrit-il au Préfet, moitié plus forte que celle qui existe sur des ports plus considérables. Les bénéficiaires sont trop divisés. Obligés de s'adonner à d'autres travaux, les ouvriers manquent de zèle et d'activité ». Aussi les ramena-t-on à 30 (11).

Au cours du XIX^e siècle Champigny continua à vivre sur le régime d'une économie exclusivement rurale. Les quelques *industries* qu'on y rencontre alors n'exploitent que les ressources du sol. Ce sont des scieries, débitant en plaine les peupliers et dans la forêt les bois de construction et de chauffage ou de mine ; ce sont les fours à chaux qui ont donné leur nom à la rue des Fourneaux et à un climat sur La Chapelle, et où l'on obtenait de la chaux vive par combustion lente de la craie ; c'est une tuilerie, d'où tire son nom l'actuel hameau de la *Tuilerie*, succédant à celui du Port-Fouquet et où l'on cuisait tuiles et briques (12) ; c'est enfin dans les bois, au climat de la Tournelle, une *CARRIÈRE DE PIERRES*.

C'est en 1819 que le conseil, délibérant sur les « *tireux d pierres* » qui opéraient sur un terrain appartenant à la commune, décida d'obliger « ceux qui en faisaient la vente à un tribut quelconque ». La pierre meulière que l'on trouvait là avait comme qualité de durcir à l'air et de résister à la gelée, mais comme défaut d'être poreuse et source d'humidité. C'est avec elle et avec le grès que furent bâties les anciennes maisons de Champigny.

Le gisement avait donc d'abord été exploré anarchiquement, par des trous en surface. Puis la commune organisa une exploitation systématique par adjudications, ce qui devait lui assurer un revenu appréciable : 1 600 F en 1858, par exemple.

Un règlement précis fut imposé aux concessionnaires. Le nombre des ateliers était limité ; chacun devait être mené de front et occuper simultanément le même nombre d'ouvriers ; les moellons étaient cassés et appareillés sur place et les déblais transportés à la brouette ou à la civière et non par tombereau ; en surface le droit de paccage était réservé à la commune ; les habitants enfin pouvaient se fournir en pierres pour leur usage personnel, sur le pied de 9 F les 8 m³, et étaient aussi autorisés à prendre le fin sablon blanc qui se trouvait sous les bancs de pierres.

Mais les fermiers — MM. Cornu, Cochelin, Chaussin, Brissot, Detton, etc. — ne purent se conformer tous ni toujours à ce règlement, d'où poursuite devant les tribunaux et demandes d'indemnités. 300 F furent exigés de l'un d'eux pour avoir employé 13 ouvriers au lieu des 12 permis, et 2 000 F pour gestion irrégulière.

Au XX^e, plusieurs essais de reprise d'exploitation seront faits. Lors du remembrement, l'entreprise Novello, chargée de la reconstruction des chemins, pensa pouvoir utiliser la pierre des carrières. D'importants travaux de découverte furent alors entrepris mais ne permirent pas de trouver le matériau nécessaire. Puis l'entreprise Lefèvre reprit l'extraction du caillou pour empierrer les chemins. Mais il se révéla que le gisement était trop épuisé pour une exploitation valable, cela au grand dam de la commune qui perdait ainsi un appréciable revenu. Ces carrières servent maintenant de décharge publique.

L'activité de la population, outre le commerce et l'artisanat habituel, resta tournée sur l'exploitation agricole traditionnelle : CÉRÉALES, ÉLEVAGE, VIGNES.

L'élevage se cantonnait à la vache laitière que l'on conduisait au pré où elle trouvait toujours ces fameux foins supérieurs d'antan, et au mouton broutant dans les chaumes. La *vaine pâture*, supprimée par le conseil en 1837, fut cependant pratiquée encore longtemps. Malgré les lois du 9 juillet 1889 et du 22 juin 1890, les édiles municipaux souhaitèrent son maintien sur les prairies naturelles établies dans la commune depuis un temps immémorial. Elle ne sera en fait supprimée qu'en 1912, lorsqu'après enquête on constatera qu'il ne restait plus sur le territoire que quelques parcelles de prés bas où poussait une seconde coupe, « les autres étant surtout des plantations (de peupliers) auxquelles le pâturage des bestiaux cause de réels dommages ».

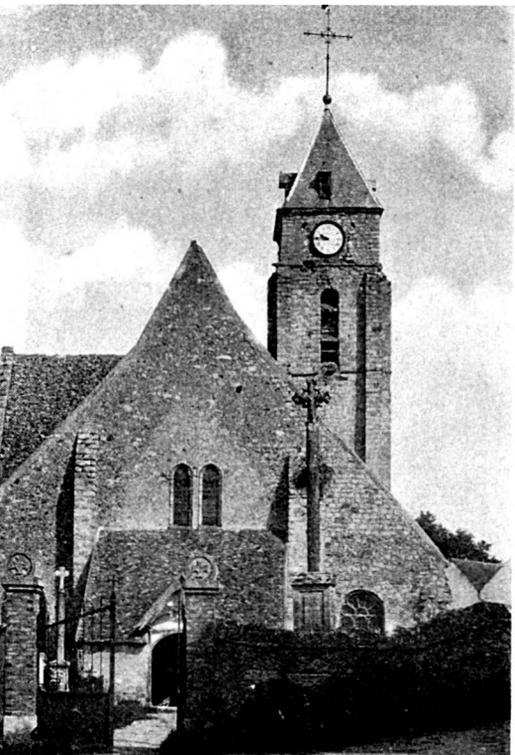
Les vignes ne sont plus nombreuses à Champigny ni dans tout le Sénois, mais avant de découvrir sa vocation céréalière la région en était en grande partie couverte, du moins sur tous les coteaux qui prolongent ceux

*Le Château,
état actuel.*



Cliché COMBIER - Mâcon.

*Façade de l'église et ancien cimetière.
On aperçoit la grande Croix
et la Croix-Veluard.*



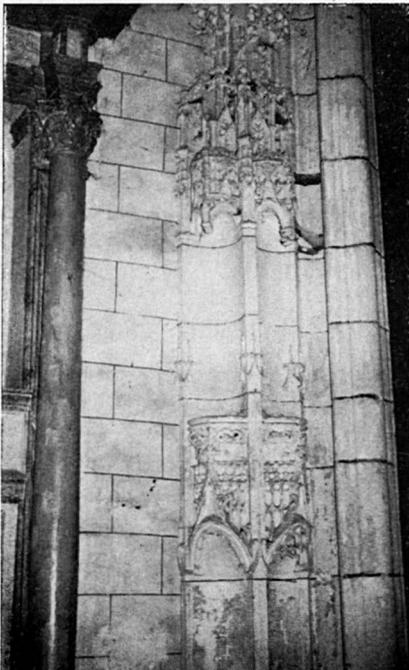
*Chevet de l'église
et ancien cimetière.*



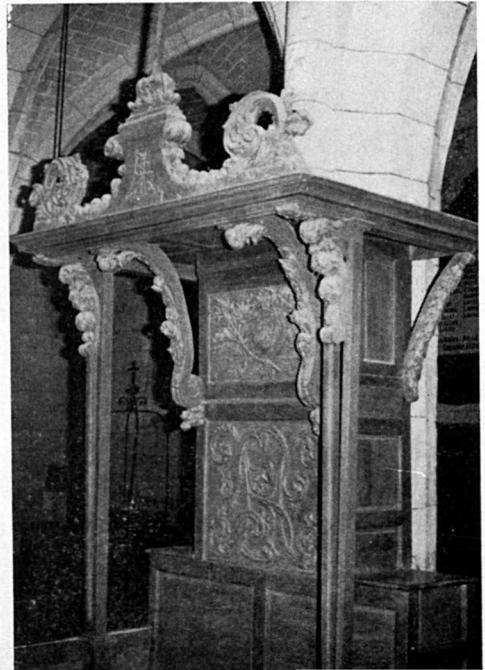
Cliché COMBIER, Mâcon

Façade nord de l'église — Rosace et porte seigneuriale.

Pilier sculpté de la Chapelle Sainte-Croix.



Le banc d'œuvre.



du Sénonais, du Jovinien, de l'Auxerrois et du Tonnerrois, jadis entièrement consacrés à Bacchus. A l'époque du premier cadastre en 1816, 295 hectares étaient à Champigny plantés de vignes.

La récolte, quoique toujours incertaine, pouvait être abondante, mais rarement de bonne qualité. « Foin des vins de Champigny, Sens et consorts, écrivait-on en 1837 (13). Rembarquez-les vite sur le coche, le Paron excepté, et qu'ils aillent dans cette bonne ville de Paris, renforcés de litharge, rafraîchir ou plutôt altérer des gosiers qui ne soient pas bourguignons ! ». Mais les parisiens, qui ne recevaient pas encore les vins du Midi ni ceux d'Algérie, devaient se contenter de ces vins de pays, dits abusivement de Bourgogne.

Arrivèrent les maladies : en 1853 l'oïdium, puis le mildiou ; enfin, plus terrible parce que ne s'attaquant plus aux feuilles ou aux fruits mais aux racines, le phylloxéra. Il est signalé le 14 juin 1887 à Pont-sur-Yonne et quelques jours après à Michery. Champigny fut atteint un peu tardivement puisque ce n'est que le 18 février 1891 que l'on constate que les vignes sont *phylloxérées* en plusieurs endroits. En 1896, 130 hectares sont ravagés et deux ans après le vignoble est considéré comme presque entièrement détruit.

Deux solutions se présentaient : arracher la vigne — ce qui fut fait sur 265 hectares qui ne donnèrent qu'un terrain de mauvaise qualité — ou reconstruire un nouveau vignoble avec les plants américains proposés par la pépinière départementale de La Brosse. Tant que leurs vignes n'avaient pas été touchées par le fléau, les vigneron de Champigny s'étaient opposés absolument à cette deuxième solution, préférant que l'expérience se fit ailleurs d'abord. Mais ils durent se résoudre à leur tour à faire venir ces plants-miracles, qui ne leur donnèrent qu'un vin bien inférieur encore à l'ancien.

Avant d'avoir à lutter contre ce funeste cryptogame, les vigneron eurent aussi à protéger leurs vignes contre d'autres agents destructeurs. Une série d'arrêtés municipaux laissent voir d'où leur venaient ces soucis.

En 1819, il est décrété qu'à l'avenir les particuliers ne pourront mener paître leurs vaches et leur âne que chacun dans ses propres vignes et fait défense de chercher des escargots autre part que sur sa propriété « et conséquemment de fouiller au pied des souches, de défaire les piles d'échallas et généralement de faire aucune espèce de dégradation dans les vignes ».

La même année sont nommés deux *gardes-messiers* « obligés de garder exactement, justement et sévèrement les propriétés de tout le territoire, sans avoir égard à la séparation de celui de La Chapelle et de Champigny ; lesquels gardes recevront pour leur salaire la somme de 4 sols par arpent de vigne et 1 sol par chaque noyer de 3 pieds de tour ».

En 1825 on interdit à ceux qui conduiront des vaches aux champs d'approcher de plus de 12 pieds du bord des vignes. C'est aussi en cette même année qu'il est ordonné de renfermer les pigeons pendant la saison où l'on sème les graines de chanvre.

En 1866, ce sont les oies et les bêtes à laine qui sont visées, les propriétaires recevant défense de les envoyer paître dans les prés, les vignes et les bois, du 1^{er} février au 1^{er} novembre.

D'autre part on continue à proclamer à son de caisse le *ban des vendanges*, soit après avoir écouté le rapport « d'experts nommés à l'effet d'examiner l'état de maturité du raisin », soit après avoir invité — toujours à son de caisse — les habitants à se prononcer le dimanche suivant à l'issue de la grand'messe, à la majorité des voix. En 1873, certains vigneron demandèrent la suppression de ces bans de vendange. Le conseil qui s'y était d'abord opposé admit cette suppression en 1876. Notons qu'on avait connu aussi des bans pour les moissons et les glanes, ban d'avoine par exemple en 1819.

L'importance du vignoble, même à l'époque de sa plus grande extension, n'est pas preuve de grande richesse pour les vigneron de ce temps, ni source de grands revenus pour la commune. Lorsqu'on demanda à celle-ci, en 1830, de fournir des fusils pour sa garde nationale, elle répondit qu'elle ne possédait aucun autre revenu que « ceux de la Tournelle (les carrières) et ceux de l'accrue du port de la Tuilerie », et qu'elle se trouvait une des moins aisées du département « vu que le territoire est en partie couvert de vignes, qui sera la récolte la moins avantageuse de cette année ». On doit cependant préciser qu'elle aura l'heureuse idée de planter dans ces *accrues* et dans les prés communaux des peupliers dont elle saura tirer profit pour faire face à ses dépenses. En 1907, 229 peupliers à abattre seront mis à prix à 4 820 fr.

Mais il est vrai que les vigneron ne comptaient pas parmi les citoyens les plus aisés de la commune. Loin de là ! Sur la liste des 30 plus imposés de la commune au rôle des contributions directes en 1837, où l'on relève 16 propriétaires, 4 cultivateurs, 2 commerçants, 1 fabriquant, ne figure qu'un seul vigneron, et encore comme dernier de liste.

La vie de ces petits vigneron, en grand nombre encore sur la commune au siècle dernier, était dure. En plus de leurs vignes, ils cultivaient un bout de jardin et, avec l'aide d'un cheval ou d'un âne, quelques champs de pommes de terre et de haricots. La ménagère trayait la vache de l'étable, élevait des lapins et des poules, cuisait le pain dans son four, d'ordinaire creusé sous l'escalier montant au grenier, et le dimanche faisait mijoter le pot-au-feu dans la marmite suspendue à la crémaillère de la grande

cheminée où flambait un feu de bois. Mais souvent, en semaine, le hareng était pour la famille le plat de résistance.

On peut retrouver ici et là les dispositions des maisons vigneronnes de ce temps et, dans ce qui était jadis une vinée, quelques vieilles cuves inutilisées. Mais ce qui subsiste surtout de cette activité vinicole ce sont ces caves, profondes et fraîches, parfois à salles multiples, creusées dans les cours et sous les maisons — voire celle du voisin — ou dans les talus des routes, comme on en voit encore dans le haut de la rue des Caves et de la rue de Beaumont.

C'est cette difficulté de vivre, même avant la ruine du vignoble par le phylloxéra, qui, conjuguée avec l'appel de la ville, explique la diminution de la population à partir du milieu du XIX^e siècle, alors que ni les épidémies, ni la mortalité infantine effrayante n'avaient jusque là enrayé l'expansion démographique. En un siècle, le chiffre de la population avait presque triplé ; il atteignit son maximum en 1852 avec 1 778 habitants. Le phénomène étant général dans nos campagnes, le canton de Pont-plafonna en 1851 avec 12 473 habitants et l'arrondissement de Sens en 1866 avec 67 360 habitants.

Il ne semble pas que, contrairement à ce qui se produisit dans des villes et d'autres régions de l'Yonne, les grands événements politiques du siècle — les révolutions de 1830 et de 1848, le coup d'Etat du 2 décembre 1852, la Commune à Paris — aient suscité ici des troubles. Mais la GUERRE FRANCO-ALLEMANDE de 1870 et l'INVASION furent de dures épreuves.

L'épreuve de la guerre, on envisagea dès le début de la surmonter avec patriotisme : « Le sol de la patrie étant foulé par l'étranger, s'écrie le maire, il est du devoir de chaque français de faire tout ce qui dépend de lui pour l'en chasser avec l'aide de notre brave armée et en répondant avec empressement à l'appel de l'autorité ».

Le premier de ces appels eut pour but de constituer la *Garde nationale sédentaire* et, à Sens, une *Compagnie de marche*, formée de volontaires, afin d'organiser la résistance (14). D'autre part, 16 jeunes de Champigny s'engageront aussi dans la *Garde mobile* — auxiliaire de l'armée active — qui jusqu'au 11 novembre eut mission de surveiller la voie ferrée et d'occuper les gares de Paris à Sens, dont celle de Champigny, du 1^{er} au 5 septembre. Dieudonné Courtial fut en outre désigné pour représenter la commune au Comité d'arrondissement de Sens, lequel était chargé de faire exécuter dans les communes les instructions émanant du Comité central en vue de faire obstacle à la marche et au ravitaillement de l'ennemi.

Par ailleurs, précédant la sollicitude du préfet « pour la population des campagnes dont les souffrances sont dignes d'attirer l'attention des communes et des propriétaires aisés », le conseil consacra un budget de 2 175 F à la création d'*ateliers de travail*, afin de procurer un gagne-pain aux *hommes de bras*. Travaux utiles à la communauté puisqu'il s'agissait de travaux de terrassement sur les chemins vicinaux et ruraux et dans les rues. Faut-il rappeler à ce sujet que l'auxerrois Marie, ministre des Travaux publics, avait le premier, en 1848, imaginé des « *ateliers nationaux* » pour donner de l'ouvrage aux ouvriers inoccupés ?

A deux reprises, au début de l'invasion, les troupes allemandes furent contenues dans leur avance sur notre région (15).

Une première fois, le 15 septembre. Ce jour là, le curé et l'instituteur de Vinneuf ayant appris qu'un bataillon de dragons de la 3^e armée allemande arrivait par la route de Bray, réunirent au son du tocsin dans le jardin du presbytère 45 gardes nationaux du village et se mirent à leur tête. Rencontrant l'avant-garde ennemie près de la ferme de la Muette, ils blessèrent l'officier allemand et le firent prisonnier ainsi que 14 hommes.

Ce coup de main audacieux ne fut pas suivi de représailles et la nouvelle qui s'en répandit dans le département encouragea la formation des francs-tireurs. Il monta aussi très haut le moral des hommes : « Si, écrasés par le nombre, nous tombons tous ensevelis dans le grand linceul de la France, ce sera en criant comme ce géant de Waterloo qui ne voulut pas se rendre et répondit le mot immortel que l'on connaît... ».

La seconde rencontre fut plus sérieuse. Le 21 octobre, la Compagnie de marche de l'Yonne, appuyée par les gardes mobiles de Montereau, Marolles et Misy et avec un canon fabriqué par un charron de l'endroit, livra un combat héroïque à la ferme des Salles, près de Grand-Puits, en Seine-et-Marne mais dut battre en retraite.

Le 10 novembre l'invasion de l'Yonne commençait. L'ennemi installa son quartier général à Villeneuve-l'Archevêque. Le 12, Sens fut occupé par les hulans et de là le prince Frédéric-Charles fit « régner la terreur » sur toutes les communes environnantes.

En fait cette terreur, à Champigny, se réduisit à des réquisitions. Les commerçants, les fermiers et propriétaires durent consentir à fournir au nom de la commune aux troupes allemandes : grains, vins, comestibles, bestiaux, chevaux, voitures et autres objets. La municipalité s'étant engagée envers eux à les rembourser le 15 avril 1871, elle dut recourir pour cela à un emprunt de 11 000 F, couvert par un *impôt de guerre* de 2 550 F par an.

L'aide de l'Etat sera, semble-t-il, assez dérisoire. Face en effet aux

29 090,33 F à quoi furent estimés les dommages de guerre dans la commune, tant du fait des réquisitions allemandes que des dépenses occasionnées par le logement et la nourriture des gardes mobiles, des francs tireurs et des soldats français de passage, Champigny ne se vit octroyer, en 1872, que 1 994 F, sur la somme de 1 125 200 F attribuée au département, et, en 1874, un bon de liquidation fit découvrir 46 personnes nécessiteuses du fait de la guerre et 8 veuves.

La communauté eut également à cette époque à surmonter une grave crise intérieure, due à l'importance du principal hameau et à l'impression des habitants de celui-ci d'être traités « en enfants prodiges, déshérités, manquant de tout ». C'est pourquoi ils demandèrent en 1876 que La Chapelle fût érigée en commune séparée.

Cette menace de schisme se légitimait-elle ? Le hameau n'était-il pas « comme un enfant jaloux qui se plaint du traitement de ses parents alors même qu'il est l'objet d'une sollicitude égale à celle qu'ils ont pour ses frères ? ». Il avait au conseil municipal une représentation proportionnelle, il est vrai toujours minoritaire ; mais, pour compenser cette infériorité numérique, l'adjoint était toujours pris parmi les élus du hameau.

La demande fut rejetée le 3 août par 15 voix contre 9. Les opposants étaient surtout effrayés par les prétentions du hameau à s'adjuger « une partie trop étendue et la plus riche du territoire, la seule sur laquelle existe le droit de pâture ».

La tension demeura forte entre le bourg et le hameau, elle s'exaspéra avec la question du cimetière et ne céda finalement qu'à la sagesse des élus et à une plus claire vision des intérêts de tous et pour le présent et pour l'avenir.

Continuité du passé

Nous rejoignons le passé par le souvenir, les documents, les traditions. Mais lui vient aussi à nous, et les monuments qu'il nous a laissés imposent sa permanence dans notre présent.

Arrivés au seuil de ce présent, une visite à ces monuments s'impose donc.

Mais avant de décrire en premier lieu le château et ses anciennes dépendances, il convient d'esquisser l'histoire du DOMAINE SEIGNEURIAL de Champigny depuis la Révolution (1).

Par testament la comtesse de Balincourt avait légué à sa fille, Marie-Louise-Clémentine, l'aînée de ses deux enfants, la terre de Montgon, en Auvergne, qui lui venait de ses parents. Suivant la coutume de Lorris, encore en vigueur à son décès, son fils, Charles-Alexandre-Maurice, devait hériter du château et des deux tiers de la terre de Champigny ; à sa sœur reviendraient l'autre tiers et le château de Chalette, en Gâtinais.

En fait, à cause des événements et de la minorité du fils, le partage du domaine de Champigny ne fut réglé que le 28 avril 1812, devant M^e Pierre de Saint-Gilles, notaire à Paris. Maurice de Balincourt se vit attribuer le château, avec les communs et le parc, la ferme du château, ses dépendances et les terres attenantes, une maison, un moulin à vent et 366 ha de terres (dont la grande pièce de Rachais = 56 ha), de bois (Grands bois, Bois brûlé), de friches (les Grands Usages). A sa sœur, qui avait épousé Achille de Morell d'Aubigny, maire de Falaise, revinrent la ferme de Chapitre, un bâtiment, un moulin à vent (celui de La Chapelle) et 330 hectares de terres (dont Plante-Folie, à Chapitre = 59 ha 55), de bois (bois de Vaulamoy, Ventes du milieu et de Courlon, Vente rouge, Grands bois de Chapitre, bois de Percy), de prés, friches et plantations.

Le partage s'est donc fait avec l'intention de maintenir les deux parts à peu près égales et de grouper les biens du jeune marquis sur le bourg et ceux de sa sœur sur La Chapelle et Chapitre.

Pour les raisons que l'on sait, Maurice de Balincourt se résolut à vendre, le 25 juin 1819, pour 260 000 livres sa part du domaine de ses ancêtres, qu'on estimait à l'époque rapporter de 15 à 18 000 l. par an (2). L'acquéreur fut le comte PERRÉGAUX, des banquiers de Louis XV et de Louis XVI et gendre du maréchal Magdonald, duc de Tarente. En 1824, en rachetant aussi la totalité des biens appartenant à Mme Morell d'Aubigny, le comte Perrégaux reconstitua l'ancien domaine — 696 ha — et les grands bois retrouvèrent leur unité.

Ainsi l'aristocratie était-elle remise en selle par la Restauration.

Mais peu de temps après sa mort, survenue à Paris le 3 juin 1841, ses héritiers, ses deux fils, Alphonse-Marie, comte de Perrégaux, et François-Charles-Edouard, vicomte de Perrégaux, durent vendre Champigny, à cause des difficultés financières de la famille et de l'ordonnance de liquidation de biens qui fut signifiée le 2 septembre 1842 à leur mère, « trouvée » dans le château de Champigny.

Ici commence le véritable *démembrement* du domaine. Quelques parcelles mises à part, il y eut en effet 4 lots importants.

Le 1^{er} était constitué de terres situées sur La Chapelle et de la ferme des *Quarts*, soit 96 ha. Il fut acquis par un certain AIMÉ DARBLAY, de Corbeil.

Le 2^o comprenait la ferme et les terres de Chapitre, soit 60 ha, et fut acquis par FRANÇOIS LALLIER, juge suppléant à Sens.

Le 3^o réunissait l'ensemble des bois et la terre de Rachais. Il fut adjugé au BARON COTTIER.

Enfin le 4^o, qui comprenait le château, le parc, la ferme, les dépendances et terres attenantes, avec Barrier et le Buisson-au-lièvre, fut acheté par PIERRE CARLIER et DAVID LAMY.

Ces derniers revendirent à DEMONPERREUX d'abord, le 28 décembre 1884, un corps de bâtiment, un pavillon du côté est, un autre pavillon, avec écurie et pigeonnier, au côté ouest ; puis, les 14 avril et 14 juin 1885, à ANTOINE LAROCHE et à sa femme MARIE CORNU un bâtiment en bordure de l'avenue du Château appuyé sur le pavillon ouest de Demonperreux, ainsi qu'un logement et une écurie au fond de la cour, au côté est.

Remédiant à ce nouveau démembrement partiel, un nouveau *regroupement* se fit au profit du BARON COTTIER qui racheta aux Carlier-Lamy le château, le parc, les terres attenantes, le jardin, le verger, les maisons de

garde, des communs et ajouta à ses terres précédemment acquises 12 hectares de terres et de bois.

A la mort du baron Cottier, survenue le 9 novembre 1881, son petit-fils, Maurice-Ferdinand, **BARON DE WALDNER DE FREUNDOLEIN**, maréchal des logis au 14^e régiment de dragons, en garnison à Sedan et domicilié à Paris, devint en 1882 propriétaire de ce domaine.

Le château fut alors loué à plusieurs personnes, dont le comte de Vigier, à qui son ami le duc d'Aumale vint rendre plusieurs fois visite, et un certain **AIGNAN** ; puis au marquis **BONNEVILLE DE MARSANGIS**, descendant des seigneurs de Marsangis, dans l'Yonne. Celui-ci ne voulut pas traiter avec les hommes d'affaire du baron, deux frères Bernheim, propriétaires et marchands de biens à Paris, et préféra aménager un pavillon des communs, qui servait de grange et de pigeonnier et qu'il acheta à Demonperreux en 1901.

Actuellement l'ancien enclos seigneurial est partagé entre quatre propriétaires. Le château, le parc et le bâtiment sud des communs, avec ses deux pavillons, ont été acquis par M. **LOUIS BRISSOT** et sont restés dans sa famille. La ferme Laroche est devenue une bergerie de M. **MASSICARD**. Les bâtiments de M. de Marsangis, vendus en 1927 à M. Emile Brissot, forment depuis 1929 la ferme **PIERRE**. Enfin, à l'angle nord-ouest, au bas de l'avenue, la propriété que Mme Vallée, sœur de D. Lamy, avait fait construire et qu'elle légua à M. de Marsangis, vendue au profit de la commune par celui-ci, est passée de M. **FLON** à M. **BLANC**.

Ce morcellement des communs amena des transformations (murs de séparation, orientation nouvelle des portes et fenêtres) qui ont quelque peu détruit l'heureuse harmonie de l'ensemble.

LE CHATEAU

Dans une notice fournie en 1838 à l'administration concernant les monuments historiques du département, le château de Champigny est simplement cité comme étant de construction moderne, mais un des plus beaux de l'arrondissement.

Essayons d'en voir et d'en dire plus.

Le voyageur qui descend de Paris en empruntant soit la voie ferrée, soit la Nationale 5, a tout juste le temps de l'apercevoir sur sa droite, dans l'échancrure d'un rideau d'arbres.

Une allée bordée de grands marronniers et close sur les côtés par une haie vive conduit le rare curieux qui la remonte à une grille en fer forgé. Au siècle dernier, elle livrait passage aux carrosses pour les conduire au

château par une allée du parc. Mais, antérieurement, il n'y avait pas d'entrée ici. Le mur qui clôturait le domaine a été abattu sur ce côté nord, où se trouvait le jeu de paume, pour ouvrir une vue sur la plaine.

L'entrée se faisait et se fait encore dans l'avenue dite du Château, jadis bordée d'ormes — plantés peut-être au temps de Sully — aujourd'hui de platanes.

C'est en bordure et au milieu de cette avenue, que s'étend le grand ensemble des communs du château. Ils formaient à l'origine un noble quadrilatère avec une grande cour intérieure.

Les parties les plus anciennes et les plus intéressantes sont les deux longs corps de bâtiments perpendiculaires à l'avenue (après celui, plus récent, de la propriété Blanc). Ils comportent à chaque extrémité un pavillon d'habitation d'un étage, recouvert d'un haut toit à forte pente qui repose sur un coussin de pierre et trois planchettes de briques ; sur les façades, grandes fenêtres rectangulaires et bandeau de briques plates.

La partie centrale qui s'étend d'un pavillon à l'autre est constituée, au rez-de-chaussée, d'une série de salles basses et voûtées en pierre d'un réel intérêt architectural. Chaque salle est composée de trois travées dont les voûtes en arc bombé prennent appui sur des piliers engagés dans les murs et sur deux solides colonnes centrales. Ces colonnes cylindriques supportent la retombée d'arcades transversales surbaissées, par l'intermédiaire de chapiteaux formés d'un tore et d'un tailloir polygonal épais. Leur base massive est ornée d'un même tore double. Ces salles servaient d'étables et d'écuries. Quelques-unes ont conservé leurs auges et leurs mangeoires à foin.

Dans chacun des deux pavillons de l'est — jadis maisons d'habitation des fermiers — subsiste un très vieil escalier en bois dont la rampe a gardé ses fines balustres à double panse.

Tout cet ensemble est reporté à l'époque de François I^{er}. On peut donc penser que ce sont les de Bernard qui, au début du XVI^e, se sont fait construire, les premiers, un château dans leur nouvelle seigneurie, leurs prédécesseurs ayant eu leur résidence à Sens ou — les des Barres — à Chaumont. D'ailleurs n'est-ce pas Etienne Bernard qui, dans les mêmes années, fit élever le transept gauche de l'église ? C'était un constructeur.

Dans son état actuel le château est composé de deux blocs d'habitation d'importance inégale, curieusement reliés, à un angle, par une tour de plan carré et couronnée d'un toit d'ardoise en poivrière. Il occupe sans doute, à peu de chose près, la place du château primitif qui a subi au début du XIX^e de profonds remaniements.

Le plus petit corps de logis et la tour conservent les seuls vestiges d'époque Renaissance de ce château primitif : des plafonds à poutres appa-

rentes, une grande cheminée de cuisine avec sa plaque de fonte. L'intérieur de la tour dont les ouvertures ont été refaites ou déplacées, est aménagé en cage d'escalier.

Quant au plus grand bâtiment, succédant à une aile plus étroite et plus longue, on a vu qu'il fut construit et aménagé sous l'Empire par Maurice de Balincourt. Sur plan rectangulaire, il compte deux étages. La disposition intérieure des grandes pièces, communiquant directement entre elles, la hauteur des plafonds, les quelques restes de la décoration primitive, révèlent ce grand style Empire auquel les propriétaires actuels ont su, avec goût, rester fidèles.

Sous le château et la nouvelle terrasse qui fait face au nord et pour laquelle on a relevé le niveau du sol, les caves donnaient jadis accès à des souterrains qui, en cas de siège, assuraient une sortie dans la plaine et, dit-on, une communication avec le château de Chaumont. Les ouvertures de ces souterrains sont maintenant bouchées. Dans le parc a été également fermée l'entrée des glacières où la glace de l'hiver était conservée pour l'été.

Les hautes frondaisons du parc, les pelouses et les jardins fleuris feraient encore volontiers à ce château un décor assez romantique.

LE PETIT CHATEAU.

Dans la seconde grande propriété de Champigny, située entre la rue du Centre et le Champ-Commun, d'une part, et la rue des Fourneaux et la ruelle-à-Mathias, d'autre part, les ESMANGARD DE BOURNONVILLE ont bâti un petit château dont la façade principale ouvre, avec son large perron, sur une cour intérieure, l'arrière donnant sur un grand parc, clos de hauts murs.

Originaires de Compiègne, établis à Sens, anoblis en 1776, les Esmangard de Bournonville se sont fixés à Champigny par le fait d'un mariage.

Catherine-Charlotte Guillaume, née en 1694 de maître Etienne Guillaume, procureur fiscal à Champigny, et de Catherine Millet, elle-même fille du procureur fiscal de Villeneuve-la-Guyard et notaire à Villeblevin, épousa en effet Marie-François-de-Salles Esmangard de Bournonville, écuyer, garde du corps de Sa Majesté.

Le couple eut deux fils : l'un, Jean-Charles-François, sera docteur en médecine, conseiller au bailliage et présidial de Sens, et épousera en deuxième noces, en 1755, Marie-Louise Gassement des Fontaines ; il mourra âgé de 55 ans et sera inhumé à Sainte-Colombe du Carouge, à Sens. L'autre, né à Champigny le 10 août 1719, Marie-Claude-Savinien, écuyer, conseiller,

contrôleur des guerres de la Compagnie de la Connétablie, Gendarmerie et Maréchaussée de France, épousa Marie-Michelle Pijon. On le voit sous la Révolution, privé de sa particule, élu pour présider le bureau des élections. Mort deux ans après son épouse, il fut inhumé à Champigny en 1800 (3).

L'héritier fut Marie-Charles-Gatien. Né en 1756, avocat au Parlement, il épousa en 1788 Antoinette-Charlotte de Vernon, née en 1765, et mourut à Champigny le 8 mai 1820.

Ils eurent deux filles dont l'une, l'aînée, Alexandrine-Hyacinthe, née à Meaux le 20 octobre 1789, épousa à Champigny, le 17 février 1808, Pierre-Henri de la Daubilly, propriétaire à Reims. La cadette, Adélaïde-Fleurimonde, épousa le baron FRANÇOIS-ETIENNE-MARIE DIJOLS, né en 1786, lieutenant colonel, chef d'escadron au 1^{er} régiment de cuirassiers de la Garde Royale. Décédé le 13 mars 1836, âgé de 50 ans, il était chevalier de l'Ordre royal militaire de Saint-Denis et de la Légion d'Honneur.

Leur fils, Marie-Joseph-Albert Dijols, né le 20 octobre 1829 à Champigny, vendit en 1918 la propriété de ses ancêtres maternels, *le Petit Château* et son parc, à M. Meunier. Ont succédé à celui-ci M. Moulin, le colonel Grenier et M. Hadengue, préfet de Savoie.

L'EGLISE

L'église étant, avec les parties les plus anciennes du château et de ses dépendances, le seul monument d'art architectural que nous ait laissé le passé, visitons-la en détail.

La façade révèle un édifice à trois nefs, mais la légère cassure des deux arêtes du pignon montre que les deux bas-côtés sont venus s'ajouter plus tardivement à la nef d'un édifice antérieur. La fenêtre de gauche, de style flamboyant, évoque la fin du XV^e ou le début du XVI^e ; celle de droite, l'époque de la Renaissance. C'est entre les deux contreforts qui marquent la limite de ces deux apports que sont conservés, comme au centre d'un triptyque, les éléments témoins de temps plus anciens : les fenêtres géminées et surtout, au fond de l'auvent rustique qui sert de porche à l'église, la porte d'entrée avec ses colonnettes, leurs chapiteaux et les tores de l'archivolte en plein cintre. On peut dater cet ensemble du XII^e.

Les récents travaux de ravalement de cette partie de l'édifice ont permis de déterminer le tracé de la façade de l'église romane antérieure, celle qui brûla au XV^e et dont le pignon, plus bas que l'actuel, se prolongeait à droite sur un bas-côté de petite largeur.

Restant à l'extérieur, tournons à droite en empruntant la route qui, fort malencontreusement, enterre les parties basses de l'église sur ce côté sud.

C'est ici, au transept droit, que s'élève le clocher. C'est une tour de section carrée, semblable à celles qu'on voit à toutes les églises des environs et qu'on date des XII^e ou XIII^e siècles, et, comme elles, construite avec ces pierres de grès dur trouvées dans la région. Deux contreforts à chaque angle contribuent à lui donner solidité et élévation. Deux étages au sommet : le premier, percé sur ses quatre faces d'une longue ouverture garnie d'abat-sons, sert de beffroi ; le second, reposant sur la tête des contreforts, abrite l'horloge.

L'actuelle horloge, électrifiée, a remplacé en 1952 celle dont la municipalité avait fait l'acquisition en 1873, l'ancienne étant alors hors d'usage et irréparable. Mais la nouvelle, payée 2 650 F au sieur Beignet de Paris, avec, disait-on, l'argent reçu en indemnité pour les frais d'occupation des troupes allemandes en 70, montra un tel mauvais caractère qu'on l'appelait : *la prussienne*.

Un toit pyramidal, couvert d'ardoises, agrémenté de quatre lucarnes et surmonté de la croix et du coq traditionnel, symbole de la vigilance curiale, coiffe cette tour dans de bonnes proportions. Sur sa face est, le clocher est flanqué d'une tourelle à l'intérieur de laquelle un escalier en colimaçon permet d'accéder au beffroi. Même disposition à Villemanoché, dans cette partie de l'église du XII^e.

Des quatre ou cinq cloches qui jadis répandaient dans les airs leur gai carillon, deux seules restent.

La plus grosse fut deux fois bénite. Une première fois à sa naissance, en 1680, par le sieur curé Michel Tissier. Elle fut alors dénommée *Barbe* par sa marraine *Barbe Chaudet*, dame de Champigny, son parrain étant messire *Jacques de Bernard*, seigneur du lieu. Cassée en 1854, elle ne donnait plus qu'un son faux et désagréable. Alors la fabrique organisa auprès des habitants une souscription qui rapporta 650 F en 1858. Le travail de refonte fut confié à un certain François Barraud, fondeur de cloches à Champignelles, en Haute-Marne, sur un devis de 700 F. Descendue par une ouverture pratiquée dans la voûte, la cloche fut donc refondue le 2 septembre 1858 sur la place du Champ-Commun, au milieu d'un immense concours de peuple et aux applaudissements de tous. Il se révéla que dans l'opération elle avait grossi de 30 kilos — elle en pesait désormais 992 — ce qui accrut également de 180 F la note à payer. Ladite cloche fut donc une seconde fois bénite, le 22 septembre suivant, par Mgr Mellon-Jolly, et prit le nouveau nom de *Marie-Françoise-Albertine*, le parrain étant *François*

Lallier, président au tribunal civil de Sens, et la marraine la *baronne Dijols*, née *Adélaïde Esmengard de Bournonville*.

Avec son acte de baptême elle porte l'inscription latine dont voici la traduction : « JE LOUE DIEU, J'APPELLE LE PEUPLE, JE PLEURE LES DÉFUNTS, JE COMBATS LES DÉMONS, J'EMBELLIS LES FÊTES. PAIX A TOUS, MÊME A CEUX QUI REFUSENT ».

La seconde cloche, plus petite, date de 1639. Elle fut nommée *Claude-Rémye-Colombe* par damoiselle *Colombe Pot*, fille du seigneur de Plénoche et de Claude de Bernard, et par messire *Geniers*, seigneur du Coudray. Fêlée en 1904, elle devint inutilisable. M. Ragot, curé de Champigny, confia en 1911 au sieur Chambon, fondeur de cloches à Chalette, l'ancien fief des de Bernard, le soin de la réparer par le procédé nouveau de la brasure qui évitait la descente, la refonte et la remontée de la cloche. L'opération coûta 353,50 F.

Ces deux cloches sont depuis 1952 électrifiées. Jusqu'alors c'était l'office du sonneur de les tirer. En 1875, celui-ci touchait 150 F pour ce service, auquel s'ajoutait l'obligation d'aider le bedeau à nettoyer l'église. Les sonneurs avaient coutume d'inscrire leur nom dans la cage des poids de l'horloge. L. Poissot figurait en tête de cette liste, en 1613. On voyait aussi qu'à partir de 1682 la charge de sonneur était restée pendant plus d'un siècle dans la famille Demonperreux. Le dernier en date des sonneurs fut M. Régnard, appelé familièrement « *le père Gars* », son fils ayant été dans le même temps le dernier chantre.

Passons au chevet de l'église.

Il est de forme pentagonale. Les contreforts qui aux angles en soulignent la structure et les cinq longues fenêtres, identiques à celles de la façade et à celles du clocher, donnent à l'ensemble de l'élévation et une certaine majesté. Dans son *Répertoire des antiquités de l'Yonne*, Max Quantin date le clocher du XV^e et ce chevet du XII^e ou XIII^e, ce qui n'apparaît pas très clairement.

A droite, en appentis, la sacristie. A l'intérieur c'est une salle voûtée dont les arcs très surbaissés s'appuient sur des colonnes engagées dans les quatre encoignures.

Le côté nord présente un aspect tout différent des autres côtés. Face au château, on l'a voulu seigneurial.

Le grand pignon du transept, soutenu par de plus larges contreforts à plusieurs ressauts, s'orne d'une grande baie encadrée dans un arc ogive où se déploie une très belle rosace du plus pur style ogival flamboyant.

Les deux autres fenêtres du bas-côté sont dans le même style et donc de la même époque. Elles sont disposées de part et d'autre d'un très joli portail encadré de deux contreforts. Sur ceux-ci prend appui un arc surbaissé qui supporte un pignon dont l'angle fait un heureux rappel de celui du transept et de la pointe pyramidale du clocher. La porte elle-même est particulièrement ornée ; un arc en accolade la dessine nettement et elle est cantonnée de deux légers pilastres ornementaux qui s'achèvent en fins pinacles. Entre ceux-ci, trois niches finement sculptées, mais vides de leurs statues. L'ensemble a été récemment restauré et préservé d'une ruine imminente.

A deux mètres du sol, un bandeau en saillie, faisant revers d'eau, court le long de cette façade et assure un lien entre les divers éléments qui la composent.

Descendant les quatre marches du porche, entrons maintenant à l'intérieur de l'église.

La longueur du vaisseau est de 28,10 m, la largeur des nefs de 18,10 m et la hauteur de la voûte dans la nef centrale de 11 m.

Cette nef centrale comporte trois travées barlongues. Les voûtes sont des voûtes d'arête dont les nervures, en arc surbaissé, retombent sur les chapiteaux toscans de colonnes d'abord engagées dans le mur puis cantonnant les piliers. Aux deux extrémités de la nef, les arcs des voûtes reposent sur des culots ornés de figurines. Au-dessus des deux fenêtres qui ouvrent sur la façade, un cartouche porte la date de 1563. Le raccord de la nef avec le chœur de l'église s'est fait difficilement par le moyen d'un gros doubleau ogive reposant de chaque côté sur deux pilastres, lesquels se perdent eux-mêmes dans des piles de maçonnerie cubiques. Aux clefs de voûte subsistent deux pendentifs sculptés.

Dans cette grand'nef, en face de la chaire, est placé un curieux banc d'œuvre où prenaient place jadis les marguilliers de la fabrique. Il est orné de guirlandes sculptées et, sous le baldaquin, du chiffre de saint Martin, patron de la paroisse. On voit le même, mais encore plus orné, dans l'église de Courlon.

Passons dans le bas-côté droit.

Trois travées également, mais sur plan carré. Les voûtes sont soutenues par des arcs surbaissés qui viennent se fondre, sans l'intermédiaire de chapiteaux, sur des colonnes engagées puis cantonnant les piliers. Très curieuse particularité : les trois clefs de voûte, dont les pendentifs sculptés

ont été déposés par mesure de sécurité, sont reliés par une arête longitudinale, ou lierne, qui au lieu de coller à la voûte pour la soutenir, est complètement dégagée d'elle.

En plus de celle qui donne sur la façade, trois fenêtres éclairent ce bas-côté sud. Le dessin de leurs meneaux manifeste le style de la Renaissance. Les quatre vitraux ainsi que les trois autres du bas-côté nord, placés par M. l'abbé Besançon en 1958, sont l'œuvre d'un maître verrier de Troyes. Traités dans le style d'images populaires, les personnages qui y sont représentés sont les saints patrons particulièrement vénérés dans le pays par nos ancêtres et qui rendent témoignage de leurs préoccupations et de leur foi. Ce sont les mêmes que ceux qui figuraient sur les vitraux antérieurs. Parlons de chacun d'eux.

Saint Joseph était vénéré comme le patron des familles, on lui confiait tous les intérêts temporels et financiers du ménage. On l'invoquait aussi pour obtenir une bonne mort.

Saint Vincent, le diacre espagnol martyrisé, rôti sur un gril, en 304, devait d'être patron des vignerons à ce que son nom *sent le vin* ou à ce fait que le *vin* est le « *sang* » de la vigne. Y eut-il à Champigny, comme ailleurs en pays vignoble, une Confrérie de Saint-Vincent ?

Saint Nicolas, évêque de Myre et de Bari, entré au ciel en 342 et représenté avec les trois petits enfants mis au saloir par le vilain boucher et ressuscités par lui selon la légende, était le patron des flotteurs de bois du Morvan et des mariniers de l'Yonne, et donc des dockers du Port-Fouquet.

Saint Blaise était un saint guérisseur, invoqué pour les maux de gorge, du hoquet à la diphtérie en passant par la coqueluche et le croup, cela parce qu'avec deux cierges bénits et mis en croix de Saint-André il avait guéri, par attouchement de la gorge, un enfant étranglé par une arête de poisson. Il était aussi patron des laboureurs et des meuniers parce que son nom, « *Blasius* » en latin, rappelait le blé, prononcé *bla*, de *bladum* en bas-latin.

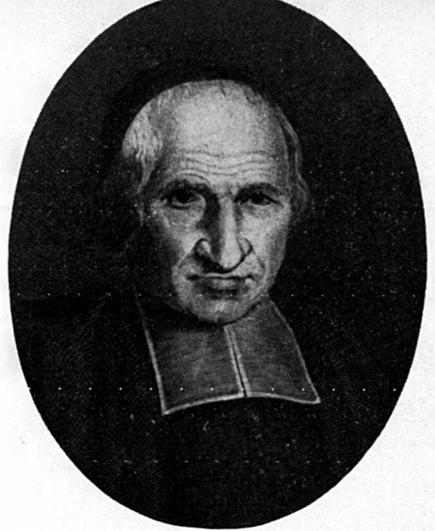
Avant de parler des vitraux de l'autre bas-côté, signalons, placé sur la pile de pierre à l'entrée de la chapelle, la statue de *saint Sébastien*, en bois polychrome. C'était un centurion romain, martyrisé sous Dioclétien, percé de flèches, mais qui, miraculeusement guéri, se présenta sain et sauf devant l'empereur. C'était donc aussi un saint guérisseur, invoqué contre la peste dès la fin du VII^e. Il patronnait les archers, le tir à l'arc ayant été longtemps dans nos régions un sport très pratiqué.

Un regard dans la chapelle qui est sous le clocher. Elle fut jadis dédiée au *Bon Pasteur*, puis au XIX^e consacrée à la dévotion au *Sacré Cœur de*



Cliché Studio ALLIX, Sens.

*Chasuble de Saint-Martin
Orfroi du XVI^e.*



Cliché Studio ALLIX - Sens.

*Charles Huré,
principal du Collège Boncourt
(1638-1717)*

Entrée de cave, rue Beaumont.



Escalier d'une cour de ferme.



*L'eau potable
tirée du puits à treuil.*



Cuisson du pain dans le four domestique



*Devant le four
à chaux :
Transport
des récoltes
à la brouette.*



Le dernier sabotier de Champign



La batteuse à vapeur.

Jésus. Le vitrail, posé en 1858 par le curé Adam, montre la fameuse apparition à sainte Marguerite-Marie, à Paray-le-Monial. Quant au grand tableau représentant le Sacré-Cœur, placé d'abord au mur du fond de cette chapelle, il fut reporté au dessus de la porte d'entrée de l'église, où il est encore, lorsqu'en 1916 l'abbé Gamard transforma toute cette chapelle en grotte de Lourdes. L'abbé Besançon, en 1950, installa en ce lieu le culte de *saint Joseph* et l'abbé André fit faire en 1963 l'autel actuel en pierre que consacra le R.R.P. Abbé de la Pierre-qui-Vire.

Rendons-nous maintenant dans le bas-côté nord. Nous y retrouvons sur les vitraux l'image de trois autres saints.

Sainte Barbe, avec la tour où son père la séquestra, était invoquée contre la foudre, l'incendie, la male mort et les invasions de sauterelles. Elle patronnait les pompiers, les arquebusiers, les carriers, les architectes, les maçons, etc.

Saint Jean-Baptiste est bien à sa place au dessus des fonts baptismaux.

Ceux-ci sont tout-à-fait dignes de retenir l'attention. Sur un podium entouré d'une délicate balustrade (on remarque la même disposition à Courlon), une cuve de bois sculpté est surmontée d'une sorte de baldaquin formé de quatre tiges de fer recourbées, soutenant au sommet un globe surmonté d'une croix. Quant à la piscine, *chresmée* le 10 avril 1606, elle a reçu un décor sculpté et peint propre à évoquer les eaux qu'elle contient : roseaux, nénuphars en fleurs et autres plantes aquatiques où se cachent des grenouilles et une poule d'eau. Cet ensemble d'art rustique est de qualité.

Tout à côté on remarquera, encastré dans le mur, un fragment d'une dalle funéraire du XIII^e ou XIV^e.

Au-dessus de la porte latérale fut placé, après la guerre de 14-18, l'ancien tableau obituaire, au cadre sculpté et orné de motifs macabres, qui se trouvait à la place occupée actuellement par le tableau du Sacré-Cœur. On y lisait alors les noms des défunts que la loi de Séparation avait spoliés de leurs fondations pieuses. Aujourd'hui il porte les noms des 54 enfants de Champigny morts pour la France pendant les deux grandes guerres du siècle. On peut lire ces mêmes noms sur le monument élevé par la commune à leur souvenir sur la place de l'église et inauguré le 14 juillet 1922.

Les trois travées de ce bas-côté sont elles aussi construites sur plan carré, mais les arcs y sont en tiers point. La clef de voûte de la première travée s'orne d'un pendentif sculpté où l'on relève des traces de polychromie et où l'on voit des animaux fantastiques enlacés. Les deux autres pendentifs portent un écusson. Sur l'un d'eux, une inscription se lit mainte-

nant difficilement : TISSIER M GARNIER MAR... MLC... VI. Michel Tissier ayant été curé de Champigny de 1657 à 1682, il est possible qu'il ait eu à refaire ces voûtes au XVII^e.

Saint Hubert occupe le dernier vitrail de cette partie de l'église. Avant d'être évêque de Maëstricht et de Liège, grand chasseur, il s'était converti à la vue d'un cerf qui portait un crucifix dans ses ramures et l'interpella. Se rendant à Rome il traversa nos régions et demeura quelques mois à l'Abbaye de Sainte-Colombe (4), près de Sens. Ayant reçu du Ciel, selon la légende, une étoile pour combattre la rage, il est devenu un saint guérisseur, invoqué contre la morsure des chiens enragés et aussi celle des serpents venimeux.

La chapelle du transept gauche réserve des surprises. C'est en effet la partie de l'église la plus riche et la plus curieuse.

A commencer par ces colonnes torsées qui en ouvrent l'accès et qu'on retrouve en plusieurs endroits dans cette partie de l'église. Mais plutôt que de vraies colonnes torsées, telles que celles que l'on voit dans l'église Sainte-Croix de Provins, de l'ancien diocèse de Sens, et qui datent aussi de 1519, il s'agit ici simplement de moulures, dites tores ou boudins, qui tournent en spirale autour de piliers engagés.

Etonnants aussi, sur la droite, ces deux piliers qui soutiennent le grand arc ouvrant sur le chœur de l'église. Ils ont été transformés en niches géminées, avec socles et dais finement sculptés dans le goût en vogue à la fin du XV^e et au début du XVI^e : l'art gothique flamboyant. Dans les niches du pilier de droite, deux statues polychromes d'art populaire : *Saint Vincent* et *Sainte Anne*, éducatrice de sa fille Marie. Celles du pilier de gauche — quatre, sur deux étages — sont vides.

Quant à la voûte, en forme d'étoile à quatre branches, c'est un très bel exemple de voûte à liernes. Au croisement des nervures, cinq pendentifs, avec écussons vierges destinés à recevoir les armoiries des seigneurs.

Mais ce qui suscite le plus l'admiration c'est cette grande verrière flamboyante que nous avons vue de l'extérieur. De ses vitraux du XVI^e, malgré la réparation qu'en fit faire sous l'Empire le marquis de Balincourt, il ne reste malheureusement plus rien. En 1864, en effet, la fabrique décida de les remplacer et confia le travail à Foulquier, de Toucy, qui cuisait ses verres dans le four du presbytère. Mais ils furent jugés si laids (voir les deux Saint-Martin du sanctuaire qui sont de la même... cuisson !) que le curé Ragot leur substitua ceux-ci en 1899, œuvre de Verminet de Reims, d'une harmonie plus douce et d'un dessin plus fin.

Dans la rosace, parmi les motifs floraux, figurent quelques symboles

mariaux empruntés aux litanies de la Vierge. Dans les lancettes du registre inférieur est racontée l'histoire du Salut : Adam et Eve chassés du Paradis, au centre la Vierge et l'Enfant, à droite la Nativité et la Crucifixion. Dans la partie basse se lisent les armoiries des seigneurs de Champigny. Au centre le blason des *Testu de Balincourt* : « d'or à trois lions léopardés de sable, lampassés et armés de gueules, passant l'un sur l'autre, celui du milieu contourné », entouré du collier du Saint-Esprit et surmonté de la couronne comtale. De part et d'autre, les armoiries des *de Bernard* : « écartelé de sable et d'argent à 4 rocs d'échiquier de l'un en l'autre, sur le tout d'azur à une fleur de lys d'or ». Puis, aux deux extrémités le blason de Dlle *Anne Legoux*, femme d'Etienne Bernard, « coupé en 1^{er} comme ci-contre et au 2^e à la croix patée d'argent ».

Le grand rétable en stuc, consacré au *triomphe de la Sainte Croix*, est d'un style un peu postérieur à tout ce qu'on a vu précédemment dans cette chapelle. Avec ses deux colonnes aux chapiteaux composites, ses piliers plats ornementés, son double entablement, son fronton triangulaire au centre duquel est représenté Dieu le Père tenant le globe terrestre en sa main, il n'a plus rien du gothique flamboyant, mais se réfère au style de la Renaissance qui prévalut en France sous François-I^{er} à partir de 1520.

Au centre de la partie haute de ce rétable, se dresse une grande croix à laquelle est appuyée une échelle ; au sommet de cette croix, l'inscription I. N. R. I. est surmontée de la couronne d'épines qui ressemble à un nid et sur laquelle la colombe du Saint-Esprit déploie ses ailes. De chaque côté, deux anges de la Passion. La présence d'une statue de l'*Immaculée Conception* là où l'on attendrait plutôt une belle *Piéta* et le thème iconographique du nouveau vitrail montrent que cette chapelle de la Sainte-Croix est maintenant consacrée au culte de la Sainte Vierge.

C'est Etienne Bernard et sa femme Anne Legoux qui fondèrent ici, en 1519, une chapelle en l'honneur de la Sainte-Croix et bâtirent cette aile « à costé sénestre de l'église paroissiale de Champigny » pour y abriter l'autel, contribuant ainsi au relèvement de l'église détruite pendant les guerres. Une fois réglées les difficultés de succession, leur fils Jacques de Bernard ratifia, le 14 avril 1542, cette fondation en exécution des volontés de ses père et mère et « dans l'édifice de la chapelle fait de neuf à leurs dépens » (5). Le rétable, plus tardif, pourrait être son œuvre propre.

La fondation d'une *chapelle* dans une église comportait une rente destinée au chapelain qui assurerait le service religieux. Cette rente, de 10 livres tournois, fut constituée par le don de terres et de prés. Au chapelain furent aussi octroyées « toutes les dîmes, tant gros que menus, qui sont des appartenances de la terre et seigneurie de Malvoisine ». Le tout

constituera en 1791 — le sieur Michel, curé de Villeneuve-la-Guyard, ayant pris à bail les terres de cette chapelle et les droits de dîmes — un revenu de 337 livres 10 sols (6). Cette chapelle était dite « fondée en patron laïc » c'est-à-dire que la nomination du chapelain, perpétuel, était « à la collation et sur la présentation du Seigneur de Champigny à toujours ». En fait le titulaire fut souvent le curé. Il lui incombait de célébrer deux messes perpétuelles chaque semaine : une le vendredi « qui sera de la Sainte Croix et pour les trépassés », l'autre le dimanche et qui sera de l'office propre. Il devait aussi à la fin de la messe chanter le *Requiem* « au lieu où est inhumée ladite feue Legoux », et le *Libera* avec versets et oraison, le *De profundis* étant chanté à l'offertoire.

Par ailleurs les seigneurs fournissaient le pain et le vin qui s'offraient le lendemain de la fête de Saint-Martin et étaient distribués aux pauvres aussitôt après la messe. Dans cette chapelle les châtelains prenaient place pour assister aux offices ; ils y disposaient d'un « magnifique banc seigneurial » qui fut détruit en 1793, comme furent bûchées leurs armoiries au bas des piliers du rétable. Ils y avaient aussi leur tombeau, en marbre noir de pierre de Tournay, confectionné en 1534, à la demande de Jehan et Claude de Bernard, par le sieur Legoult, marchand tombier demeurant à Paris (7).

Le chœur de l'église, où nous pénétrons pour achever la visite, a reçu une voûte d'arêtes. Il est largement ouvert sur le transept gauche, chapelle de la Vierge, mais par contre ne communique avec la chapelle qui est sous le clocher que par une arcature de cinq mètres où l'orgue a tout juste pris place.

Au petit orgue-harmonium acheté en 1846, on fit succéder en 1862 un orgue de 7 jeux, tout semblable à celui de Vinneuf. C'était l'œuvre d'un certain abbé Clergeau, chanoine de Sens, demeurant à Paris, qui exécuta la commande pour 2 590 F. Cet instrument fut placé sur une tribune élevée au-dessus de la porte d'entrée et à laquelle on accédait par un escalier partant du porche. C'est le curé Gamard, excellent musicien, qui en 1916 le descendit de la tribune et le dota d'une console et d'un pédalier de sa confection, ainsi que d'une soufflerie électrique. Cet orgue fut restauré et enrichi de jeux nouveaux en 1964.

Près de l'orgue, accrochée au mur dans un beau cadre Empire sculpté, une grande toile, copie de la partie supérieure du célèbre tableau de Raphaël : *la Transfiguration*.

Le chœur avait été d'abord, à une certaine époque, séparé de la nef par une grille simple, « basse et sans grâce ». En 1851 la fabrique la

fit orner de losanges et demi-cercles entremêlés, « le tout bien fait, bien poli, bien ajusté » ; puis fit confectionner deux autres grilles semblables à celle-ci pour fermer le chœur sur les deux autres côtés. Devenues gênantes pour le culte, ces grilles furent naguère retirées. Il en reste deux témoins de chaque côté de l'orgue.

Quatre des nervures de la voûte du sanctuaire retombent sur des dais sculptés abritant quatre statues. Les deux du centre, en plâtre, représentent *Saint Pierre* et *Saint Paul* ; celles de droite et de gauche, en bois polychrome et reposant sur des socles en bois sculpté, sont celles de deux évêques bénissant, vraisemblablement tous deux de *Saint Martin*. Patron des soldats à cause de son premier état, des drapiers à cause de son manteau partagé avec un pauvre, et des cabaretiers dont l'enseigne était souvent : « Au grand Saint Martin », c'est un des saints les plus populaires. En France 500 villages et 4 000 églises portent son nom. Dans l'Yonne, où ses reliques fuyant les Normands trouvèrent refuge, 50 paroisses sont sous son patronage. Patron de la paroisse, il est également ici titulaire de l'église.

On sait que l'apôtre des Gaules, saint Martin, détruisit dans les campagnes l'idolâtrie qui y régnait, et cela en substituant au culte payen des pratiques chrétiennes. Or il y a à Champigny, dans la plaine, derrière la gare, un lieu-dit *La Fontaine Saint Martin*. Cette fontaine fut-elle jadis objet d'un culte des eaux comme on le prétend ? (8). Serait-ce à l'occasion de la christianisation de ce culte payen que saint Martin devint patron de la paroisse qui se constitua alors ? On dit aussi — mais on le dit de tant de ces fontaines — qu'une fois par an, au cours d'un pèlerinage à cette source, on jetait dans le bassin des épingles dont le tournoisement dans les eaux permettait aux jeunes filles en mal de mari de pronostiquer leur avenir.

C'est encore le saint patron que l'on voit représenté dans les trois grandes baies cintrées et à chanfreins du chevet. Le vitrail du centre fut offert par M. Dijols à la fin du XIX^e. Au registre du bas, le saint ressuscite un enfant mort ; au-dessus, il meurt assisté du donateur et du curé Adam ; dans le haut il triomphe, avec ses emblèmes : le soleil rayonnant et le manteau, tenu par des anges, qu'il donna au Christ en la personne du pauvre.

Devant la grande croix d'art populaire, qui avait sa place dans la nef, face à la chaire, un nouvel autel remplace le précédent qui était de ce style néogothique à la mode dans nos églises au siècle dernier. En granit du Morvan, matériau assez insolite ici, et œuvre du sculpteur Marc Hénard, il fut consacré en 1961 par Mgr Lamy, archevêque de Sens.

On peut voir encore sur les murs, à l'intérieur et à l'extérieur de

l'église, les traces d'une *litre*, cette bande noire que l'on peignait au décès d'un seigneur, avec ses armoiries, et qui manifestait les droits seigneuriaux sur l'église.

L'église de Champigny a été inscrite en 1907 sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Aujourd'hui

La vie d'un village s'enracine profondément dans son histoire comme dans un sol nourricier. Son présent s'explique par son passé et conditionne à son tour son avenir.

Rien, nous l'avons vu, n'est survenu à Champigny qui signale ce modeste village à la Grande Histoire. Simplement des hommes, nos aïeux, depuis des siècles ont vécu et travaillé ici. De leurs efforts communs s'est dégagée une continuité de progrès dans leur vie paroissiale, communale, civique, économique. Les lignes de force qui se dégagent de cette histoire sont des gages pris sur l'avenir. Mais comment celles-ci, sous la pression des événements du siècle, vont-elles s'harmoniser entre elles en fidélité au passé ? Vers quel avenir vont-elles être orientées ?

C'est ce qu'une étude du présent devrait nous aider à prévoir.

Champigny-sur-Yonne reste toujours ce village qui groupe ses maisons — le bourg, comme son principal hameau La Chapelle-Beaumont — au bord de la vallée, jusqu'à mi-hauteur des coteaux.

Le climat non plus n'a pas changé. Il est celui du Bassin parisien : maritime légèrement atténué. La température moyenne est celle de la France : 11°, et proche de la plus élevée du département : 12°. La pluviosité est une des plus faibles de l'Yonne : 600 à 650 mm par an, et les variations de température sont peu considérables. Le vent dominant est le vent d'ouest. Le ciel conserve ordinairement la délicate luminosité de celui, tant célébré, de l'Ile-de-France. Quant aux orages, la région ne connaît guère que ceux qui lui arrivent en fin de course du midi. Encore sont-ils d'ordinaire partagés et écartés, dit-on ici, par les bois et la rivière.

La grâce de ce climat reste donc toujours favorable au groupement humain installé en ces lieux.

Par ailleurs, le génie des hommes a accru sa chance en faisant passer sur le territoire qu'il occupe une double artère vitale : la route nationale et la voie ferrée qui le relie à la Capitale et à la Bourgogne. Semblablement des routes départementales et le pont sur l'Yonne facilitent ses relations avec le Gâtinais et les pays de la Loire d'un côté, de l'autre avec la Haute-Seine et la Haute-Marne.

Tous ces éléments favorables expliquent déjà les nouveaux progrès de la POPULATION de Champigny.

Contrairement à ce qui a lieu à Courlon et à Vinneuf, où toute la population est concentrée au bourg — sauf rares fermes écartées — mais comme pour d'autres villages voisins, dans une plus forte proportion toutefois ici, la population de Champigny s'égaille encore en plusieurs hameaux : La Chapelle et Beaumont, qui ne font plus qu'un seul groupement, Chapitre, la Tuilerie et, rejoints maintenant au centre, la Ruelle et le Vau.

C'est au bourg et à la Tuilerie que se font surtout les constructions de maisons nouvelles. Au bourg, elles se sont d'abord alignées le long de la route nationale, en direction de Paris, puis le long de la route de Chaumont et de la ruelle de Chaumont, celle-ci en passe de devenir une route nouvelle. A l'intérieur du village, elles occupent aussi les espaces laissés libres, comme dans le haut de la ruelle à Mathias et dans la ruelle à Jean Piquet. Le hameau de la Tuilerie devient le lieu d'élection des maisonnettes en pré-fabriqués à l'usage des amateurs de week-end à la campagne, près d'une rivière.

Contrairement aussi à ce qui se passe dans la plupart des localités rurales de l'Yonne assez éloignées d'un centre urbain, comme Chaumont, Vinneuf, Villemanoches, la population de Champigny continue la légère remontée amorcée en 1955, date à laquelle elle avait atteint son point le plus bas. Nous verrons plus loin que l'exode rural s'est trouvé ici d'une part ralenti par l'emploi d'une main d'œuvre locale, due à l'implantation d'usines à Champigny et aux environs immédiats — Villeneuve-la-Guyard, Villeblevin, Chaumont, Pont — et d'autre part compensé par l'apport extérieur des étrangers et des résidences secondaires.

Au dernier recensement (1968), le chiffre de la population atteignait 1167, ce qui représente 0,40 % de celle du département, lequel comptait alors 283 376 habitants répartis sur 746 064 hectares. La densité de la population sur le territoire de Champigny — évalué d'après les matrices du cadastre de 1924 à 2 026 ha 22 a 76 ca — est donc de 57,5 habitants au km², pour 45 dans tout le canton de Pont et 37,9 dans tout le département — celle de la France étant de 91.

D'après le fichier électoral établi en 1946, l'origine des habitants se présentait ainsi : au total : 839 électeurs et électrices ; nés dans l'Yonne : 441 (dont 240 à Champigny même) ; nés à Paris : 115 ; nés dans le département : 226 ; nés à l'étranger : 7. Toutes les régions de France y étaient représentées, sauf le sud-est avec la Côte méditerranéenne. La plupart des habitants nés dans les divers départements avaient vécu à Paris.

Pour ce qui est des étrangers non naturalisés, 70 sont employés en 1970 à Champigny, soit dans l'usine Dubois, soit dans l'entreprise commerciale Massicard, soit au Château. Ce sont par ordre numérique décroissant : des polonais, des espagnols, des italiens, des portugais, des yougoslaves, des grecs.

La population active compte : des exploitants agricoles, des artisans, des commerçants, des ouvriers d'usine. Dans le bourg : un curé résidant, un médecin, un pharmacien.

Les retraités, originaires du pays ou non, viennent volontiers établir ici leur dernière résidence. Leur nombre accroît la moyenne d'âge de la population.

La pyramide des âges s'établissait en 1968, grosso modo, de la façon suivante : de 0 à 20 ans : 28 % ; de 20 à 65 ans : 53 % ; au dessus de 65 ans : 19 %.

L'activité fondamentale du pays reste encore essentiellement agricole. La majeure partie du territoire — soit, on le verra, 1 219 hectares — consiste en terres labourables dont quelques-unes sont parmi les plus riches du département.

Le remembrement des terres a, en outre, favorisé la culture intensive avec l'emploi de plus en plus judicieux des engrais, des amendements, et surtout l'utilisation de plus en plus poussée d'un matériel agricole perfectionné : tracteurs, tombereaux à benne basculante, machines élévatrices, moissonneuses-batteuses, silos à grains, etc.

Par contre, les productions fermières sont de plus en plus réduites et l'élevage du bétail tend à disparaître. On ne dénombrait plus à Champigny, en 1968, que 5 étables de vaches laitières, 3 au bourg, 2 à La Chapelle. Aussi la production laitière et celle de la viande sont-elles en baisse constante.

Le nombre des exploitations va aussi en diminuant et tout laisse craindre que quelques-unes encore ne disparaissent prochainement. On en comptait 25 en 1969, dont voici le classement par ordre décroissant d'importance :

4 exploitations de plus de 100 hectares, dont une spécialisée (Massicard),

12 exploitations de 50 à 100 hectares,
 8 exploitations de 20 à 50 hectares,
 1 exploitation de 5 à 10 hectares.

Les bâtiments de ces exploitations sont en bon état et l'habitat, où tout est propre et mis au goût du jour, s'est modernisé.

On reconnaît encore facilement la disposition typique de la ferme ancienne : la grande porte cochère en bois ouvrant sur la rue, la cour intérieure carrée, formée par la maison d'habitation, l'étable et les granges ; dans un angle ou au centre le fumier, dans un autre angle l'escalier de pierre montant au grenier. Par derrière ce quadrilatère, un enclos pour les bêtes et les meules de paille ou des hangars, un bout de potager ou de verger. Peu ou pas de fenêtres donnant sur la rue. Pas d'étag.

Les plus petites exploitations sont-elles condamnées à disparaître fatalement au profit de quelques grandes fermes ? Une association de culture, déjà commencée, pourra-t-elle empêcher cette excessive concentration ? Ou bien va-t-on fatalement vers la socialisation, voire la nationalisation de l'agriculture ? Une adaptation aux exigences nouvelles de l'économie agricole européenne ne pourrait-elle pas redonner encore ses chances à la petite ou moyenne exploitation familiale ?

Une telle reconversion reste possible. Le tableau suivant et le commentaire auquel il donnera lieu vont montrer dans quel sens elle se trouve déjà orientée.

*Répartition des cultures et superficies indiquées
 par les différents cadastres (en hectares et ares)*

	1 8 1 6	1 9 1 1	1 9 2 4	1 9 6 3
Terres labourables	981,75	1 291,77	1 288,22	1 219,52
Vignes	295,96	32,92	47	21,77
Chenevières	9,68	0	0	0
Prés	171,51	?	12,86	3,77
Pâtures	7,89	0	0	0
Bois	459,29	572,11	587,95	639,16
Plantations	23,22	33,45	30,78	32,12
Friches	37,94	4,60	1,31	0,17
Jardins	11,38	21,14	26,68	22,78
Vergers	3,57	?	0,54	9,93
Parcs	?	7,93	9,32	8,73
Chemin de fer (3 ^e et 4 ^e voies)		25,10	20,50	29,33

L'augmentation des *terres labourables*, de 1816 à 1911, correspond surtout à la disparition des prés et des pâtures et un peu de la vigne. Depuis 1911 leur superficie est demeurée constante.

La chute verticale du *vignoble* a pour cause sa destruction par le phylloxéra. Sa reconstitution fut empêchée par la concurrence des vins du Midi et d'Algérie et par la perte du marché de Paris. Elle resta liée à la consommation familiale. Une nouvelle chute s'est produite récemment lorsque les vins du commerce firent prime jusque sur les tables paysannes.

Les *chênevières* étaient passées de 3 arpents en 1776, à 9,68 hectares au début de XIX^e. La culture du chanvre donnait lieu à une petite industrie artisanale locale, puisqu'en 1776 on comptait au pays, en plus d'un drapier et de deux veloutiers, deux tisserands, J. Fr. Demonperreux et Jean Higo. Quand fut abandonnée cette activité, les chênevières furent converties en jardins ; d'ailleurs sur le cadastre elles figurent comme ceux-ci en petites parcelles, attenantes aux maisons d'habitation.

La disparition des *prés* et des *pâtures* correspond au développement des prairies artificielles enregistrées comme terres labourables. Actuellement les prairies artificielles elles-mêmes, du fait qu'il n'y a plus de bétail, ont à peu près disparu, au bénéfice de la culture du maïs, devenue très importante.

La surface des *bois* s'est accrue, de 1820 à 1911, par suite de l'ameusement des friches, et de l'empiètement de la végétation sur les vignes contiguës. Le nouvel accroissement, de 1924 à 1963, est la conséquence de la politique de reboisement. Les plantations nouvelles se font maintenant surtout en épicéas, pour l'industrie de la pâte à papier, car les taillis seuls sont encore coupés pour le chauffage familial et local et l'exploitation du chêne et autres bois de qualité ne se fait que temporairement par quelque entreprise forestière.

La superficie des *plantations de peupliers* reste constante, c'est que certaines parcelles de terrain, près de la rivière et dans son ancien lit, ont vocation naturelle pour cela. On a souvent vu, près du pont, des scieries débitant ce bois en planches.

L'importance des *friches* en 1816 est liée au fait que, situées à l'orée des bois, elles avaient servi de garennes et de réserves de chasse pour le seigneur. On peut remarquer que la disparition des vignes n'a pas entraîné le développement des friches.

L'augmentation de la superficie des *jardins* provient de la disparition des chênevières. Depuis lors, cette superficie demeure constante.

Par contre l'accroissement de celle des *vergers*, de 1924 à 1963, est considérable. Il est dû à la création du verger industriel Blanc, qui fut de

courte durée, puisqu'il fut arraché il y a 3 ans par suite de la mévente des pommes ; dû également à l'importance prise par les vergers familiaux après la guerre de 1939-45 et à l'extension des habitations secondaires.

Tout cela permet de se rendre compte dans quel sens s'est modifiée, et assez rapidement, la vie économique du village. Au siècle dernier encore chaque famille pouvait espérer pourvoir, par sa récolte personnelle, à presque tous ses besoins essentiels. Les vignes fournissaient la boisson, les noyers, nombreux, donnaient l'huile, on trouvait les œufs dans la basse-cour, la vache au pré donnait son lait dont on faisait le beurre et le fromage, de quelques petits champs on tirait des pommes de terre et des haricots pour toute l'année et du jardin quelques légumes, choux et pois ; le foin, abondant et de qualité, ne nourrissait pas seulement les chevaux de Paris mais ceux avec lesquels on travaillait aux champs ; enfin le chanvre, qu'on teillait et filait à la veillée et dont on tissait son linge, poussait dans les jardins.

Ce stade est entièrement dépassé. Les commerçants offrent maintenant tous ces produits, ce qui rend leurs clients disponibles pour d'autres tâches que naguère. Aujourd'hui toute l'activité des fermes modernisées se concentre sur les produits alimentaires de base répondant aux besoins d'une économie nationale, voire déjà européenne et bientôt mondiale. Pour l'essentiel : blé, orge, maïs, betterave à sucre, colza.

C'est à cette évolution qu'il faut attribuer aussi la disparition des deux anciennes foires de Saint-Martin d'été et d'hiver, à caractère commercial et agricole. Elles n'ont été remplacées que par de médiocres fêtes foraines, les transactions et achats importants se faisant désormais à Sens, à la foire annuelle du 1^{er} mai et au marché du lundi.

En plus de l'éventail habituel dans un village des boutiques consacrées au petit commerce et en plus du marché modeste qui se tient le mardi et le samedi sur la place de la mairie, l'appareil commercial de Champigny se distingue par l'élevage du mouton, pratiqué à une grande échelle par la maison *Massicard*.

L'activité de M. Massicard est assez complexe. Il élève des bêtes — moutons et béliers — dans ses fermes, négocie avec divers pays étrangers l'apport de nouveaux sujets, commercialise ensuite ses bêtes soit par vente directe aux agriculteurs de la région, soit par l'approvisionnement périodique des abattoirs de La Villette. Cet approvisionnement est assuré par camions, spécialement agencés à cet usage, ou par voie ferrée, trois wagons en moyenne étant ainsi chargés chaque semaine en gare de Champigny. L'exploitation utilise 25 personnes, dont les 2/3 environ sont de nationalité étrangère.

Champigny n'a connu dans le passé que des industries de type artisanal, exploitant les ressources naturelles locales : celles de la chaux, de la brique, du charbon de bois. Aujourd'hui chaque village recherche comme un bien-fait des dieux l'implantation d'une usine, même modeste. C'est pour lui une nouvelle source de richesse, la fixation assurée et même l'accroissement de sa population, pour tous un regain d'activité et de vie. Champigny a trouvé la sienne depuis 1938 avec les *Etablissements Dubois*.

Cette usine emploie 350 ouvriers environ. Cette main d'œuvre, masculine dans la proportion des 2/3, et donc féminine pour le 1/3, est recrutée dans la population de Champigny pour les 2/3 de son effectif. 35 étrangers y ont un emploi. Le transport des ouvriers venant des communes environnantes est assuré par un car partant de Sens, par deux cars-Peugeot et trois estafettes ramassant sur leur passage ceux qui viennent de villages du Gâtinais : Villethierry, Dollot, Saint-Sérotin, Saint-Valérien, etc. Dans la vallée, Misy, Vinneuf, Courlon fournissent aussi du personnel.

Les activités de cette entreprise sont multiples : fonderie sous pression, découpage, emboutissage, estampage, matriçage du laiton, revêtement de métaux. Une chaîne de nickelage fut mise en place en 1963, suivie peu après d'une autre chaîne de zingage. Phosphatation et vernissage entrent aussi dans ces chaînes à fonctionnement automatique.

Moins intéressée maintenant par la quincaillerie, l'usine se consacre surtout à la fabrication des serrures, fermetures et autres articles pour l'équipement des autos et camions de grandes firmes : Renault, Peugeot, Simca, Saviem, Berliet. Plusieurs pièces ont fait l'objet d'un brevet Dubois.

Une annexe à l'entrée de La Chapelle fonctionne depuis 1969, réservée à la fabrication des articles à base de tôle. L'usine du centre conserve les ateliers d'outillage et de fabrication à base de métaux fondus, ainsi que les locaux administratifs. Une extension de l'annexe, intéressant une surface de 2 000 m², est prévue pour 1971-72.

Pour le logement du personnel, l'entreprise a acheté des terrains, l'un dans le haut de la ruelle à Mathias, où les pavillons qu'elle a fait construire sont loués, l'autre au lieu-dit la Maladerie, en accession à la propriété.

En plus de ce gage considérable déjà pris sur l'avenir par le biais de l'industrie, Champigny voit s'offrir à lui une autre chance de renouveau avec les *résidences secondaires*.

Sur 637 immeubles existant dans la commune en 1970, on compte 215 résidences secondaires, ce qui donne le pourcentage assez élevé de 33,7 %. La moyenne icaunaise était en 1968 de 18 à 20 % et plaçait le département

au 3^e rang en ce qui concerne ces résidences secondaires dont le nombre était évalué en France, à la même date, à 1 160 000.

Il s'agit de Parisiens qui, jusque dans un rayon de 180 km, cherchent une maison à la campagne pour y passer les week-ends. Rarement y passent-ils maintenant leurs vacances. Il leur faut aller plus loin et se dépayser davantage.

« Sur le penchant d'une agréable colline », selon le vœu de Rousseau, les uns ont aménagé, parfois avec goût, une vieille maison qui menaçait ruine, les autres ont construit une maison neuve, avec tout le confort, ou bien se contentent plus modestement d'un pré-fabriqués. Tous aiment s'entourer d'un petit jardin, tous recherchent avant toute chose le silence, l'air pur, le calme, pour un repos réparateur.

Ils peuvent trouver cela aussi dans des promenades à travers champs, dans les bois — ceux du moins dont l'accès est permis — et au bord de la rivière. Un avocat humaniste avait jadis fait inscrire à l'entrée de sa maison, sise au bord de l'eau, « *Icauna me reficit* » = « l'Yonne me retape ». S'ils veulent goûter aux plaisirs de la plage, celle toute proche de Courlon s'efforcera de les leur procurer. La pêche, fautive, hélas ! de poissons, n'est plus guère attirante. Peut-être le grand plan d'eau créé par la sablière, en face de la Tuilerie, et ouvert sur la rivière en aval du pont, sera-t-il aménagé pour agrémenter leurs loisirs en leur offrant la possibilité de pratiquer des sports nautiques.

Sans doute, quelles que soient la paix et la détente qu'il promet, le cadre de la nature n'est pas à Champigny d'un pittoresque particulier et le seul monument public à visiter, l'église, offre un intérêt réel mais limité.

Les amateurs de tourisme et d'art peuvent toutefois satisfaire leur goût en visitant dans les environs immédiats les églises de Pont-sur-Yonne, de Michery, de Courlon, de Chaumont, les châteaux de Vallery, de Chaumont et surtout celui de Fleurigny, la perle du Sénonais. Ils peuvent aussi facilement atteindre Provins, citadelle moyenâgeuse, visiter Sens, Joigny, Auxerre, villes d'art riches d'un fier passé, et, en suivant la très belle vallée de la Cure, atteindre Avallon, ou les rochers du Saussois, et surtout contempler Vézelay, une des merveilles du monde. Sans négliger l'abbaye cistercienne de Pontigny, autre merveille. A moins qu'ils ne préfèrent descendre en Tonnerrois visiter les châteaux de Tanlay et d'Ancy-le-Franc, ou gagner la belle vallée du Loing, visiter Moret, cher à nos Impressionnistes, Fontainebleau et sa forêt de même formation géologique que les bois de Champigny.

Le village est facilement accessible aux Parisiens par la Nationale 5 et par le Chemin de fer qui opère, huit fois par jour, la jonction avec la

capitale en un peu plus d'une heure. Mais il faut bien voir que l'autoroute les invite maintenant à aller plus loin et que, si nos villages ne savent pas les retenir, ils répondront à ce dernier appel, pour une plus lointaine évacuation en des sites plus attirants.

De leur côté, au cours de ce siècle, les édiles n'ont pas ménagé leur peine pour procurer à leurs administrés les avantages d'une bonne gestion municipale, avec les maires successifs : MM. Brissot, Pichon, Cornu et Loyer.

Un nouveau cadastre a été réalisé en 1924 et un remembrement des terres fut opéré en 1953 entre les 16 000 parcelles existant en 1910. L'eau courante est dans toutes les maisons, ce qui a rendu inutiles ces puits profonds d'où l'on tirait au treuil une eau pourtant si fraîche. L'opération, en 1926, a coûté 565 143,36 F ; des améliorations ont été apportées dans la suite, notamment en 1964 par l'installation d'une station de pompage dans les alluvions de l'Yonne et en 1969 pour une amélioration du réseau de distribution d'eau. L'électricité est devenu aussi d'un usage général ; l'éclairage des rues a été, en 1968 et 69, modernisé. Quant au gaz de ville, il a trouvé moins de clients. Les voies communales, d'une longueur totale de 26 192 m, ont été refaites, goudronnées, et ainsi furent évacués la boue et les silex qui en faisaient naguère l'ornement. Des égouts ont été creusés — et tout récemment encore au Champ-Commun — pour canaliser les eaux de pluie et supprimer totalement les anciennes mares. Les écoles ont été agrandies ; 6 instituteurs et institutrices, dont 4 au bourg et 2 à La Chapelle, dispensent dans de bonnes conditions l'enseignement élémentaire à 150 enfants environ. Un terrain de sport vient d'être aménagé rue Serrée. Une salle polyvalente est en cours de construction. Le Bureau de Poste est dignement installé dans l'ancien presbytère. Le cimetière a été agrandi. L'église, propriété communale, reçoit les travaux d'entretien et de réfection nécessaires ; sa façade ouest a été restaurée en 1969 et dans son verdoyant entourage un square, avec bancs et massifs de fleurs, a été aménagé.

Les commerçants d'autre part font un louable effort pour moderniser leurs boutiques et les habitants pour rendre leurs maisons plus avenantes. Des fenêtres, sur des façades qui, traditionnellement, n'en comportaient pas — triste effet de l'impôt sur les portes et fenêtres ou du désir de s'enfermer chez soi — se sont ouvertes sur les rues. Les grandes portes cochères en bois, assez rébarbatives, ont cédé la place à des portes plus basses et plus légères, plus décoratives et laissant apercevoir une jolie cour intérieure, un perron fleuri. Les hauts murs derrière lesquels nos ancêtres se protégeaient, s'emprisonnaient, s'abaissent et même tombent. Les nouvelles maisons surtout ont donné cet exemple qui incite à montrer à

tous le bonheur qu'on trouve chez soi. De la beauté, de la joie, les fleurs aux balcons, aux fenêtres, devant les murs, sur les piliers des portes, partout, s'efforcent d'en distribuer à tous ceux qui passent. L'esprit change. Le moderne *urbanisme* contribue à ce changement.

Bien sûr tout n'est pas encore parfait à Champigny qui n'est pas le Paradis sur terre. A preuve ces trop nombreuses mises en garde sur les portes : « *Chien méchant* », ces effluves malodorantes de pulpe de betterave, ces traces du passage des moutons dans les rues, cette implantation anarchique dans les rues et sur les places de poteaux et pylônes de toute espèce, cette pétarade des machines agricoles et déjà l'encombrement de certaines rues par les autos en stationnement, etc.

Et puis, si de nouveaux propriétaires savent tirer le meilleur parti des vieilles maisons qu'ils transforment avec goût et conserver leur pittoresque original, d'autres par contre n'hésitent pas à démolir un vieux puits, un ancien four, un escalier de pierre, un porche en plein cintre, etc. ou à peindre de couleurs agressives, murs, portes, volets et grilles. Si des maisons neuves s'insèrent bien dans le décor naturel, s'harmonisent avec la couleur locale, que dire de quelques autres d'une affligeante prétention et d'un mauvais goût outrageant ?

Mais rien de tout cela n'est propre à Champigny. Et peut-être fera-t-on mieux demain.

Faire mieux demain : c'est ce à quoi nous sollicité la lecture de ces pages.

Saurons-nous découvrir les chances d'avenir qui s'offrent à notre communauté villageoise ? Choisir entre elles les valeurs les plus sûres ? Ou concilier celles mêmes qui sembleraient le plus difficilement conciliables : la petite propriété et la culture intensive, la culture et l'industrie, l'usine et la résidence secondaire ?

L'histoire a montré que la sagesse des anciens est venue à bout de problèmes aussi graves et leur énergie, de pires difficultés.

C'est une leçon de confiance, de prudence et d'audace qu'elle nous donne.

NOTES

Abbreviations :

- A.A. = Archives de l'Archevêché.
A.C. = Archives communales de Champigny-sur-Yonne.
A.N. = Archives nationales.
A.P. = Archives paroissiales de Champigny-sur-Yonne.
A.Y. = Archives de l'Yonne (Auxerre).
B.S.A.S. = Bulletin de la Société Archéologique de Sens (B.L.S.A.S. = Bulletin de liaison).
B.S.A.C.P. = Bulletin de la Société Archéologique et Culturelle de Pont-sur-Yonne.
B.S.S.Y. = Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne.
c.r. = compte rendu de communication.

AUX TEMPS DE LA PRÉHISTOIRE ET DE LA PROTOHISTOIRE

(1) Courtes notices sur Champigny-sur-Yonne dans : *Almanach historique de Sens*. Tarbé, 1773, p. 59. — *Annuaire de l'Yonne*, 1845. Victor PERIT : *Guide pittoresque dans le département de l'Yonne*, p. 118 à 123. — *Semaine religieuse de Sens et d'Auxerre*, 1888, p. 504.

(2) LAMBERT : *Souvenirs géologiques sur le Sénonais*, B.S.S.Y., t. 56 (1902). II p. 91, sq.

Augusta HURE : *Craie turonienne et sénonienne de l'Yonne. Tectonique du Sénonais*. B.S.S.Y. (1931), p. 137, sq.

(3) Augusta HURE : *Les dépôts stampiens de l'Yonne*. B.S.S.Y., t. 77 (1923), p. 3, sq. — J.-Y. PRAMPART : *Géologie de la région de Pont-sur-Yonne*. B.S.A.C.P. (1967), n° 3, fasc. I, p. 31 à 71.

(4) P. PARRUZOT : *Détection systématique des sites archéologiques de la Basse Vallée de l'Yonne par l'observation et la photographie aérienne*. 24^e Congrès national des Sociétés savantes. Secteur archéologique. Dijon, 1959, p. 35, sq.

(5) Augusta HURE : *Le Sénonais préhistorique*, 1921, passim. — J. COUDRAY : *Champigny-sur-Yonne : Notes de préhistoire*, man.

(6) P. PARRUZOT : *Les influences danubiennes dans le néolithique de la Basse Vallée de l'Yonne*. Communication au 28^e Congrès de l'Association Bourguignonne des Sociétés savantes, à Châtillon-sur-Seine, 1957. *Les Grahuches*, p. 31, sq. — H. CARRÉ : *Fouilles de Chaumont-sur-Yonne, de 1963 à 1966*. B.L.S.A.S. (1966), fasc. 10.

(7) B.L.S.A.S., 1963, 1^{re} série, fasc. 7. Séance du 4 juin 1963. Ce polissoir est en réalité sur le territoire de Villemoche.

(8) *Dictionnaire archéologique de la Gaule* et Ph. SALMON : *Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne. Epoque celtique*. B.S.S.Y., t. 31 (1877), p. 223.

(9) Augusta HURE : *Le Sénonais aux âges du bronze et du fer*, 1931, p. 77 à 83, fig. 133 et 142. — J.-Y. PRAMPART, H. CARRÉ, P. PARRUZOT : *Nouvelles découvertes et précisions sur les civilisations protohistoriques dans le Nord du département de l'Yonne*. Mémoire à l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon, t. 115 (1965), p. 141, sq.

(10) P. PARRUZOT : *A la recherche des gisements protohistoriques dans le nord du département de l'Yonne*. Revue archéologique de l'Est, t. XI (1960), p. 265, sq.

(11) Y. PRAMPART : *La civilisation du bronze et des champs d'urnes*. Gallia-Préhistoire II (1959), p. 99.

(12) H. CARRÉ : *Le Hallstâtien du Sénonais d'après les découvertes récentes*. Gallia, t. 12, fasc. 2 (1954), p. 523.

(13) P. PARRUZOT : *Les nécropoles de la Tène*. Gallia-Préhistoire, t. 14, fasc. 2 (1936), p. 312-3 pour les Grahuches, et t. 12, fasc. 2 (1954), p. 523, pour Villeneuve-la-Guyard. — Idem : *Précisions et faits nouveaux sur la civilisation de la Tène dans le nord de l'Yonne*. B.L.S.A.S., n° 6, juillet 1962.

- (14) R. LOUIS : *Champigny-sur-Yonne, la villa gallo-romaine*, de J. COUDRAY et P. PARRUZOT. *Giulia VI*, fasc. I (1948), p. 254.
- (15) R. LOUIS, *op. cit.*, p. 253 et J. COUDRAY, P. PARRUZOT : *Le cimetière mérovingien de la Pannetière à Champigny-sur-Yonne*. *Revue archéologique de l'Est*, t. IV, fasc. I (1953).
- (16) H. CARRÉ : *Le Néolithique et le Bronze à Vinneuf*, *Bulletin de la S.P.F.*, t. 64 (1967), n° 2.

AU COURS DU MOYEN-ÂGE

- (1) QUESVENS : *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens, Pouillé de Sens*, p. 74 et QUANTIN : *Cartulaire de Yonne*, t. II, p. LXVI.
- (2) A. CHALLE : *Les comtes de Sens*. *Annuaire de l'Yonne*, 1841, p. 165 et A.Y.G. 232.
- (3) Sur les des Barres : TARRÉ : *Recherches historiques sur le département de l'Yonne*, 1848. p. 250 et abbé TERRE : *Huit siècles de vie seigneuriale à Chaumont-sur-Yonne*, 19-18. Les prieurs de Barbier ont pris ce nom « à cause du seigneur à qui ils appartenaient, qui s'appelait Mgr des Barres ».
- (4) M. PROU : *Notice sur Guillaume des Barres, comte de Rochefort*. *BJS.A.S.*, t. 4 (1853), p. 129, sq.
- (5) C. VIVIEN : *Montbèon*. *B.S.S.Y.*, t. 41, p. 1 à 4 et TARRÉ : *Almanach historique de Sens*, 1908, p. 137.
- (6) A.N.J.J. 157, n° 44 — A.Y.E. 635, 636 et M. QUANTIN : *Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne*, p. 274, n° 573. Donne le texte en latin.
- (7) A.N. *Trésor des chartes*, Reg. 157, pièce 44.
- (8) A.N. *Recueil des ordonnances des rois de France*, t. 8, p. 514.
- (9) A.N. *Olim I*, f° 41, r°.
- (10) A.N. *Olim II*, f° 52, r°.
- (11) A.N.J.J. 170 et 131-132, n° 21. *Collection de Chastellux. Extrait du trésor des chartes*, au musée Leblanc-Duvernois, à Auxerre. Cf. PORÉE : *Inventaire de la Collection de Chastellux*. *B.S.S.Y.*, t. 57 (1903), p. 203, n° 359.
- (12) A.Y.E. 18, 5° liasse.
- (13) A.N.X. 2a 70 et 89 et PORÉE, *op. cit.*, t. 58 (1904), n° 738, 936.
- (14) A.N.X. 2a, 116, cf. PORÉE, *op. cit.*, t. 58. — Copie de la coutume de Lorris : A.Y.E. 18.
- (15) A.N.X. 2a 91, 93, 98, cf. PORÉE, *op. cit.*, n° 958, 993, 1002, 1011.
- (16) Le parchemin a été brûlé à Champigny le 20 brumaire, an II avec les autres titres de féodalité. A.C. *Inventaire des titres brûlés*, n° 13.
- (17) Sur les propriétés à Sens de Jacques du Croiset, de Jean LÉGOUX et d'Etienne BERNARD, cf. PORÉE : *Histoire des rues et des maisons de Sens*, 1920, *passim*.
- (18) A.Y.E. 17.
- (19) *Cartulaire Sénonais de Balthazar Taveau*, 1884, p. 156.
- (20) *Almanach de Sens* : 1763, 1764, 1795 et TARRÉ : *Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens*, 1838, p. 147, sq.
- (21) A.Y.E. 17.
- (22) PORÉE : *Histoire des rues de Sens*, *op. cit.*
- (23) LONGNON : *Pouillé de la Province de Sens*, IV, 9-65, et QUESVENS, *op. cit.*, p. 79.
- (24) On retrouve à Sens au XIV^e un Pierre Pœyen, maître à la Cour des Comptes du roi, conseiller du dauphin.
- (25) *Pouillé de Sens*, 1696, p. 105 et *Pouillé général*, p. 29. Le prieuré est cité dans : *Mélanges du Cartulaire de Cormery*. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. 12 et 13.
- (26) A.Y.G. 40, 185.
- (27) A.N.X. 2a et PORÉE : *Recueil de Chastellux*, *op. cit.* n° 1341.
- (28) A.Y.G. 627.
- (29) Vol. n° 55, p. 259.
- (30) A.M.
- (31) A.Y.E. 19 — A. ROGNON : *La terre de Champigny-sur-Yonne. Compléments se rapportant à La Chapelle, Beaumont et autres lieux*. *Tribune de l'Yonne*, 1^{er} mars 1938 et M. ROY : *Le ban et l'arrière-ban du diocèse de Sens*. *Passim*.
- (32) A.Y.E. 636.

- (33) A.N. Olim I, f° 41, r°.
 (34) A.Y.H. 129.
 (35) A.Y.H. 872.
 (36) A.Y.G. 1064, 1400.
 (37) A.Y.G. 742, 952.
 (38) A.Y.G. 1266 — Affirmations de baux, n° 77.
 (39) G. JULLIOT : *Doléances et tribulations d'un religieux du diocèse de Sens pendant l'invasion anglaise en 1358*. B.S.A.S., t. 8 (1863), p. 299 à 308.
 (40) Cité par l'abbé PISSIER, in *Brannay*, B.S.S.Y. (1932), p. 299.
 (41) G. JULLIOT : *Sens en 1436-1438. Exposé historique d'après les registres de comptes de Jehan Misée*. B.S.A.S., t. 10 (1872), p. 275 à 333.
 (42) H. BOUVIER : *Histoire de l'Assistance publique dans le département de l'Yonne jusqu'en 1789*. B.S.S.Y., t. 54 (1900). Les léproseries, p. 235. Ne cite pas celle de Champigny.
 (43) QUESVÈRES : *Pouillé*. — *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. I, p. 87. — A.Y.H. sup. t. IV, p. LVII. — *Bibl. Nat. ms. fr. II*, 709 et A.N.K.K. 9, passim.

AUX XVI^e, XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

- (1) Claude HATON : *Mémoires contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582 principalement dans la Champagne et la Brie*. Publiées par Fr. Bourquelot, 2 tomes, 1857.
 (2) A. CHALLE : *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans le département de l'Yonne*. B.S.S.Y., t. 17 et 18 (1863-1864).
 (3) Ed. FRANJOU : *La répression luthérienne à Sens en 1545*. C. r. in B(L.S.A.S. n° 6, mai 1962).
 (4) *Mémoires de Condé*, t. III, p. 433.
 (5) DE THOU : *Histoire de mon temps*. Livre XLII, p. 382 et Cl. HATON, *op. cit.*, p. 478.
 (6) Cl. HATON, *op. cit.*, p. 466.
 (7) MOISSET : *La Fronde dans le département de l'Yonne*, B.S.S.Y., t. 40 (1894), p. 71 sq. — TARRÉ : *Recherches historiques sur le département de l'Yonne (les Condé à Vallery)*, p. 449 à 465) et *Almanach de Sens*, 1785, p. 50-51.
 (8) Cité par abbé PISSIER, in *Brannay*, *op. cit.*, p. 302.
 (9) A.Y.B. 29.
 (10) Sur les de Bernard : Vicomte de la Frigeolière : *Généalogie de la maison de Bernard*, Angers, 1888. — Edgard de BALINCOURT : *Anne-Alexandrine de Bernard de Champigny, comtesse de Balincourt*, B.S.A.S., t. 24 (1909). — A.Y.B. 300, 314, 328, 331 ; E. 17, 18, 19 ; F. 380. — A.M. et A.Y.G. *Registres paroissiaux de Champigny*, passim, et *Registres paroissiaux de Brannay* (3 mai 1646, 20 nov. 1652), de Thorigny (9 fév. 1739), de Saint-Martin-sur-Oreuse (19 avril 1740), de Villeblevin (29 juin 1644, 23 avril 1647, 26 mai 1649), de Vinneuf (8 mai 1714), de Chaumont (21 avril 1667). — A. ROGNON : *Notes pour servir à l'histoire de la terre de Champigny-sur-Yonne*. Tribune de l'Yonne, 15 janvier 1938.
 (11) QUESVÈRES : *Pouillé de Sens*, t. I, p. 81.
 (12) A.Y.F., supp. 480.
 (13) A.Y.E. 18, 2^e liasse.
 (14) *Supplément au répertoire numérique de la Série B* (inventaire des procédures criminelles ressortissant au bailliage de Sens). B(S.A.S. (1943), n°s 15, 20, 28, 39, 54, 57, 62, 65, 91.
 (15) A.Y.E. 18, 3^e liasse.
 (16) *Arrêt d'homologation du partage des successions de M. le Marquis de Champigny père et de Mme son épouse*. *Bibl. de la S.A.S.*, D2 dossier n° 1 et P. MÉGNIEN : *La succession de Jacques II de Bernard*, communication à la S.A.S.
 (17) A.Y.E. 17 et 18.
 (18) A.Y.E. 18, 5^e liasse.
 (19) *Affirmations de baux*, n°s 167, 168, 178, 293.
 (20) A.Y.C. 231.
 (21) Fr. MOLARD : *Procès-verbaux de l'administration départementale de 1790 à 1800*, t. III, p. 155, L. 1, n° 21 et t. IV, p. 22, L. 1, n° 24.
 (22) A.Y.H. 874. Il s'agit de Guillaume Pélerin, Edme Rousier et Etienne Baudrier.
 (23) A.Y.G. 2561 et L. 34. — *Almanach de Sens*, 1773, p. 59.

- (24) Fr. MOLARD, *op. cit.*, t. III, p. 164, L. 1, n° 21.
- (25) A.A. — *Almanach de Sens*, 1773. — *Semaine Religieuse*, 1888, p. 504. — *Biographie universelle et moderne*, Sup. t. 67, p. 486. — Abbé F.-X. FELLER : *Dictionnaire historique*.
- (26) A.P.
- (27) M. QUANTIN : *Histoire de l'Instruction primaire avant 1790 dans les pays qui forment le département de l'Yonne*, Annuaire de l'Yonne, 1875, p. 50, et pièce justificative n° 10.
- (28) A.C. *Registres de catholicité*, 28 oct. 1736.
- (29) A.C. et double aux A.Y. sup. GG, 1 à 22, registres, 2362 feuillets.
- (30) Revue *Population*, 1962, n° 2, avril-juin, p. 297 à 326. — P. MÉGNIEN : *Quelques données démographiques sur la paroisse de Champigny-sur-Yonne au XVIII^e, c. r.* in B.L.S.A.S., mai 1963, 1^{re} série, fasc. 7.
- (31) Pour ce qui suit : Fr. MOLARD, *op. cit.*, t. I, p. 16 sq. et 139 sq. — A.Y.C. 231 et Ch. PORÉE : *Cahiers de doléances*, Notice sur Champigny, p. 143.
- (32) A.Y.L. 18.
- (33) Il s'agit des biens nationalisés. On a vu que le Chapitre de Sens possédait au XVIII^e 216 arpents de terres et bois à Champigny.
- (34) Biens des Chêrtreux : A.Y.H. t. III, 1^{re} partie, 872, 873, 874, 875, avec plan parcellaire des terres chargées de cens envers les chartreux et une vue sur le village.
- (35) A.Y.F. 330. *Censier de Champigny*. Cahier de 1785, 28 pages.
- (36) M. QUANTIN : *Excursion dans les anciens registres de catholicité*, B.S.S.Y., t. 40 (1886), p. 198.
- (37) A. C. *Minutes du rôle de la taille pour l'année 1788*.
- (38) Idem. — Fr. MOLARD, *op. cit.*, p. 16, sq. — Ch. PORÉE : *Cahiers de doléances*, *op. cit.* et A.Y.C. 234.

PENDANT LA RÉVOLUTION

Sources manuscrites principales : A.P. et A.C. : *Registres des délibérations du conseil municipal*, Le premier registre manque.

H. MONCEAUX : *La Révolution dans le département de l'Yonne. Essai bibliographique*. B.S.S.Y., t. 43 et 44 (1889-1890).

(1) Ch. PORÉE : *Cahiers de doléances du bailliage de Sens pour les Etats généraux de 1789*, Champigny, p. 145. Les députés du Tiers élus par l'Assemblée paroissiale pour la présentation de ce cahier, furent : André Haudebault, syndic, Pierre Tonnelier, Pierre Bouchet et Jacques Cornu, tous laboureurs.

(2) A.Y.L. 356.

(3) Fr. MOLARD : *Procès-verbaux*, t. VII, p. 271, L. 67, fol. 81.

(4) Ch. PORÉE : *Documents relatifs à la vente des biens nationaux vendus dans l'Yonne*, t. I, p. 173 à 199. — Annuaire de l'Yonne : *Table générale des biens nationaux vendus dans l'Yonne*, Champigny, 1893, p. 254, 255. — A.Y.Q. 35, 563, 1164.

(5) DE VATHAIRE DE GUERCHY : *Enquête sur les biens communaux dans le département de l'Yonne*, B.S.S.Y., t. 71 (1917), p. 1 à 85.

(6) Idem, p. 59. — Fr. MOLARD : *Procès-verbaux*, *op. cit.*, t. VI, p. 285, L. n° 45, fol. 25 à 31, n° 58 ; t. VII, p. 350, L. 68, fol. 142, 143 et A.Y.L. 892.

(7) Ch. PORÉE : *Procès-verbaux op. cit.*, t. II, p. 286, A.N.D. XIV, II, 768.

(8) A.N.D. idem.

(9) Edgard DE BALAINCOURT : *Anne-Alexandrine de Bernard*, *op. cit.*, B.S.S.A. (1857), p. 221.

(10) Duchesse D'ABRANTÈS : *Salons de Paris*, t. II, p. 257.

(11) *Insinuation des donations entre vifs*. Tribunal du district de Sens, f. 85 à 89, Bibl. mun. de Sens, — P. MÉGNIEN : *Le testament de la comtesse de Champigny en 1791*, c. r. in B.L.S.A.S. (1964), 2^e série, fasc. 8, p. 61.

(12) Sur l'abbé Veluard consulter, outre A.C. et A.P. : A.Y.L. 205, 688, 888, 892, 906, 1406, etc. — P. MÉGNIEN : *Le curé de Champigny sous la Révolution*, Société archéologique de Sens procès-verbal du 6 février 1951 et c. r. in Annales de Bourgogne par H. FORESTIER, t. 23 (1951), p. 233-234.

(13) Abbé BONNEAU : *Notes pour servir à l'histoire du clergé dans l'Yonne pendant la Révolution* p. 79.

- (14) Fr. MOLARD : *Procès-verbaux, op. cit., Réponses à des questions*, 18 ventôse an II. -- A.Y.L. 205.
- (15) Ch. PORÉE : *Procès-verbaux, op. cit.*, t. II, n° 1422, F. 7 4575.
- (16) A.Y.Q. 318, 377.
- (17) A.Y.L. 892.
- (18) Abbé BONNEAU, *op. cit.*, p. 79. — Ch. PORÉE, *op. cit.*, t. II : *Enquête générale sur la police des cultes*, F. 7, 7237.
- (19) M. HERMELIN : *Histoire de la ville de Saint-Florentin*, 2^e partie, B.S.S.Y., t. 92 bis (1938), p. 376 à 382. — Abbé AUCLERC : *La déportation ecclésiastique dans le département de l'Yonne de 1797 à 1800*, p. 16 et 17.
- (20) A.A.
- (21) A.Y.L. 908.
- (22) Fr. MOLARD : *Procès-verbaux*, t. II, p. 6, 23 et 43, L. 1^{er}, n° 12.
- (23) G. DE BONTIN : *Les volontaires nationaux et le recrutement de l'armée pendant la Révolution*. B.S.S.Y., t. 66 (1912), p. 145 à 294 et 347 à 644. — A.Y.L. 103.
- (24) A.Y.L. 487 et A.C.
- (25) Fr. MOLARD : *Procès-verbaux, op. cit.*, t. II, p. 295, 296, L. I, n° 17 — A.C.
- (26) A.Y.L. 356.
- (27) Ch. PORÉE : *Procès-verbaux, op. cit.*, t. V., p. 202, L. n° 35, fol. 18-33.
- (28) A.Y.L. 356.
- (29) Ch. PORÉE, *op. cit.*, t. V, p. 297, L. n° 37, fol. 23 — A.Y.L. 891.

SOUS L'EMPIRE

- (1) LOMBARD : *Relation de ce qui s'est passé dans cette commune le mois passé*. A.Y. III M. 57
- (2) A.C.
- (3) H. FORESTIER : *L'Yonne au XIX^e*, p. 499, VIII, M. 10,2, n° 25.
- (4) A.C.
- (5) R. CHANTEMESSE : *Le roman inconnu de la duchesse d'Abrantès*, Plon, 1927. Donne des sources manuscrites.

AU XIX^e SIÈCLE

- (1) Sources principales de ce chapitre : A.C. Spécialement : *Registres des délibérations du conseil municipal*. — A.P. *Registres de la fabrique et Notes diverses*.
- (2) A.A. et P. MÉGNIEU : *L'affaire des noyers du cimetière de Champigny-sur-Yonne au XIX^e*, c.r. in B.L.S.A.S. (1968), 2^e série, fasc. 12, p 567.
- (3) Archives du couvent Saint-Antoine, Sens.
- (4) Tout le développement qui suit est emprunté au remarquable travail exécuté par les élèves de Champigny sous la direction de leur maître, M. Picot.
- (5) M. QUANTIN : *Catalogue de la section départementale de la Bibliothèque d'Auxerre : Champigny*, D. 158.
- (6) A.C. *Atlas des chemins vicinaux de la commune de Champigny-sur-Yonne d'après la délimitation et l'abornement dressé par Malicart et Levasséur, géomètres à Sens, 1845*.
- (7) J. COUDRAY : *Les passages d'eau de Courlon-sur-Yonne*. Yonne Républicaine, 28 oct. 1953.
- (8) *Annuaire de l'Yonne*, 1844, p. 245-249. — *Almanach de Sens*, 1758 et 1763. — TARBÉ : *Recherches historiques, op. cit.*, p. 54 à 64.
- (9) A.Y.H. 873 et A.Y.E. 18, 4^e liasse, avec plan de la digue.
- (10) Bibliothèque de la S.A.S. Dossier Serbonnes-Villemanoché. — A.Y.H. 797 et H. sup. 3563.
- (11) H. FORMSTIER : *L'Yonne du XIX^e* A.Y.IV.S. 137, n° 22 et A.C.
- (12) C. VERGER : *Le travail dans les briqueteries de notre région à la fin du siècle dernier*. B.S.A.C.P. n° 3, avril 1967, p. 27.
- (13) *Annuaire de l'Yonne*, 1937, p. 211.
- (14) G. DE BONTIN et CORNILLE : *Les levées dans le département de l'Yonne et la défense locale pendant la guerre de 1870-1871*. B.S.S.Y., t. 68 (1914), p. 5 à 106 et 337 à 475.
- (15) Idem, p. 43 et 46.

CONTINUITÉ DU PASSÉ

(1) Cette histoire du démembrement du domaine seigneurial est due aux recherches faites par M. Picot sur le cadastre de Champigny et auprès de M. Pierre.

(2) A.Y.C. III. M I, 29 et B.S.A.S., t. 42, p. 235.

(3) Un Louis-François Esmangard de Bourmonville fut emprisonné à Sens sous la Révolution comme suspect, étant « filleul de Louis Capet », A.Y.L., 206.

(4) Dom CORNON : *Chronique de l'Abbaye de Sainte-Colombe*, man. de 1648.

(5) A.Y.E., 17.

(6) A.Y.L., 34 et A.Y. G. 2561.

(7) A.Y.E., 17.

(8) M. Bisson : *Les sources et les fontaines sacrées du département de l'Yonne*, à paraître in B.S.A.CJP.

AUJOURD'HUI

Ce dernier chapitre utilise une documentation fournie par M. Le Gall, adjoint au maire de Champigny, et par M. Picot, ancien instituteur et ancien secrétaire de mairie.

Sauf exception, les statistiques utilisées datent de 1968.



AUXERRE
IMP. MODERNE
3, PL. ROBILLARD

DÉPÔT LÉGAL
3^e TRIMESTRE 1970

